COMMISSION ROYALE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES

ROYAL COMMISSION ON ABORIGINAL PEOPLES

LOCATION/ENDROIT: **HOTEL BONAVENTURE-HILTON**
SALLE OUTREMONT
MONTRÉAL (QUÉBEC)

DATE: **MERCREDI LE 26 MAI 1993**

VOLUME: **2**

"for the record..."
STENOTRAN
1376 Kilborn Ave.
Ottawa 521-0703

TABLE DES MATIÈRES
Hotel Bonaventure-Hilton
Salle Outremont
Montréal (Québec)

mercredi le 26 mai 1993

NOM	**PAGE**
Soumission par O.I. Agence de placement inc. Roger Obonsawin, Président	281
Soumission par l'Association Jeunesse Canada Paul Shay, Directeur général et Michèle Audette	313
Soumission par la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec (anciennement l'Association provinciale des trappeurs indépendants inc.) Rivard Larouche, Président et Jean-Benoît Gagnon, responsable, Comité des réserves à castor, Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec	334
Soumission par le Conseil des Montagnais du Lac St-Jean Rémi Kurtness, Chef Alain Nepton, Conseiller politique	382
Soumission par le l'Université du Québec à Rouyn Noranda Gisèle Maheux et Jean-Pierre Marquis, Professeurs, et Gérald McKenzie, conseiller en éducation, Commission scolaire Kativik	431
Soumission par l'Association minière du Canada - Falcon Bridge Cie. Colleen Wilkinson, Simon Brown et Mike Dufresne	472
Soumission par l'Association des Métis et Indiens Hors-Réserves du Québec Inc. Mario Paradis, Président et René Boileau, Conseiller à la recherche	508

Hotel Bonaventure-Hilton
Salle Outremont
Montréal (Québec)

mercredi le 26 mai 1993

NOM	**PAGE**
Submission by the Alwyn Morris Educational Athletic Foundation Alwyn Morris, President	563
Soumission par le Comité national directeur de l'organisation des conférences constitutionnelles des étudiants en droit du Canada Camille Bolté, président Danièle Pion, représentante régionale pour le Québec	611
Soumission par l'Alliance autochtone du Québec, Local Saint-Jérôme Marguerite Cardin, Sage	648

Montréal (Québec)

--- Reprise de l'audience à 8 h 30 le mercredi 26 mai 1993

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Nous allons reprendre une deuxième journée d'audiences publiques dans le cadre de cette semaine à Montréal avec l'Agence de placement, présidée par Roger Obonsawin. Merci.

ROGER OBONSAWIN, Président, O.I. Agence de placement inc.: Bonjour, monsieur Dussault, madame Sillett.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Bonjour.

ROGER OBONSAWIN: Je vous remercie pour me donner l'occasion de faire une présentation ce matin. Je reconnais que c'est très de bonne heure et vous avez de longues journées.

J'ai des recommandations que je crois très importantes pour la Commission et pour les Autochtones à travers le Canada.

Un peu d'information sur mon expérience. Je suis Abenaki. J'ai trois compagnies maintenant. Ça fait 24 ans que je travaille dans les communautés autochtones à travers le Canada comme directeur des centres d'amitié au niveau national et sur les réserves et dans

les villes à travers le Canada.

I would like to just mention the fact that in the 12 years that the O.I. group of companies has been operating we have never received any government subsidies, grants or loans, that we have, through selling our services and developing our products, been able to survive and grow as an Aboriginal company.

I feel that the self-esteem comes from individual initiative. It's a very strong motivating factor in developing communities and individuals across Canada. Some of my comments are geared on elaborating on some of those experiences.

Today I bring two concerns before the Commission. The first is the attitudes and stereotypes within non-Aboriginal communities which affect Aboriginal and non-Aboriginal relationships. The second are the federal processes established to implement self-government initiatives.

It is my belief that these two are interrelated, since non-Aboriginal attitudes have shaped current self-government development processes.

Recent comments from a government representative and from a federal official serve to

highlight these attitudes. I would like to comment from excerpts from a presentation to federal deputy ministers from Harry Swain, former Deputy Minister of Indian and Northern Affairs Canada.

I should mention that these comments were recorded in the book "The Seventh Fire - The Struggle For Aboriginal Government" by Dan Smith, which was recently released.

Mr. Swain quotes:

"We've got to talk about what's really going on out there:

> Persistent poverty, the worst kind of lassitude; an awful lot of Indian people are sitting and waiting for something to happen. The abuse of all kinds of things, abuse of alcohol, abuse of people, abuse of substances of one kind or another, self-destructive behaviour, suicide rates that are two or three times at least what they are elsewhere, incarceration rates that are many times the national average. A strong

> attachment to reserves, which most people would say cannot yield earned incomes that are anything like satisfactory in the modern world. An entitlement mentality, a focus on rights rather than responsibilities, a focus therefore on the past. There is almost an Irish or Lebanese quality to all this, in terms of focusing on past wrongs rather than future opportunities."

A second comment, much more brief, is attributed to Howard Hampton, Ontario Natural Resources Minister, who is quoted in The Globe & Mail, May 21, 1993, when he was responding to questions about if Ontario was continue its challenge of the fishing rights decision, a recent decision in the Saugeen Nation.

He says:

"There is a current of opinion out there that says, "Deny, then regulate aboriginal people tougher than ever, and if they are offended by that then litigate".

"

I highlight these comments because in my 24 years experience I have seen so many examples of these attitudes that I have to conclude that it is very much a prevailing attitude. That attitude as reflected above is that the problems Aboriginal people face is a result of them being treated differently because of Aboriginal rights and the treaty obligations of the Canadian government.

The underlying theory is that dependency has been created as a result of the exercise of rights and treaty obligations. Once these "impediments" are removed, Aboriginal people will overcome their difficulties. I challenge these assumptions.

Aboriginal individuals have proven that they can exercise their Aboriginal and treaty rights and their responsibilities as productive, contributing members of society. The problem, rather, lies in the fact that many of the rights recognized by the Royal Proclamation of 1763 and the treaties have never been honoured. Those few rights which were allowed were so regulated by the Canadian government that they became the vehicle which created dependency and reduced

self-reliance.

As an example of this I would like to table a paper that I recently wrote on the development of an Aboriginal community in Canada. While I do not have the time in this presentation to review this paper, it is my hope that the Commissioners will review it within the context of this presentation.

It is recognized that the Royal Commission has heard many presentations outlining problems faced by Aboriginal communities and individuals. It is now time to look for solutions. With that in mind I suggest the following.

The First Nations self-government development and negotiation process established by the Canadian government is seriously flawed on a number of points.

First of all, it narrows the concept of First Nations to a reserve and a Band Council basis with individual chiefs and councils being the primary negotiating and implementing bodies.

Secondly, it does not allow for true discussion and reflection at the community level nor any exchange of ideas at a regional level involving both on-

and off-reserve constituencies, including Aboriginal women and the Métis.

Third, it places responsibility for an control of the process in the hands of the Department of Indian Affairs.

Our firm is now preparing recommendations for the implementation of a meaningful model for self-government development. These will be available in the near future, towards the end of June.

Our main concern is that the process of extinguishment of Aboriginal and treaty rights, which is so much a part of the government's policy and strategy, is being implemented at an alarming rate, even as these hearings are being held.

As an example, our firm's approximately 500 employees, as a result of arbitrary federal interpretation of taxation rights, will lose this immunity as of January 1, 1994. This is but one small example. The process of extinguishment will make many of the eventual findings and recommendations of this Commission irrelevant since the report will be published after-the-fact.

There must be four basic principles

established and agreed upon if a positive environment for meaningful discussions are to take place:

1. that Aboriginal and treaty rights will be recognized and respected and will form the basis for building strong, self-sufficient Aboriginal communities;

2. that a priority of self-government be economic development initiatives which focus on small business development. Personal initiative would be maximized through reductions in subsidies combined with efforts to purchase Aboriginal services and develop access to markets for Aboriginal products. Hand-outs are not the answer; opportunities are the answer;

3. that Aboriginal urban and reserve communities be encouraged to discuss self-government policies and strategies which link reserve and urban initiatives and interests, and that these discussions be free of government interference;

4. that Indian and Northern Affairs Canada be relieved of its responsibility for implementing and negotiating self-government initiatives. This is consistent with the recommendation of the Penner Report of the Parliamentary Task Force on Indian Self-Government

in 1983 that an independent secretariat to provide a neutral forum for conducting negotiations be established. This report, by the way, received all party approval at that time.

It is my contention that these principles must be enacted during the Commission's lifetime. I have asked the Commissioners twice this year to use their subpoena powers to call on federal government officials, particularly from Indian Affairs, who have been responsible for developing the latest government's extinguishment strategy, to appear before the Commission to explain their actions.

The response received has been that the Commission prefers cooperative rather than confrontational approaches, and that subpoena powers would only be used as a last resort. Aboriginal experience indicates that cooperation is not working.

I make these comments in the hope that it is not too late for a trusting relationship to be established between Aboriginal peoples and the Canadian Government.

Just one additional comment.

Mon expérience ici au Québec et en

Ontario, c'est la première expérience, même avant que j'ai travaillé dans les communautés autochtones, c'était avec le Centre culturel français à Sudbury, dans les 1960.

J'ai reconnu à ce temps-là que les Français avaient des désaccords avec la Couronne ici au Canada qui n'étaient pas reconnus, qui avaient été changés depuis leurs accords, mais que les conditions étaient très différentes dans les communautés autochtones. L'accès au gouvernement, le développement des institutions étaient très avancés comparé aux Autochtones. J'avais de la difficulté à faire des comparaisons entre les Autochtones et les Français.

Ça me peine de voir ce qui est arrivé au Québec depuis ce temps-là. Les relations françaises-indiennes sont pas bonnes du tout. C'est deux peuples qui regardent à définir leurs droits ici comme Canadiens et qui se débattent un contre l'autre que ces droits sont...c'est pas les Indiens que les Français. On a le même sang dans beaucoup d'occasions. On devrait se débattre. On devrait ensemble dire qu'on a les droits respectifs et qu'on respecte ces droits-là. C'est pas un contre l'autre. C'est le Canada qui faut reconnaître ça.

And I say this in all sincerity, Commissioners, because I do feel that the recognition of Aboriginal treaty rights really defines to a lot of people that I talk to their one hope that their culture, that their identity, will be preserved in Canada. Once that is lost, it's a feeling of a lot of people that they will have lost it, particularly in respect to language, culture and self-government.

Once again I ask the Commissioners to step up their efforts to really get to the bottom of the issues with the federal government and to look at better ways of dealing with these issues. A lot of these ways mean loosening up and allowing people to define it themselves without the interference of the Department of Indian Affairs. It's been overwhelming.

Thank you very much, Commissioners, for this opportunity to make a presentation.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Thank you. Merci beaucoup pour cette présentation.

À la page 4 du mémoire que vous nous avez soumis vous indiquez quatre principes de base qui devraient être retenus, et le plus rapidement possible, pour que les discussions sur la place des Autochtones au Canada

et bien sûr ici au Québec puissent être fructueuses.

Certains de ces principes vont au coeur du mandat de la Commission royale, toute la question du développement économique, toute la question des droits issus de traités et des droits ancestraux, également de statut du ministère et le rôle du ministère des Affaires indiennes et du Nord.

Nous sommes conscients que, compte tenu de l'ampleur de notre mandat, qu'il s'agit là de questions fondamentales que nous allons et devrons aborder dans le cadre de rapports intérimaires et de notre rapport final.

Ceci étant dit, on est placés dans une situation qui est un peu non pas ambiguë mais certainement délicate à plusieurs égards dans le sens où lorsque la Commission a été créée l'une des préoccupations majeures qu'avaient les divers peuples autochtones, les diverses nations amérindiennes, était que la Commission ne serve pas de paravent au gouvernement comme excuse pour ne pas aller de l'avant dans plusieurs domaines des politiques publiques concernant les Autochtones, entre autres le processus de révision constitutionnelle qui à l'époque, on parle de la fin d'août, début septembre 1991, lorsqu'on a été créé, était sur le point de se mettre en branle.

Il y a eu un engagement très clair du premier ministre du Canada à l'effet que la Commission ne servirait pas d'excuse à l'inaction. Dans cet esprit-là en particulier on a fait le tour des provinces à l'automne 1991, on a rencontré huit des dix premiers ministres, y compris le premier ministre du Québec, M. Bourassa, essentiellement pour transmettre le message, un message un peu similaire, à l'effet que bien sûr la Commission avait un mandat qui n'était pas techniquement à l'époque uniquement avoir un impact dans les juridictions fédérales, mais certainement un impact sur les juridictions provinciales.

Donc, on voulait que les provinces soient dans le coup, participent aux travaux de la Commission, et ne soient pas prises par surprise à la fin du processus. Également on voulait s'assurer que les...il y avait divers groupes de travail sur diverses facettes de la vie autochtone en marche dans les provinces. Il y avait les diverses revendications territoriales qui sont toujours là, et on voulait s'assurer qu'on ne soit pas utilisé comme une excuse à l'inaction.

Ça, d'un côté, c'était le souhait et c'est encore le souhait de la grande majorité des

Autochtones au pays.

D'un côté on a cette réalité-là et de l'autre on nous dit parfois et souvent, comme vous le faites ce matin et de façon fort légitime, il faut pas qu'il y ait d'action gouvernementale dans tel ou tel domaine avant que les travaux de la Commission soient complétés sous forme de rapport intérimaire ou final parce que, autrement, la partie va être jouée et ça va être difficile de revenir en arrière.

Ça nous place dans une situation où sur certains points on va dire au gouvernement ne bougez pas tant qu'on n'a pas fait nos travaux et sur d'autres, et c'est la démarche principale et le souhait des Autochtones, on va dire au gouvernement bougez, parce qu'on ne veut pas servir de prétexte à l'inaction.

Je dis comme ça un peu comme cadre parce que c'est la situation dans laquelle on est. Quand le dossier apparaît pertinent on nous dit laissez aller le dossier, il faut que les gouvernements bougent, et si le dossier ne plaît pas on nous dit essayez d'intervenir avant que le dossier connaisse son aboutissement.

Je reviens à la page 4 de votre mémoire, sur les quatre principes qui sont énoncés. Certains sont

très fondamentaux, entre autres la recommandation que l'on connaît bien du Rapport Penner en 1983 à l'effet que l'autonomie gouvernementale se négocie sous le parapluie du chapeau d'un secrétariat indépendant et non pas par le ministère des Affaires indiennes et du Nord, également bien sûr la reconnaissance, votre premier point, des droits ancestraux issus de traités.

On sait très bien que ce sont des questions qui sont au coeur des travaux de la Commission et qui devront faire l'objet de recommandations précises par la Commission. Cependant, on n'en est pas là encore à ce moment-ci et je pense que même après les travaux de la Commission sur la reconnaissance des droits issus de traités on espère avoir donné des principes clairs pour créer une impulsion pour qu'on aille de l'avant dans des secteurs aussi fondamentaux qui vont au coeur de la relation avec les Autochtones et les gouvernements au pays, la Couronne.

Il est évident qu'à court terme, et je veux comprendre le sens de votre intervention, quand vous nous dites que les démarches doivent être accomplies avant la fin du mandat de la Commission, j'aimerais avoir un peu plus d'explicitation, entre autres en ce qui a trait

aux droits ancestraux et issus de traités.

Ce qu'on essaie de faire, c'est que les gouvernements bougent. Le message qu'on dit, on va s'adapter, parce que s'il faut tout retenir pendant trois ans, il y a déjà eu tellement de délai, il y a tellement de rattrapage à faire que c'est pas la démarche de principe qui a été conçue à l'époque par le premier ministre et les consultations que Brian Dickson a eues avec les divers autochtones à l'été '91 dans l'optique de la création de la Commission parce que, encore une fois, la peur est sans doute fondée quand on regarde l'expérience de commissions d'enquête passées, pas uniquement dans le secteur des droits autochtones mais de façon plus large la peur est toujours qu'on se serve de ça un peu comme exécutoire pour éloigner les solutions des problèmes pendant la durée de la Commission.

Il est clair que depuis le référendum du 26 octobre dernier qu'il y a une tendance, sinon une tentation, de renvoyer un certain nombre de problèmes au niveau de la Commission on disant on les réglera quand on aura les rapports de la Commission, autant au niveau du gouvernement fédéral que des gouvernements des provinces. Là encore on réagit contre ça parce qu'on pense

que c'est pas une bonne approche.

Même si parfois c'est un peu frustrant pour nous de dire que l'avenir va se dérouler alors qu'on est absent il reste que c'est un contexte où on pense qu'il y a avantage à ce que les choses bougent. Cependant, et c'est ce que vous amenez ce matin, les choses ne bougent pas toujours dans le sens souhaité, et là vous nous dites "intervenez".

Ma première question, au fond, est...il y a deux points dans votre mémoire. Il y a les quatre principes que vous mentionnez et dont vous dites que sur ces questions-là il faut qu'on bouge dans le bon sens, et tout de suite, et également la question de l'utilisation par la Commission de ses pouvoirs de subpeona.

On va venir à la deuxième question après, mais j'aimerais vous demander le sens des quatre principes que vous mentionnez, au fond, quand vous dites en haut de la page 5 que c'est votre point de vue que ces principes doivent être adoptés pendant la durée de la vie de la Commission. Par leur ampleur certains d'entre eux, on a vraiment l'impression qu'on va avoir besoin globalement de la réflexion d'ensemble de la Commission pour créer une pression acceptée de part et d'autre et par le grand

public pour aller de l'avant sur certains d'entre eux.

Entre-temps, si les gouvernements peuvent bouger pour les mettre en application, tant mieux. C'est le message qu'on donne constamment aux parties gouvernementales.

J'aimerais avoir un peu plus d'explicitation là-dessus et après ça j'aurais une autre question sur la question des pouvoirs de subpeona de la Commission.

ROGER OBONSAWIN: I recognize full well the difficulty of the Commission in terms of not being used as an excuse for delaying any developments, and I know that is a very difficult question to address.

I see some patterns that are being set now that are going to be very difficult. The longer we proceed, the more difficult it will be to change.

One of the main difficulties is that the negotiators for self-government is the department that has been responsible, in my mind, for maintaining a control over Indian people. Much of that control is financial, and the people they are the negotiating with are the people who are dependent on those financial resources.

I believe that there are strong trends

now starting in Aboriginal communities, that we can come together without government monies to talk about some of these issues, and true self-government will not be defined until we, as Aboriginal people, say let's close out the government people; let's talk about what we mean by that in our communities. That means between reserves and urban communities, not in isolation, because many of the people that I talk to in urban areas still identify their ancestral lands as being reserve communities.

They do not call their MP when they want a question addressed. They still call their chiefs. They might have been living in the city for 20 years, and they still call their chief to address certain questions. There is that link that we are severing in this process that's going on now.

Those reserve communities are going to lose a tremendous resource by Aboriginal people in the cities. As in western Semora (PH), for instance, a lot of the resources, the money that is going back into the traditional economy, back into the clan system, comes from people who are working in California, for instance. We're severing those ties.

We look at Indian people from a reserve

community perspective as drains on the services that are there rather than looking at them as resources for building ourselves as communities.

This is in my mind a key point in looking at this. The very fact that taxation has been put on the table at the time that it did with Revenue Canada means, in my mind, that self-government is not a true process. Taxation is never a neutral policy. Taxation, whether it's on-reserve or off-reserve, should be looked at from the long range perspective of how do you introduce taxation to build communities, not to take monies out of the communities.

There are tremendous opportunities for looking at innovative ways of ensuring that citizenship receives services, but has a responsibility for contributing to those services. These are being lost to us. We're again setting up a dependency cycle.

That concerns me very much because the history of Indian Affairs has been that they do not know any other way. I do not blame the bureaucrats and Harry Swain. They've been trapped in their own system, and they're perpetuating that. So we have to take it right outside of that environment.

There are 46 communities now that are in substantive stages of self-government negotiations, and I understand that those are not going well at all. It's a constant kind of a game that has been played over the years rather than changing the ground rules and looking at what does it really mean to us as Indian people. Those opportunities are not happening.

I would hope that some interventions from the Commission would at least allow that environment to be happening, because we are now making decisions and precedence. In 1993 they are going to set the pattern for this definition. That's why I make this presentation.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: Thank you.

We are acutely aware that some issues are burning issues and are with us right now. Taxation is one. There is also the new Charter Land Act that is coming.

We realize that the way the system is designed it's all around the reserves under the Indian Act. We know from many, many testimonies given to us by Treaty people for one that they would like to have their treaty rights recognized, not in accordance with the geographic locality where they work on the reserve but

everywhere they move in Canada. This is a major issue.

As far as taxation is concerned, it is a question that has many aspects. Obviously we're looking at self-government. We will look at taxation as a tool to finance self-government within the communities, but also as a tool to get money for the functioning of self-government in urban reserves.

For example, I was in Saskatoon two weeks ago. We had a major round-table on the urban reserve situation that is developing following the treaty land entitlement deal that was made with the province.

Generally speaking we try to achieve a level of co-operation with both the provinces and the federal government, but also of course with all the Aboriginal constituencies. It's not easy, but we feel that at the end of this process, in Fall '94, we will have to come up with recommendations that will give Aboriginal people a sense of ownership, but also that will be understood by the larger public and the governments.

This brings me back to the issue of our subpoena powers. In fact, we've said to many who have asked us to use in certain instances our subpoena powers to get documents from institutions or governments --

At this point, as you stated in your brief, our policy is that the use of the subpoena power is not a tool for research. We are a public policy research-oriented commission and not a quasi-judicial one to dig into a single issue and get all the facts. We have to get the facts on the socio-economic approach more than on the legal one.

What we have to assess at the end is how are we going to succeed not only in getting greater public awareness through public hearings like these, but also in getting implemented and to have really a forceful report that will convince people to go ahead.

At this point we came to the conclusion that it's a better course for the Commission to work on a voluntary basis with the witnesses and also in terms of research to try it. So far we have been able to access documents that we felt were necessary for research purposes to come up with recommendations.

As you mentioned and as we have stated often, if at one point on a particular issue we felt that it was necessary to use those powers, we will use them, but it will have to be on a very, very specific issue.

As long as we're looking for policy

development we think it will run contrary to our objectives to use that, because then we will get involved in legal fights. As we still have a year and a half to go, we feel that we're doing a better service to approach research areas and policy development from another point of anchorage than using subpoena powers.

You mention in your brief the change that was made by Revenue Canada on a ruling. It's a major concern for many people in the country. This is of course a sharp legal question. The new ruling came after the judgement in Williams by the Supreme Court of Canada, where the decision was made that U.I. benefits, even if the cheque was coming from the Vancouver office of Immigration and Employment Canada, that this was linked to the work that had been done on the reserve, and that this was not taxable.

During that judgment there were legal principles expressed in the opinion that Revenue Canada is used to change its ruling. We're looking at that. An issue of taxation is an issue that of course is with everybody in Canada on a daily basis.

We feel at this point that it is not our role to intervene in budgetary questions like this one that flows from the ways to get monies for government.

This issue is pretty much, in our mind, on a larger aspect of what's going to happen to taxation exemptions that are linked to the reserve.

In fact, one of the major issues that we have before us is the whole system because we know -- we're publishing this week a report of the round-table we had on urban issues in Edmonton at the end of June 1992. We realize that the trend of young people going out of reserves to the cities to get jobs is a major one, and it's probably a trend for the future.

Whatever the territory of the reserve in the future, even if there are more territories there will always be a major trend of people coming to the cities. So this addressed the very issue of what happened then to the exemption of taxation. So it's part of our examination on the whole system, in the designing of the whole system, but at this point we don't see ourselves as a tool to dig on specific issues with the subpoenas.

We feel that we will achieve better results in trying to develop a good co-operation by governments and good understanding of what we're doing, having in mind the push that would be needed at the end for implementation of the various recommendations of the

Commission.

I wanted to express that, because it's quite a legitimate concern. Again, if on very very specific areas we felt that it was the road to take, using our subpoena powers, we would do so.

That's the thinking of the Commission at this moment on this particular issue.

ROGER OBONSAWIN: I can appreciate that, Co-Chair.

Just one final comment in terms of the Revenue Canada decision.

I think this is a prime example of what I'm saying and what Howard Hampton has quoted:

"Deny, then regulate aboriginal people tougher than ever, and if they are offended by that then litigate".

You're putting us in that position. All these legal opinions I have seen does not give the legal basis for Revenue Canada to make the decision they did, so they are regulating and, in regulating, forcing the litigation process to take place.

We would have preferred to see a long-range process, not a reaction to try to get more

government revenues because in the long run it's going to cost them more if we go into litigation processes. This is another example I'm reinforcing in that respect, Mr. Chairman.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: Just one last question.

On the reserve system itself and the taxation issue, do you have views for the future? What should be done?

We had the Oblates yesterday who were telling us the benefits that are attached to registered or status Indians working on reserves should be extended to treaty people who move to the cities, off-reserve, to the Métis, and on and on. That's fine as a matter of principle. Of course there are costs attached to that.

Do you have a suggestion? What are your views on the system? I just described them, and you know too well that it's an either/or situation. You're living on-reserve and you have the benefits from the Indian Act with the controls also and the so-called benefits. But if you are out and moving to the cities, you get very little.

If you're a status Indian out of the cities you might have some health and education benefits,

but not necessarily with the cuts in the budget.

Do you have views on that, because it's a fundamental issue?

ROGER OBONSAWIN: I definitely have views on that -- I know we're running late. I am preparing a paper on that. It will be tabled with the Commission at the end of June, I know it's after the hearings, and suggestions on that. Perhaps we could leave it to that.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: We would be very interested in receiving this paper and your views on that larger issue.

Mary.

COMMISSIONER MARY SILLETT: I would like to thank you for coming. We heard you in Toronto. Clearly your request with respect to the subpoena power was discussed when we went back to the Commission. It's a request that has been made to us several times before.

Mr. Dussault gave a very detailed, very long answer. I think he didn't leave much out, but I do want to add that -- I guess we have discussed what approach is best for the purposes of our work. Basically we've decided that, unless absolutely necessary, we don't necessarily want to go at the confrontational approach.

Subpoena doesn't necessarily mean court. In your mind you always think about legal fights and stuff like that. We want to avoid that because we recognize that this is a very long process. We only have 20 months left in the life of our Commission. We want to use that to our maximum. I think wherever we've gone people have said -- we hear too many times that people have been in court for most of their lives -- for what?

We recognize that it is something that is available to us, and please know that if necessary all of us would be prepared to go that route, but so far we haven't seen the necessity of doing so.

I would like to as well comment on something that you raised. On page 3, your first paragraph, you talk about Aboriginal people being treated differently because of the Aboriginal rights and treaty obligations. I think just as recently as yesterday we heard from a presenter questioning why Aboriginal people should be treated any differently. He was suggesting that there should be a day when everybody is treated basically the same.

I think clearly there is a lot of misunderstanding in this country as to why Aboriginal

people, for example status Indians at least or treaty Indians at least or Inuit at least, get educational or health privileges. What we're doing at the Commission I think is we're looking at the reasons as to why -- we're doing work which will show the constitutional, the legal, the historic reasons why Aboriginal people are receiving these.

I just want you to know that we're moving in that direction, because I think clearly there is -- a lot of people don't understand why-- why does a status Indian, for example, get free education; why does an Inuk get free health; why not me? There's a lot of misunderstanding.

We also know that Métis, for example, are the group of Aboriginal people that are still trying to get those kinds of services. I just want to let you know that.

Thank you very much.

ROGER OBONSAWIN: Merci, commissaire.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Et nous attendrons votre mémoire additionnel à la fin de juin. Merci.

Je voudrais maintenant demander au

représentant de l'Association Jeunesse Canada de venir à la table.

--- (Pause)

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Bonjour. Bienvenue.

PAUL SHAY, Directeur général, Association Jeunesse Canada Monde: Bonjour. Merci. J'aimerais vous remercier beaucoup pour l'invitation de venir ici parler aujourd'hui.

Je ne présente pas tout seul, finalement. Je présente aussi avec Michèle Audette et son fils Alexandre. Michèle est une ancienne participante de Jeunesse Canada Monde.

Moi-même, Paul Shay, je suis le Directeur général de Jeunesse Canada Monde.

Si vous me permettez, je vais parler plutôt en anglais et Michèle va parler en français.

I will give a brief introduction of Canada World Youth. Michèle will then speak of her experience as a participant in Canada World Youth programs, and what that experience gave her. Then I'll finish with some other ideas and possibilities. I'm sure there will be time for questions.

Canada World Youth has been in existence for over 20 years, offering non-formal education programs between Canada and well over 40 countries in Asia, African and Latin America. They have not been focused specifically on Native young people as a clientele, but every year there are Native young people who take part in our programs. Of course in our programs with countries such as Peru, Ecuador, Venezuela, Columbia and many of the countries of Central America many of the young people from these countries coming to Canada are in fact Native young people.

We also have as much as possible contact with native communities in Canada and overseas. For example, we often have native host families in Canada receiving the young Canadians and the young people overseas in their homes for periods of three months.

The young people who take part in Canada World Youth work as volunteers. The basis of our educational experience is to have them work as volunteers to contribute to the community that is hosting them. As such, they find themselves on occasion working with organizations such as native friendship centres and so on.

It's through this type of experience of working as a volunteer, of studying a community in Canada and also a community overseas in Asia, Africa or Latin America that the young people come to understand the basic concept of development and concepts such as justice, as inter-cultural understanding. They begin to see that they themselves can perhaps make a contribution to the improvement of their own communities after their programs.

So we try to create a non-formal educational experience that fosters the acquisition of the kinds of skills and knowledge, but also the attitudes and the values that are necessary for these young people to become active citizens in their communities, be it in Canada or overseas.

We see development as a very broad question. It's not something focused solely on the countries of the south, but equally it's a concern here in Canada. I don't think anybody can say that they've found the magic solutions for development. We're still searching.

What Canada World Youth tries to do is expose these young people and also the community people who host them to a range of possibilities and ideas and

concepts that these people will be able to further develop on their own for the rest of their life.

It's interesting to note that in the recent impact assessment that was just completed on Canada World Youth we found that the people who had been on Canada World Youth are very active. They're very active in their communities, and not just for a short period after their experience with Canada World Youth, but for years and years.

Contrary to the experience of most Canadians, their involvement in the broader community does not decline with age, but in fact keeps on increasing. I think that's a good testimony to the impact of these programs on an ongoing basis.

To describe the basic concept of the experience and also some of the results that come from that experience I'm going to pass the word over to Michèle, because I think she can speak with more conviction than perhaps I can as a bureaucrat.

MICHÈLE AUDETTE: Pour commencer, j'aimerais aller au début, début de mon expérience. J'étais à Malioténam (PH), un village montagnais chez moi, et j'étais fatiguée de tourner en rond. J'avais abandonné

l'école, et j'étais sans travail.

J'ai eu, par l'entremise de la télévision et ma mère, Jeunesse Canada Monde. Alors j'ai appliqué. À un moment donné j'ai été acceptée. Ça faisait juste de commencer.

Mon expérience avec Jeunesse Canada Monde a été le Québec le et Brésil, mais avant tout ça j'aimerais mentionner qu'on est très, très encadrés. Dans la phase canadienne nous étions -- je suis un peu nerveuse, excusez.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Ça va.

MICHÈLE AUDETTE: On était 45 participants, moitié Canadiens, moitié Brésiliens, six agents de groupe, et on était répartis dans trois communautés ici au Québec. La mienne était Donnakona (PH). Donc, nous étions 14. On habitait dans des familles d'accueil.

Nous avions tous des projets de travail différents. Le mien était de travailler avec mon homologue et des professeurs qui assistent des handicapés physiques et mentaux.

Ensuite, la phase brésilienne, je travaillais dans une confection sérigraphie. Certains

de mes partenaires et homologues travaillaient dans la santé, au niveau de l'éducation, et l'environnement, tout ça dans un esprit de groupe assez intensif.

Dans Jeunesse Canada Monde tu as un mini projet dans chaque expérience, dans chaque phase, canadienne et pays d'échange, qui permet d'évoluer et de faire un feedback sur ton expérience.

Ensuite à notre retour on n'a pas été abandonnés comme ça. On a été encore suivi par Jeunesse Canada Monde pour avoir une intégration facile, parce que c'est tout un choc culturel de voir une autre culture que la tienne, surtout pour les Amérindiens qui quittent leur village pour la première fois. C'est pas le cas pour moi, mais j'en connais qui l'ont fait, le saut, et c'est pas facile. Je remercie beaucoup Jeunesse Canada Monde pour ça, parce que c'est un bon travail qu'ils font là-dessus.

Je crois beaucoup aussi sur le fait que les Amérindiens ici au Québec ou au Canada puissent vivre cette expérience-là, et que c'est très enrichissant. Au retour c'est pas évident, c'est pas tout de suite que ça se fait, mais au retour p'tit à p'tit avec le temps ils vont s'impliquer dans leur communauté, je suis convaincue, soit au niveau santé, éducation ou politique, parce que

ça ouvre les yeux. Je pense que tout le monde le sait, le voyage, c'est une des belles choses de la vie.

J'aimerais aussi dire qu'avec Jeunesse Canada Monde, le fait de voyager aussi et de pouvoir rencontrer d'autres cultures, ça fait élargir les horizons et aussi une croissance personnelle. On ne sent pas vraiment le changement tout de suite, mais p'tit à p'tit ça vient. On peut travailler au niveau du développement inter-culturel. On se porte à respecter les autres cultures et à respecter la nôtre.

Avant que je fasse ce programme-là j'étais consciente que j'étais métisse, mais pas plus que ça. Maintenant, je suis contente d'avoir les deux cultures en moi, d'être québécoise et d'être Innu. Avant, j'étais perdue. Ça a aidé beaucoup. Je m'en allais dire que ça m'aiderait à parler devant un groupe, mais c'est pas le cas présentement, parce que j'ai le shake, j'ai le bébé, et un peu timide.

Je ne sais pas comment expliquer ça dans les mots, mais je sais que cette expérience-là a été très, très positive et très enrichissante. Je suis encore jeune, et présentement je travaille beaucoup au niveau de Montréal. On vient de partir un nouvel organisme, qui

est Adjikwan (PH). C'est un centre de ressources autochtone pour les allochtones et autochtones. C'est un peu le fruit de JCM, qui nous a poussés à faire ça.

Aussi cet été j'ai essayé d'appliquer pour partir à la conférence des jeunes aborigènes en Australie. J'ai encore la piqûre du voyage, et de connaître les autres cultures.

PAUL SHAY: Je vais prendre ces témoignages un peu personnels et je vais essayer de les mettre dans un contexte plus général.

Jeunesse Canada Monde a comme but non seulement l'apprentissage en soi, mais un procédé qui va mener à l'action.

Our goal is that the young people, when they finish Canada World Youth, they will have enough confidence, they will have enough ability to work with other people, they will have enough ability to analyze situations, that they'll be able to be active, because all too often we find young people saying "oh, there's so many things wrong, but I myself I can't do anything."

We hope that through the experience they go through with Canada World Youth that they come back saying: I have a better understanding of the situation,

I have a better understanding of what the problems are and yes, I myself, working with other people, can be part of the solution.

We try to do that by not just working together in groups of people the same as them, but by helping them understand how to work with others who are different from themselves. I think this is a part of Canada World Youth that would be particularly helpful for the Aboriginal community, because of course today we're always working with people who are different from ourselves. The world is smaller and smaller. That means not just working with people different from ourselves across Canada, but also internationally.

I think that for many young people it's quite an experience to have a first contact with people in the developing world, and coming to realize that that contact is not just impersonal, thousands and thousands that you see on television, but in fact real people with real lives, with real problems, and with real solutions to their problems. They have faces, they have identities. In fact, after living three months in their home you start to take them as your second family.

That creates not just a sense of

understanding, but also a sense of solidarity. I think it's important today for young people from different realities, from different cultures, from different backgrounds, to have a sense of solidarity with one another with people who are not living in the same place as they are or in the same circumstances.

Finally, by having this broader global understanding we hope that people will be active in their local community, but with this global perspective that we all need today. We do that by focusing on the local community. For that reason Canada World Youth didn't create another university program or didn't have people sitting discussing large abstract issues of macro economics and so on, but rather had young people integrating into the life of a community in Canada and the life of a community overseas.

By doing that they're able to understand the bigger, broader issues, but in a real concrete way so that afterwards they don't feel intimidated and they feel that they are able to participate.

We hope that more Native young people will take part in Canada World Youth. As Michèle said, it is something of a jump to be able to say yes, this is

a possibility for me, yes, I will apply, and I can take part in that. Our experience has been that the more people do it, the more word gets around, the more people we have applying.

We also think that there's a place for special programs, perhaps programs that are customized, that are designed in partnership with Native communities to meet specific needs of a specific clientele or to focus on a particular theme. We have done such programs in the past and we are working now in developing some others.

Just as an illustration, in February this year a group of high school students from the Lac-La-Croix community in northwestern Ontario travelled to Ecuador to visit Aboriginal communities in Ecuador and to create a kind of a linkage this way. At this point in time, for example, we're working with four Micmac communities in Nova Scotia on the creation of a Native leadership program to provide young Aboriginals from these Micmac communities with a leadership training experience that will allow them to take on a role in their communities as young leaders.

I think it's important that we prepare today for the leadership of tomorrow, and it starts I think

by encouraging young people to take part in programs such as Canada World Youth.

I don't want to present Canada World Youth as somehow being an expert in working with Native communities. That's certainly not the case. What we do have, though, is a certain expert of bringing together people from different communities, from a range of backgrounds, and having them work together well.

Having worked in over 40 countries in the last 20 years certainly we've found that our model is adaptable to a wide range of realities. Our programs with India are very, very different from our programs with Uruguay, for example, but the underlying principles of the model seem to be applicable whatever the actual cultural reality or the community we're working in.

I would like to conclude my comments with a word from Sophie Pierre, who is a member of the Board of Directors of Canada World Youth and the administrator of the Kanasatake Tribal Council and Chief of the St. Mary's Band in British Columbia. She asked me to pass on her words.

She said that Native communities and Native people are so busy dealing with the unwell things

that they find in their communities and Native leaders are so busy dealing with land claims and rights and so on that sometimes they have not always been able to look out beyond their communities to other cultures and at the realities, but is in fact the most important thing to do.

She would encourage young people from Native communities to take part in Canada World Youth and also for Native communities to develop partnerships with Canada World Youth to explore this type of learning and to see what it can contribute to the Native communities of Canada.

On that note I think I'll stop my comments.

MICHÈLE AUDETTE: J'aimerais rajouter une chose. Je suis un peu fatiguée, et je ne suis pas la seule, d'entendre des plaintes et le monde se plaindre toujours au niveau des Autochtones ou des Québécois. Je pense que les jeunes aussi ont le mot à dire. Comme tout le monde le sait, c'est la nouvelle relève qui va prendre vos places.

C'est aussi peut-être un échange interculturel. C'est peut-être informel, mais c'est très, très, très enrichissant. Ça se fait, comment je

pourrais dire, sans politique. Je crois beaucoup en ça. J'espère que le message, même s'il est un peu perdu, que vous l'avez compris.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Merci.

Je pense que c'est un message clair et également rafraîchissant.

Je voudrais peut-être commencer par demander quelques questions un peu plus techniques sur Canada Monde. Ça a existé depuis 1971. En termes de financement, votre financement vient de quelle source?

PAUL SHAY: La majorité de notre financement vient de l'Agence canadienne de développement international, qui relève du ministère des Affaires internationales du gouvernement fédéral. Nous avons aussi plusieurs mille donateurs, des individus, des particuliers, qui font des dons chaque année à Jeunesse Canada Monde.

Nos partenaires dans le sud, parce que Jeunesse Canada Monde travaille toujours en partenariat, donc Jeunesse Canada Monde comme tel n'existe pas au Brésil, en Uruguay. C'est plutôt des organisations nationales qui deviennent nos partenaires pour la mise sur pied de ces programmes, donc eux font une contribution

réelle pour la réalisation des programmes aussi.

Finalement, il faudrait mentionner toutes les contributions en nature qui représentent peut-être le tiers de nos budgets. Les communautés d'accueil qui reçoivent ces jeunes font énormément pour recevoir ces jeunes chez eux. C'est pas Jeunesse Canada Monde qui est capable de tout faire ça sans l'appui des communautés canadiennes et les communautés dans les pays de change. Le programme ne pourrait pas exister.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Et actuellement vous pouvez impliquer combien de jeunes par année dans vos programmes?

PAUL SHAY: Il y a environ 700 jeunes qui participent dans nos programmes chaque année, la moitié canadiens, la moitié des jeunes des pays dans le sud.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Et sur le plan canadien vous avez mentionné que vous souhaiteriez que davantage de jeunes Autochtones participent. Est-ce que vous avez une idée sur 350 ou à peu près, sur le plan canadien il y a combien d'Autochtones qui, comme Michèle...

PAUL SHAY: Il y a juste une quinzaine cette année. Pour moi c'est pas suffisant. J'aimerais qu'il y en ait plus.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Est-ce que l'information circule dans les communautés autochtones?

PAUL SHAY: Oui. La difficulté parfois, et c'est un peu pour ça que nous sommes contents d'être ici aujourd'hui, la difficulté parfois c'est au niveau de... Je vais citer Sophie Pierre encore. Elle a dit c'est une chose d'avoir une affiche de Jeunesse Canada Monde dans l'école sur les réserves, mais c'est une autre affaire pour que le jeunes puisse dire: Ça, c'est une possibilité pour moi; moi, je pourrai faire ça.

C'est là où on cherche des façons, avec les communautés autochtones, pour comment encourager les jeunes de dire à eux mêmes oui, oui, c'est faisable, je pourrai faire ça, parce que c'est tout un défi.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Ce que j'allais dire c'est est-ce que vous essayez d'établir avec le leader des communautés un relais de communication, parce qu'effectivement une affiche c'est souvent très abstrait et les jeunes ne s'imaginent pas que ça peut être pour eux.

Est-ce que vous essayez avec un certain nombre de communautés autochtones de leur faire passer le message d'information de façon moins abstraite, plus

concrète? Est-ce que c'est possible, effectivement?

PAUL SHAY: Oui, oui, je suis d'accord. La meilleure façon d'expliquer nos problèmes c'est les anciens eux mêmes qui parlent de leur expérience. C'est un peu pour ça que Michèle est ici aujourd'hui avec moi.

Si moi je parle avec un jeune ils vont dire oui, oui, oui, mais s'il parle avec un ancien qui a fait le programme, ils vont peut-être avoir plus tendance de dire oui, c'est une possibilité pour moi.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: J'aurais une question à vous poser.

Je comprends que Jeunesse Canada Monde a été créée pour amener les jeunes du Canada en contact avec des jeunes d'autres pays et vice versa, que c'est particulièrement intéressant pour des jeunes Autochtones d'aller dans d'autres pays pour voir comment ça se passe sur le plan des Autochtones dans d'autres pays.

Avec l'évolution des choses, est-ce que vous vous êtes interrogé sur la possibilité à l'intérieur même du Canada de permettre des séjours de jeunes non-Autochtones dans des communautés autochtones, et vice-versa, parce qu'il y a vraiment un problème de communication, de solitude, de monde un peu parallèle.

Est-ce que c'est un projet que vous avez considéré?

PAUL SHAY: Pour nous c'est évident que ce genre de programme pourrait être très intéressant. Je pense que les principes de base qui sous-entendent Jeunesse Canada Monde pourraient facilement être adaptés à un tel programme à l'intérieur du pays même. Le défi ces jours-ci c'est de trouver le financement pour un tel programme, mais en termes de la possibilité d'envisager la structure d'un tel programme, il n'y a pas de difficulté.

MICHÈLE AUDETTE: C'est aussi de s'adapter aux demandes des Autochtones. J'ai fait de la publicité après mon expérience. Je suis passée dans les classes à Malioténam et la réaction c'était, "Sept mois t'est partie! Sept mois!" C'était comme beaucoup, beaucoup. Ensuite je leur ai demandé pour eux combien de temps pouvaient-ils partir, et deux mois, c'était beaucoup.

Je pense que Jeunesse Canada Monde est prête à s'adapter aux demandes des Autochtones, mais comme il disait, c'est le financement qui n'est pas évident, autant des deux côtés, autant chez les Amérindiens qu'avec JCM.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Mary.

COMMISSIONER MARY SILLETT: I'd like to thank you three for coming here today.

I think the best ambassadors of this particular program are the young people who participated in the program. I remember 11 years ago my cousin, he was a participant for the Canada World Youth. He came back, he volunteered with the Native Friendship Centre, and he's still talking about it. And that's 11 years ago.

I think clearly it's a very effective program and I think it's something that should be continued and certainly does improve relationships between different people and different countries.

When I was younger, many years ago, I participated in the Young Voyageur Program. That was an exchange program in Canada. You had to meet certain criteria in order to be selected for this program. You had to be good in school, and they would select two or three from the whole school, then you'd have a chance to visit some big centre, because we were from a rural area. It wasn't for that long. It was for like two weeks.

I remember being away from home for that period of time and thinking I don't ever want to come back.

It's too big. But anyway, those kinds of things, opportunities have existed in the past and I know that in some areas there are exchange programs to other communities, primarily because of sports or something like that, but it gives a person the opportunity to believe that the world isn't in your own community and that there are other people.

So I would like to congratulate you for the work that you're doing, the public relations work that you're doing, and for the good work that you're doing. Thank you very much.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Merci encore une fois, et bonne chance.

Nous allons suspendre pour une dizaine de minutes. Nous reprendrons avec l'Association provinciale des trappeurs indépendants. Merci.

--- Suspension de l'audience à 9 h 41

--- Reprise de l'audience à 9 h 58

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: S'il vous plaît, si vous voulez prendre vos sièges. Nous allons reprendre l'audience.

Je voudrais demander aux représentants de l'Association provinciale des trappeurs indépendants

de venir nous rencontrer.

--- (Pause)

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Bienvenue et bonjour.

Si vous pouvez vous identifier pour les fins de la transcription.

RIVARD LAROUCHE, Président, Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec: Je me présente. Je suis Rivard Larouche, le Président de l'Association provinciale des trappeurs indépendants. À ma gauche, M. Jean-Benoît Gagnon, qui est le responsable du comité qu'on appelle Comité des réserves à castor.

Nous avions pensé faire une lecture du mémoire, compte tenu qu'on n'a pas pu vous le remettre au préalable. On s'en excuse. J'espère que ça va vous convenir de cette façon-là, ou si vous avez d'autres façons que vous préférez.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Question de clarification. On a deux noms, Association provinciale des trappeurs indépendants et Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec, le mémoire qu'on vient de nous remettre. Il s'agit de la même organisation, ou...

RIVARD LAROUCHE: Il s'agit de la même

organisation compte tenu qu'on a, depuis mars, changé notre dénomination, pour passer de l'Association provinciale des trappeurs indépendants à la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec. C'est l'évolution de l'organisation.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Donc au moment où on se parle aujourd'hui, le 26 mai, votre nom officiel est la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec?

RIVARD LAROUCHE: C'est bien ça.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Alors c'est ce qu'on va inscrire pour la transcription dans le dossier.

Vous pouvez procéder quand vous serez prêts.

RIVARD LAROUCHE: Merci.

La présentation de ce document se veut une brève rétrospective de tous les aspects tant culturels, sociologiques, qu'économiques que représente l'activité de piégeage au Québec. La répartition de la superficie des espaces alloués pour la pratique de cette activité entre les nations autochtones et non-autochtones a toujours été une source de conflit qui empêche le développement harmonieux des deux nations.

L'approche proposée par la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec dans ce document permettrait non seulement un juste partage du territoire exploitée, mais ferait en sorte qu'un nouveau contrat social pourrait être signé et favoriserait le développement économique, social et culturel de nos deux peuples. Mais avant d'aborder les points ci-haut mentionnés, une présentation de la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec s'impose.

Depuis plusieurs années, fondée en 1976, l'Association provinciale des trappeurs indépendants (APTI), est devenue depuis mars 1993 la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec, organisme reconnu comme représentant officiel des trappeurs du Québec par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, fait des efforts considérables pour accroître la qualité du piégeage.

Elle regroupe près de 5 000 membres répartis dans toutes les régions du Québec. Formée d'un conseil d'administration de 12 présidents, représentant chacun les conseils régionaux de chaque partie du Québec, elle se réunit quatre fois par année en plus de la tenue du congrès annuel. La Fédération des trappeurs

gestionnaires du Québec vise plus particulièrement une exploitation rationnelle des animaux à fourrure dans le cadre d'une saine gestion des 23 espèces exploitées.

Pour favoriser l'atteinte de cet objectif, la FTGQ pose des gestes concrets sur l'éducation du public et la formation des trappeurs. Elle s'est fait l'instigatrice et la conceptrice, de concertation avec le MLCP, d'un cours de piégeage de 35 heures portant sur les moeurs des animaux à fourrure, l'aménagement des territoires, la réglementation, la manipulation sécuritaire des pièges, le piégeage humanitaire, et la préparation des peaux. Ce cours est obligatoire depuis 1992 et, à ce jour, 11 285 trappeurs ont été formés.

Elle collabore avec les différents ministères, tels le MLCP, le MER, le MEQ, et organismes de commercialisation de la fourrure notamment en participant à des comités de gestion bipartis sur le piégeage avec le MLCP, et en contribuant financièrement par le biais de ses membres un demi de 1 pour cent de la valeur de la fourrure par année à l'Institut de la fourrure du Canada et au Conseil de la fourrure sauvage du Canada. De plus, l'Association a donné son adhésion à l'Alliance des trappeurs.

L'Association est depuis plusieurs années le principal porte-parole favorisant le piégeage humanitaire au Québec. La FTGQ est également très préoccupée par l'exploitation rationnelle des animaux à fourrure. À plusieurs reprises depuis les dix dernières années la FTGQ a pris position face à la protection de certaines espèces exploitées.

Ainsi, pour le lynx du Canada on a demandé l'instauration de saisons raccourcies dans certaines régions, la fermeture complète dans d'autres régions ainsi que l'enregistrement obligatoire de toutes les prises. Pour le martre, on a favorisé une réduction de la saison de piégeage. Concernant l'ours noir et le raton laveur, une demande fut adressée au MLCP pour en interdire la chasse avec les chiens. Et enfin, pour le castor, l'aménagement de bandes de protection le long des cours d'eau a été mis de l'avant dans le cadre de la loi sur l'intervention en milieu forestier.

De plus, elle a pris position pur que le MLCP améliore le contrôle des espèces exploitées. Elle contribue à la Fondation de la Faune du Québec, ce qui représente 12 000 $ annuellement, et participe aux recherches scientifiques par le biais de la remise des

carcasses.

Elle a de plus expérimenté et mis de l'avant des moyens pour le contrôle des animaux déprédateurs et pris une part active à l'élaboration d'une politique provinciale sur ce sujet.

L'éducation des jeunes occupe une place importante dans la pensée de la FTGQ. À cet effet, elle a réalisé une trousse pédagogique à l'intention des jeunes de niveau primaire et un vidéo, "L'écosystème, c'est quoi?", produit dans le cadre du programme de Secondaire I général d'écologie. À tous les ans, par le biais d'un salon d'exposition qui est greffé à son congrès, l'association invite la population à venir se renseigner sur toutes les facettes de son activité et l'accent est mis particulièrement sur les jeunes d'âge scolaire dont une journée complète leur est réservée. Voilà d'une façon bien succincte le portrait de la FTGQ.

Les aspects économiques: Le piégeage des animaux à fourrure est une forme particulière d'exploitation d'une richesse naturelle renouvelable. L'industrie de la fourrure est l'une des seules activités économiques du Québec qui intègre les activités primaires (piégeage), secondaires (traitement des peaux et

fabrication du produit), tertiaires (commercialisation) et quaternaires (recherche et développement par, entre autres, l'Institut de la fourrure du Canada).

Une étude commandée par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche reconnaît que l'importance économique de l'industrie du piégeage va bien au-delà des effets directs et indirects que l'on peut calculer. Contrairement à d'autres types d'industries, les activités reliées au piégeage fournissent une matière première peu substituable. Cette importante caractéristique fait en sorte que les entreprises qui traitent la fourrure sont particulièrement dépendantes du piégeage. Ces entreprises maintiendraient, à elles seules, plus de 2 000 emplois. Le piégeage a donc un effet de levier très important auprès de cette industrie.

Dans ce contexte, l'élimination d'une espèce, les profits réalisés par les trappeurs professionnels québécois, le prix des peaux, l'accessibilité aux territoires, et caetera, sont tous des facteurs qui peuvent affecter l'industrie de la fourrure. Année après année l'industrie de la fourrure génère 30 millions de dollars à l'exportation de produits du Québec. Il y a une petite erreur ici; c'est 30 millions

qu'il faut lire.

Pour pratiquer son activité le trappeur québécois investit 28 millions annuellement, selon une étude du MLCP, dont 14,2 millions sont attribuables aux dépenses d'opération et 13,5 millions aux dépenses d'immobilisation.

Pour les dépenses d'opération, ce sont les dépenses de transport, 6,6 millions, qui, proportionnellement, sont les plus importantes, soit 46 pour cent. Les autres dépenses se répartissent comme suit: l'équipement, 3,9 millions ou 27,5 pour cent; l'alimentation, 2,1 millions ou 14,8 pour cent; et l'hébergement, 1,6 millions ou 11,2 pour cent.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Est-ce que je peux vous demander de lire un peu moins vite, pour donner une chance aux traducteurs de souffler. Est-ce que les traducteurs ont une copie de votre texte? Ça va? Merci.

RIVARD LAROUCHE: Cette somme de 28 millions injectés génère une augmentation de la demande des biens et services.

En terme d'emplois, outre les 2 000 emplois de l'industrie de la fourrure, le piégeage crée 347 emplois annuellement. La masse salariale de ces 347

emplois s'élève à 6,8 millions et la valeur ajoutée (salaires, primes et profits) atteint 12 millions de dollars. Les revenus gouvernementaux, quant à eux, s'élèvent à 6 millions de dollars.

En fait, pour chaque tranche de 1 000 trappeurs professionnels québécois, 17,9 emplois indirects sont créés. Donc, contrairement aux autres activités dites consommatrices de la faune (chasse et pêche), le piégeage génère non seulement un impact important en amont lié à l'importance des dépenses annuelles de 28 millions de dollars directs mais en aval par le biais des effets indirects.

Les aspects socio-culturels: Des générations de trappeurs québécois. Le piégeage, comme on vient de le voir, est une activité économique fort importante, mais culturellement elle est aussi très significative.

Lors d'une enquête commandée par le MLCP en 1988, 64,8 pour cent de l'ensemble des trappeurs québécois ont mentionné que l'abandon de cette activité leur manquerait plus que l'abandon de toute autre activité. Chez les trappeurs de zones structurées cette proportion atteint 83,4 pour cent. Cette statistique démontre

clairement à quel point les trappeurs québécois sont attachés aux valeurs sociales et culturelles du piégeage.

Les trappeurs québécois consacrent en moyenne 50 jours à la pratique de l'activité du piégeage. Par contre, 30 pour cent des trappeurs consacrent 61 jours. De ce nombre 6 pour cent pratiquent le piégeage près de 120 jours par année. Les trappeurs accordent une très grande importance à leur activité, mais également au mode de vie qu'elle procure.

En plus de la saison de piégeage, qui s'étend de la mi-octobre à fin-mars, les trappeurs consacrent du temps pour prospecter leur terrain aménagé ou entretenir leurs sentiers, faire le relevé des cabanes à castors, sans compter que les bêtes capturées sont souvent apportées et arrangées à la maison, ce qui favorise une certaine participation de la famille qui, de plus, l'accompagne de façon régulière sur le terrain.

Le piégeage québécois n'est pas né d'hier. Les trappeurs d'aujourd'hui profitent de l'expertise accumulée depuis plus de 500 ans et transmise de génération en génération. Les coureurs de bois ont transmis à leurs descendants le goût de l'aventure, le respect des animaux de la forêt et le goût des grands

espaces québécois.

Bon nombre de trappeurs pratiquent leur activité avec un parent, père, fils, oncle, et caetera. Le piégeage et les activités connexes font partie de la culture et de la tradition des Québécois.

Où peut-on piéger au Québec? Tout d'abord sur des terrains de piégeage enregistrés. Ce réseau couvre 128 444 km^2 et représente 8,3 pour cent de l'ensemble des territoires disponibles tant pour les autochtones que pour les non-autochtones. Ces terrains sont régis par l'émission de baux. Le titulaire du terrain peut s'adjoindre trois aides trappeurs et l'unicité du permis est en vigueur. Vient ensuite la zone libre, une superficie de 204 215 km^2, ce qui représente 13,3 pour cent des territoires disponibles pour l'ensemble des trappeurs québécois autochtones ou non.

Voici un tableau qui illustre bien la superficie du territoire disponible: terrain de piégeage enregistré, disponible aux autochtones et non-autochtones, 128,444 km^2, pour 8,3 pour cent de la superficie; zone libre, accessible aux autochtones et non-autochtones, représentant 204 215 km^2, pour 13,3 pour cent de la superficie; et les réserves à castors,

accessibles seulement aux autochtones, pour 2 208 021 km^2, représentant 78,9 pour cent de la superficie.

Le réseau des réserves à castors: Les premières réserves à castors au filet que dû aux actes de braconnage via l'utilisation du poids et l'utilisation de l'aéroplane comme moyen de transport, on craignait pour la survie de certaines espèces, dont le castor. De plus, vu l'utilisation de ces aéroplanes, les trappeurs blancs rapportant les fourrures échappaient au contrôle du Québec et on décida de créer des réserves de chasse à l'usage des autochtones car, depuis le 20 avril 1928, on en avait créé deux et on en rajouta quatre autres.

On transformera ces réserves de chasse, le 24 mars 1932, en réserve à castors et elles furent suivi de 12 autres, s'échelonnant jusqu'à 1954 où celle du Saguenay et du nouveau Québec furent créées. La réglementation des réserves à castors serait trop longue à expliquer mais seuls les autochtones ont le droit d'y piéger.

Elle couvre 78,4 pour cent du territoire québécois. L'autochtone peut y pêcher à la ligne ou au moyen d'un filet, chasser pour la subsistance de sa famille sur son terrain et, de plus, son droit lui accorde la

permission de posséder une tête de gros gibier et autorise le titulaire à ramener à son domicile ce qui lui reste de poisson et de gibier à la fin de la saison.

Voilà dressé, de façon bien grossière je l'admets, les droits de premières nations en matière de chasse, de pêche et piégeage au Québec.

Réserves à castors: Moyen de gestion. Lorsqu'elles furent créées, les réserves à castors correspondaient sans doute à un besoin de mieux gérer les animaux à fourrure au Québec. On parle des années 1932, moins de personnes sur le territoire donc moins d'exploitation. On ne connaissait pas les outils de gestion dont on dispose aujourd'hui pour s'assurer de la pérennité des espèces exploitées, soit: le rapport de capture, le carnet de trappeurs, l'inventaire des colonies de castors, les études sur le suivi des populations, les rapports de vente, et caetera.

La compagnie de la Baie d'Hudson s'assurait aussi d'un certain monopole. Qui achetait la fourrure des peuples autochtones pendant ces années-là? Poser la question, c'est y répondre. Comme outil de gestion en 1993, c'est complètement dépassé. De plus, lorsqu'on a créé ces réserves on voulait éviter le

braconnage au moyen d'aéroplane.

Aujourd'hui en maintenant ce réseau de gestion on le favorise car de nombreux chemins de pénétration créés par l'exploitation forestière favorisent la libre circulation à l'intérieur de ces territoires, et certaines personnes en profitent vu l'inoccupation de ces lieux pour faire un prélèvement indu de la ressource. Donc, une des raisons qui a motivé la création de telles réserves en 1932 a aujourd'hui les effets contraires et nous pouvons avec les outils de gestion aujourd'hui assurer la pérennité des espèces.

Cette ligne des réserves à castors qui descend jusqu'au 47e parallèle est une barrière légale et psychologique au développement harmonieux de nos deux peuples. Que ce territoire soit coiffé du titre autochtone ou pas, ce n'est pas à nous à en faire le débat.

Depuis des années la FTGQ signale aux deux paliers de gouvernement qu'en laissant le régime actuel des réserves à castors on continue à maintenir un climat social malsain, on continue à entretenir les frictions entre nos deux nations. On empêche le développement économique et le rapprochement de nos deux peuples.

Que les autochtones disposent de territoires pour exercer leurs activités traditionnelles, satisfaire à leurs besoins en alimentation, et perpétuer leur culture, la FTGQ a toujours été en accord avec ces courants de pensée. Mais cela ne devrait pas être un empêchement à la co-gestion de ces territoires en ce qui a trait à l'exploitation de la ressource animaux à fourrure.

L'attitude de catimini que maintiennent les deux paliers de gouvernement dans les négociations avec les peuples autochtones ne fait qu'aggraver le malaise. Jamais les utilisateurs ne sont informés des projets de règlement discutés; on en apprend que les résultats.

Cette façon de procéder ne nous apparaît pas la voie de la solution qui mènera à l'établissement d'un nouveau contrat social.

L'établissement d'un nouveau mode de gestion de ces territoires nous apparaît comme étant une avenue de solution. Ce nouveau mode de gestion devra impliquer les autochtones et les non autochtones dans le respect mutuel de nos deux peuples. Ce nouveau mode de gestion de l'utilisation de ces territoires ne doit pas

et ne devrait pas entacher ou limiter de quelque façon que ce soit les négociations globales entre les différents paliers gouvernementaux et les premières nations. Cette formule pourrait s'inspirer du modèle que vivent présentement d'autres organismes de la faune en ce qui a trait au partage et à la gestion de la ressource.

Qu'adviendrait-il si une nouvelle formule était mise de l'avant, soit la co-gestion du territoire, en ce qui regarde l'exploitation de la ressource animaux à fourrure?

Premièrement, meilleur climat entre nos deux peuples: Développement du partenariat.

Deuxièmement: Participation commune à la prise de décision sur l'utilisation de la ressource selon les besoins et la capacité de support du territoire exploité.

Troisièmement: Créerait une force d'impact qui favoriserait le développement économique de cette activité: création d'emplois, transformation de la ressource au Québec, développement technologique, mise en place d'une nouvelle structure de développement touristique.

Quatrièmement: Permettrait aussi à nos

deux peuples de regarder ensemble dans la même direction et d'apprendre à s'entraider mutuellement.

Maintenir le réseau actuel d'utilisation de la ressource animaux à fourrure ne fait que miner les efforts de rapprochement entre nos deux peuples, et contribue même à les éloigner.

Recommandations: Nous recommandons: (1) la création d'une table bipartite, où la FTGQ et les Autochtones auraient pour mandat de définir un nouveau mode d'exploitation des animaux à fourrure; (2) que le gouvernement s'engage à accepter le concensus émanant de cette table et à y apporter les modifications légales pour en permettre la réalisation.

Merci.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Je voudrais vous remercier pour la présentation de ce mémoire. Il s'agit évidemment d'une question importante, à la fois pour les nations amérindiennes du Québec et également pour une partie significative de la population québécoise.

Je voudrais commencer en vous demandant, en fonction de votre nom, Trappeurs gestionnaires du Québec, vous dites que vous avez 5 000 membres répartis dans toutes les régions du Québec. Est-ce que les membres

sont considérés comme de petites entreprises ou...j'essaie de comprendre votre nouveau titre, Trappeurs gestionnaires. Je comprends que c'est gestion de la ressource, mais ils sont membres à titre individuel?

RIVARD LAROUCHE: Ils sont membres à titre individuel des associations des régions. Comme on dirait, une entreprise, une mini entreprise privée, où il exploite une ressource. Naturellement ça engendre des dépenses, alors il vend le produit de son travail. C'est une entreprise reconnue comme telle par le ministère du Revenu également, où chaque trappeur doit annuellement produire son rapport d'impôt et payer des impôts sur les profits qu'il fait.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: On a un système qui, comme vous l'avez dit, a été établi en ce qui concerne les réserves à castors depuis 61 ans.

Est-ce que cette question-là votre organisation l'a déjà discutée avec des représentants des Autochtones, comme l'Assemblée des Premières Nations, section du Québec? En d'autres termes, ce que j'essaie de voir c'est quels sont les liens, s'il y en a, établis par la Fédération avec les communautés autochtones, soit à l'échelle du Québec ou soit dans des régions de façon

particulière. Est-ce que vous pouvez élaborer là-dessus?

Est-ce que vous avez des contacts, est-ce que vous avez des liens avec les communautés autochtones, ou si ça se fait via le gouvernement uniquement?

JEAN-BENOÎT GAGNON, Responsable, Comité des réserves à castor, Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec: Longtemps la Fédération gestionnaire des trappeurs du Québec avait une position assez drastique au sujet des réserves à castors. On avait très peu de contacts avec les nations autochtones.

Il y a eu le Sommet de la faune du Québec qui nous a tranquillement amenés à nous parler. On s'est toujours parlé, par exemple, à travers le biais des fonctionnaires, à travers le biais de tables gouvernementales.

Lorsqu'on a eu des liens qui sont autres que la gestion de territoire au niveau de l'éducation, du cours de piégeage, on a rencontré certaines bandes autochtones et on leur a suggéré, écoutez, on a des outils sur la table pour la formation de vos trappeurs. Prenez-les, regardez ce que vous pouvez faire avec ça, et ensuite on se reparlera.

Ils ont adapté une certaine forme de cours, surtout pour les Algonquins au niveau du Lac Barrière et ce coin-là. On a réussi à faire quelque chose avec les Autochtones. Au niveau de l'éducation on a tourné 23 vidéos de l'éducation, un projet fédéral-provincial pour l'éducation des trappeurs. On l'a fait de concertation avec les autochtones.

Ça va bien avec les autochtones jusqu'au temps qu'on parle de répartition territoriale, et je comprends leur point de vue. Nous, ce qu'on propose dans ce document-là c'est une forme de co-gestion du territoire. Mais nos rapports avec les Autochtones, pour répondre à votre question, sont bons quand on parle d'autre chose que de répartition et de territoire.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Dans le contexte des cours de formation, est-ce que vous avez puiser...est-ce qu'il y a eu un échange d'expériences avec les Autochtones? En d'autres termes, il y a des gens du côté des communautés autochtones qui font ça depuis toujours. Est-ce qu'il y a eu un échange ou si ça a été seulement d'un côté?

JEAN-BENOÎT GAGNON: Vous savez, monsieur Dussault, qu'on doit répondre à des normes

internationales. D'ailleurs, la communauté économique européenne nous a soumis à certaines règles très précises. Nous, le cours s'est pour former les trappeurs à cette nouvelle règle-là. Quand on a élaboré et mis en place le cours de piégeage au Québec on a n'a pas partagé, si vous voulez, la conception du volume avec l'expérience que les Autochtones ont, surtout au niveau de la gestion des animaux à fourrure.

Lorsqu'on a rencontré les nations algonquines en particulier on a dit, écoutez, si vous avez certaines adaptations à faire au cours, nous on ne voit pas de problèmes. D'ailleurs, on a insisté pour que ce soit des moniteurs autochtones qui donnent le cours à des Autochtones. On n'a pas voulu s'imposer. On a tout simplement voulu collaborer et mettre à la disposition de la Nation algonquine le matériel déjà en place. C'est cette forme-là qu'on a élaborée.

On est à nos premiers balbutiements avec les nations autochtones. Je pense qu'il y a une ouverture de ce côté-là qui est favorable parce que, vous savez, c'est souvent le danger qui fait qu'on s'unit, et vous savez que notre industrie a été souvent, excusez le terme, entre guillemets, charroyée par une certaine presse,

peut-être à tort, peut-être à raison. On a des choses à changer au niveau de la gestion, et c'est en train de se faire, mais on est à nos premiers balbutiements avec les nations autochtones. Et c'est cette voie-là qu'on veut explorer.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Quand vous dites que les cours sont obligatoires, c'est en vertu de le réglementation du Québec?

JEAN-BENOÎT GAGNON: Oui. En vertu de la réglementation du Québec nul ne peut détenir un permis de piégeage s'il n'a pas suivi son cours de 35 heures, dont un examen théorique et un examen pratique. Ces cours-là sont sanctionnés par un comité bipartite, ministère de Loisir, Chasse et Pêche, et Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Est-ce que cette réglementation-là s'applique sur les réserves à castors?

JEAN-BENOÎT GAGNON: Je ne crois pas.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: De sorte que quand vous parlez d'échanges avec les Algonquins, par exemple, sur le contenu du cours, c'est dans le contexte de la partie du territoire qui n'est pas couverte par des

réserves à castors, ou est-ce que c'est dans un contexte d'information, parce que techniquement les Autochtones ne sont pas tenus de suivre ce cours pour piéger sur les réserves à castors.

JEAN-BENOÎT GAGNON: Techniquement les Autochtones ne sont pas tenus de suivre ce cours, mais les nations autochtones s'aperçoivent de plus en plus que si on veut maintenir l'activité on doit satisfaire aux normes de la communauté économique européenne. On n'a presque pas le choix. Qu'on soit trappeur de n'importe quelle ethnie, on n'aura pas le choix à un moment donné de s'unir et de faire front commun pour le développement de notre industrie.

C'est dans ce cadre-là que certaines bandes autochtones, dont les Hurons aussi d'Ancienne Lorette. Nous on a offert aux nations autochtones: Écoutez, on court. Réinventez pas la roue, elle est là. Servez-vous-en. Adaptez-la à votre réalité. Mais nous, on est prêts à mettre ça à votre disposition dans le cadre de bon voisinage.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Les discussions que vous avez eues concernant la réglementation des réserves à castors, ce sont des

discussions que vous avez eues avec le gouvernement?

JEAN-BENOÎT GAGNON: Depuis des années nous on trouve que...mais notre pensée a évolué. On trouve que cette ligne-là des réserves à castors c'est un empêchement au développement social et culturel, au rapprochement de nos deux nations.

Vous savez, nous on vit, pour employer une expression, dans la partie nordique du Québec. Certains non-Autochtones vivent très près des Autochtones. On n'a qu'à penser à la Côte Nord, la Romaine, Sept-Îles, Betsyamitz (PH). Nous, au Lac St-Jean, on a Roberval, avec Mastoyish (PH), réserve, et on est en contact journalièrement avec ce peuple-là.

Vous savez, avant que le réglementation des réserves à castors vienne et qu'il y ait de la pression de mis là-dessus, moi je peux vous dire que mon grand-père trappait avec les Autochtones. Ils prenaient chacun leur côté de rivière, et ils se rejoignaient. Aujourd'hui c'est plus possible, ça.

Dans le mémoire, si vous voyez bien, on a ne veux pas enlever le territoire aux nations autochtones. On veut juste s'asseoir et co-gérer avec eux. D'ailleurs le problème de la ressource saumon a été

réglé de cette façon, avec des tables de concertation Fédération québécois du saumon de l'Atlantique et les nations autochtones, et on n'entend plus parler de problèmes de saumon et de partage de territoire et de capture et tout ce que vous voulez.

Tous ces problèmes-là sous-entendent des conflits. C'est une source de conflits. Ça nous empêche d'évoluer, tant sur le point de vue économique. Dans les solutions en dernier on parle de développement économique. Dans le développement économique on pourrait ensemble structurer des réseaux où les touristes européens pourraient venir visiter. Ils sont friands de ça.

Au point de vue mise en place de table conjointe, autochtones et non-autochtones, pour la gestion du territoire, on déciderait ensemble des quotas, des animaux à capturer, qu'est-ce qu'on fait? On apprendrait leur façon à eux qu'ils ont de gérer la ressource. Nous, on en a une; eux, ils en ont une. Pourquoi pas la mettre en commun?

C'est cette simple barrière du 48e parallèle qui nous empêche de fonctionner et de s'asseoir ensemble et de se connaître.

Comme on le dit si bien, qu'il y ait des

droits autochtones ou pas sur ces territoires, c'est pas à nous d'en faire le débat. Nous, ce qu'on veut c'est co-gérer ensemble, simplement.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Comme approche pour y parvenir, c'est une chose que de demander...par exemple, vous faites une recommandation que soit créée une table régionale bipartite. La Fédération avec les Autochtones, qui aura pour mandat de définir un nouveau d'exploitation des animaux à fourrure -- pour avoir une table régional bipartite il faut que les deux parties consentent à venir s'asseoir à cette table-là.

Sur le plan de la recommandation, c'est une chose que de la faire, la Commission pourrait la reprendre à son compte, par exemple, mais c'est une autre chose que ça ait une suite. On ne peut pas forcer les partenaires à s'asseoir ensemble.

J'essaie de voir ce que vous envisagez. Est-ce que c'est de demander au gouvernement de créer une table de ce type-là, est-ce que c'est d'essayer, par votre contact avec les Autochtones, de faire en sorte que ce soit possible, en établissant très clairement les balises. C'est évident que si on voit là une démarche

pour discuter des droits sur les territoires on tombe dans un tout autre débat que le débat de la co-gestion.

Comment vous voyez cette recommandation-là se réaliser? Est-ce que vous avez prévu un certain nombre de démarches du côté de la Fédération pour y parvenir? J'essaie de voir comment, du côté de la Commission, on pourrait s'impliquer dans une recommandation comme celle-là.

JEAN-BENOÎT GAGNON: Au niveau de la Fédération, on possède des conseils locaux dans chacune des régions du Québec.

Depuis des années on a centralisé le débat à Québec avec des fonctionnaires, et depuis des années ça a été des sentiments de frustration de notre part. On le dit bien dans le document.

Je considère que c'est pas au niveau du gouvernement qu'il faut que ça se règle. Il faut que ça se règle avec chacune des associations locales. Le Québec, c'est grand, c'est immense. Il y a des disparités sociales, des disparités économiques. Chacune des régions vit des relations avec les peuples autochtones qui sont pas les mêmes.

Essayer de faire un planning ou une

négociation provinciale à ce sujet-là, moi je considère que ça a peu de chance de réussir. C'est mon avis, j'peux me tromper, mais si chacun des conseils régionaux des trappeurs s'assoit avec chacune des bandes autochtones et dire: Écoutez, on a un territoire à gérer ensemble. Est-ce qu'on peut s'asseoir et le gérer ensemble, sans parler de droits de propriété?

Moi, vous savez, je paie au Gouvernement du Québec un dollar et quelques sous du kilomètre carré pour piéger. Que je le paie à un autre, c'est pas ça qui me défrise, excusez l'expression. Nous, ce qu'on veut c'est établir une force économique, une force de développement de l'industrie, la gestion. Donc, ça doit se faire, à mon avis, je pense à l'avis de l'Association, par chacun des comités locaux, où on a des contacts privilégiés avec les Autochtones.

À ce moment-là tout le côté politique du débat des droits territoriaux est enlevé, et on parle de co-gestion, et à s'asseoir ensemble. C'est le mécanisme, nous, qu'on privilégie. Il y a un élément important dans ce document-là aussi qui a été dit. C'est que depuis 15 ans on n'a jamais participé, de quelque façon que ce soit, au débat sur des négociations. Tout ce qu'on

a appris, c'est les résultats.

Dans certains coins -- prenez Les Escoumins, un petit village. On a réglé le problème de façon gouvernementale à l'insatisfaction, je pense, d'une partie de la population. C'est pas ça qu'on veut et c'est pas de même qu'on va régler le problème. Le problème, c'est un contrat social. Ce document-là sous-entend un contrat social et un partage qui doit se faire avec chacune des bandes autochtones, si vous voulez, comme chacune des réserves, du peuple qui vit là.

Le peuple qui vit là avec l'autre nation, dans le respect de l'un et de l'autre et non pas que ça nous soit parachuté, excusez l'expression, par des fonctionnaires gouvernementaux qui sont complètement détachés de la réalité. En tout cas c'est ce que ça nous a donné depuis le début, nous autres.

RIVARD LAROUCHE: Je voudrais peut-être ajouter, je pense que la Commission, face à cette première recommandation, pourrait peut-être exprimer le bien-fondé d'une telle recommandation. Ça permettrait peut-être aux deux groupes de prendre confiance dans des discussions comme celle-ci.

Ça pourrait aussi amener le gouvernement

à attacher plus d'importance au concensus qui pourrait se dégager de ces négociations-là. Il faut être conscients que même si les Autochtones et nous discutons d'un problème comme ça et qu'on en arrive à une solution par concensus, si le gouvernement veut pas bouger dans sa réglementation, les deux groupes ont perdu leur temps.

Je vois le rôle de la Commission comme étant un rôle de facilitateur dans ce processus-là et de conseil et d'influence auprès du gouvernement pour donner suite à ça.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Il n'y a pas de doute qu'une stratégie issue de la base sur le terrain est plus réaliste qu'une stratégie à l'échelle du Québec.

C'est dans ce sens-là, quand vous parliez d'une table régionale, si je comprends bien ce qui vient d'être exprimé, vous avez à l'esprit plusieurs tables régionales où vos conseils régionaux pourraient s'asseoir avec les autochtones dans la région pour discuter de co-gestion des ressources et de vision économique par rapport à la réalité du piégeage.

Donc, je pense qu'il faut utiliser le pluriel, d'une certaine façon. J'essaie de voir par rapport à votre recommandation nº 1.

Également, c'est vrai qu'il y a la réglementation gouvernementale, mais il est évident que s'il y avait des concensus ça faciliterait beaucoup les choses pour la changer. Le danger, c'est toujours qu'une réglementation devienne un peu comme un genre de tabou. Elle existe depuis tellement longtemps et plus personne n'ose la toucher. On voit ça régulièrement dans divers secteurs de l'administration publique.

Je reviens à ma question de base. Lorsqu'on parle de contrat social évidemment ça implique une mise en commun et un partage et une action commune de part et d'autre, et pour ça il faut que le monde se parle.

Ce qu'on constate dans plusieurs secteurs de notre société c'est qu'il y a eu vraiment un certain braquage et un monde parallèle. Vous l'avez mentionné du côté de votre association pendant plusieurs années. Je pense que maintenant la situation fait en sorte que les gens peuvent peut-être plus facilement de part et d'autre voir un intérêt commun à travailler ensemble dans l'objectif de faire quelque chose.

Je reviens toujours à...vous dites que vous êtes aux balbutiements, d'une certaine façon. Je

pense que ça apparaît certes une bonne direction.

Est-ce que, par exemple, dans les assemblées...vous n'avez pas amorcé de contacts qui permettraient structurellement de travailler ensemble. Est-ce qu'il y a des démarches qui sont entreprises dans ce sens-là ou si c'est encore à l'étape de la réflexion?

JEAN-BENOÎT GAGNON: Pour une première fois cette année, lors de la tenue du congrès provincial qui se tenait à Chicoutimi -- à tous les deux ans on change de ville, cette année il était à Chicoutimi -- on a invité la Nation Montagnaise à venir se joindre à nous dans le cadre d'un atelier qu'on avait sur les normes de piégeage.

Suite à ça on a eu des rencontres un peu avant le Congrès et durant le Congrès on a invité la Nation Montagnaise de Pointe-Bleue à venir.

On a des contacts avec la Nation Montagnaise. On veut accentuer ces contacts-là pour voir comment on pourrait s'entendre sur certains dossiers -- exemple, l'éducation, la gestion intégrée des ressources, ces choses-là -- et regarder peut-être la possibilité avec cette nation-là, qui semble ouverte, qui nous apparaît ouverte à une certaine forme de dialogue avec notre Fédération à établir des liens plus solides.

Comme vous le soulignez, ça va dépendre du bon vouloir des deux parties. Nous, ce qu'on voulait venir dire ici ce matin c'est que nous, on est ouverts, on est prêts. On ne demande pas d'abolition. On demande simplement une table où on va apprendre à se connaître et à co-gérer la ressource.

Moi, je travaille auprès des jeunes. Je suis enseignant de profession. Ce qui me surprend le plus c'est de voir l'évolution du racisme envers les peuples autochtones depuis une couple d'années suite à certains événements, et fortement médiatisés. Cette évolution du racisme, il y a des propos que j'entends qui viennent des jeunes qui me font peur parce qu'un peuple ne peut pas se permettre de favoriser ou d'entretenir des propos racistes. Je ne sais pas pourquoi c'est venu comme ça. Ça m'inquiète énormément.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Est-ce que votre Fédération a mis sur pied un comité ou une section pour regarder ce phénomène-là et voir quelle action par rapport à vos membres vous pouvez avoir pour essayer de contrer, parce que c'est un cancer qui ronge la société.

Vous êtes certainement bien placé pour jouer un rôle pour essayer de lutter contre ces préjugés.

JEAN-BENOÎT GAGNON: L'Association publie une revue quatre fois par année. J'ai été longtemps un partisan, sans tenir de propos racistes, de la ligne dure, et j'ai évolué. J'ai été moi-même président de l'Association des trappeurs au niveau de la province durant deux ans. Nos écrits dans la revue ont évolués. Nos positions en assemblées générales ont évolué.

Je considère un geste, vous allez me dire politique, mais qui en disait gros, au dernier banquet de clôture du congrès de l'Association on avait invité un représentant de la Nation autochtone à la table d'honneur. Çà, ça signifie pour nous autres qu'on est prêt à un rapprochement. Ça signifie pour nos membres que peut-être que ce serait le temps qu'on s'assoie ensemble et qu'on discute.

À l'assemblée générale j'ai fait mon rapport et c'est dans ce sens-là que je l'ai fait, et les gens acceptaient ça, les présidents des diverses régions, le conseil d'administration, acceptaient ça. L'idée fait son chemin très rapidement, et c'est la voie qu'on préconise. Ce rapport-là a été approuvé par divers présidents de régions. C'est pas un rapport par M. Larouche ou moi-même ou M. Lavoie. C'est un rapport qui

a été soumis à divers présidents de régions, qui est entériné avant d'être présenté ici, et ça c'est une position provinciale.

Si ça continue dans ce sens-là je pense qu'on peut en venir à une entente. Il n'y a pas de problème de la part de notre association, et on développe cette pensée de plus en plus.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Est-ce que la Nation Montagnaise, par exemple, que vous avez invitée à votre dernier congrès provincial, est-ce que des membres ont répondu à votre invitation?

JEAN-BENOÎT GAGNON: Oui. Ils étaient présents à la table d'honneur. Ils ont suivi les ateliers. On s'est reparlé. On veut soumettre à la Nation Montagnaise le dépôt de ce document-là, puis qu'ils regardent ça de leur côté pour voir s'il y a des possibilités.

Je pense qu'il y a une certaine ouverture aussi au niveau du développement économique. L'industrie du piégeage est un développement économique. On peut développer une force économique ensemble. Avec leur expertise et notre expertise j'pense qu'on arrivera à faire quelque chose de bien. Socialement ce serait bon. Au lieu

de toujours avoir les mauvaises nouvelles dans les journaux à un moment donné ça serait bon d'avoir une bonne nouvelle, et j'pense qu'on s'en va vers ça.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Très bien. Je vous remercie.

Mary?

COMMISSIONER MARY SILLETT: I'd like to thank you very much for coming. Just some general questions.

I come from Labrador and all my brothers and all my families are fishermen, trappers and hunters.

I remember as a young child hearing my family say that fishing will be there and they'll be able to live off fishing, hunting and trapping for the rest of their lives, but in 1993 I guess it's common knowledge that the fishery in Atlantic Canada has really, really suffered.

In northern Labrador my brothers aren't able to go out and get cod any more, because the cod isn't there. They aren't able to get capelin any more, because the capelin is long gone. Of course there's a lot of stress being placed on the renewable resources. As we cross this country we hear a lot of people say that we look to a future

where our people can live off the land. The question that's rarely addressed is will the land, in the far, far future, be able to sustain the number of people who want to live in that direction?

Since you've been involved in the whole question of research I guess that's something that you've done, as I understand it. I'm wondering, have you researched the future of trapping in this province? If you have, what have you found?

JEAN-BENOÎT GAGNON: Oui, on a examiné l'avenir de la trappe. Oui, on a participé à des études.

Dans la province de Québec, au niveau du piégeage de la martre on a remis 20 000 carcasses de martre au ministère Loisirs, Chasse et Pêche. Chacune des carcasses était sexée par les trappeurs et remise de façon volontaire.

Sur ces carcasses on prélevait le tractus génital de l'animal et on en faisait une lecture pour les femelles. Pour toutes les femelles et les mâles on enlevait une dent, on en faisait une lecture de la coupe, et on faisait une radiographie du canal pulpaire, ce qui nous donnait l'âge de la martre capturée.

Pour maintenir une suite à ces études

au niveau de la martre on est arrivés à des politiques où on a décidé de piéger tôt l'automne et de finir très tôt la saison, soit le 15 décembre. À ce moment-là on s'est aperçu qu'on prenait que les mâles adultes et les mâles juvéniles, soit dans un rapport de quatre pour un.

Lorsque les trappeurs s'aperçoivent qu'ils descendent en bas de deux mâles pour une femelle, à ce moment-là ils arrêtent de piéger, même si c'est avant le 15 décembre.

Pour le lynx du Canada j'ai participé moi-même à une étude avec le Département Wild Life de l'Université McGill, où on a capturé des lynx vivants. On leur a mis des colliers télémétriques et on les a relâchés pour voir les moeurs, les habitudes alimentaires. Ces colliers télémétriques là nous donnaient des informations sur le rythme cardiaque de l'animal et sur diverses autres données scientifiques.

Pour le castor on a procédé...on s'est aperçu qu'en capturant les vieilles cabanes de castors on capturait les vieux individus, donc les femelles qui nous donnaient peu de jeunes, on a établi une politique où on demande aux trappeurs de surtout capturer les vieux individus et laisser les jeunes se reproduire.

Au niveau de la réserve faunique des Laurentides, qui est un immense territoire de plusieurs milliers de kilomètres carrés, on s'est aperçu où il n'y avait jamais eu de piégeage, et ce territoire a été ouvert il y a huit ans.

On a tout remis les carcasses de canidés, soit le loup et le renard, et on s'est aperçu dès la première année, en faisant la lecture du tractus génitaux des femelles, que les femelles portaient entre un et deux petits, et il y avait 50 pour cent des femelles gestantes.

Après quatre ans de lecture de tractus génitaux on s'est aperçu qu'il y avait 100 pour cent des femelles renards qui étaient gestantes et qui avaient entre quatre et six petits. Touts ces études-là sont disponibles auprès du ministère Loisirs, Chasse et Pêche du Québec.

D'ailleurs le Québec, avec ses biologistes et la collaboration des trappeurs, a sorti des politiques qui au niveau du Canada et de l'Amérique du Nord font office de guide pour une saine exploitation des animaux à fourrure.

Au niveau de l'ours noir beaucoup d'études à l'échelle mondiale ont été entreprises.

L'Association s'est prononcée pour un contrôle très strict des parties anatomiques, la vente de la partie anatomique des ours, exemple la vésicule biliaire de l'ours, l'Association veut que le ministère du Loisir, Chasse et Pêche impose une réglementation très stricte à ce sujet pour éviter le prélèvement de façon indue de certaines espèces.

Donc, avec les moyens qu'on a...vous savez, on remplit des carnets de capture où on indique le nombre de pièges, nos rapports de capture, on remet des carcasses. Il y a beaucoup d'argent qui est mis dans la recherche. Les 23 espèces d'animaux à fourrure au Québec ont été étudiées on vont être étudiées. La majeure partie l'ont été.

Il y a un projet présentement sur la loutre de rivière. Et l'Association des trappeurs collabore toujours, pas nécessairement simplement avec le ministère Loisirs, Chasse et Pêche. L'Université de Sherbrooke, Département Vétérinaire, nous a demandé de remettre toutes les carcasses des loups et des coyotes capturés pour faire une étude sur le vers du coeur. On l'a fait. On participe -- c'est une de nos inquiétudes -- continuellement. L'Association des trappeurs, une

saine gestion des animaux à fourrure.

Vous savez qu'on a peut-être un principe, nous: La nature peut se passer de l'homme pour survivre, mais l'homme ne peut pas se passer de la nature pour vivre. Souvent peut-être on a exploité de façon indue certaines espèces, mais plus aujourd'hui.

C'était pour répondre à votre question sur notre préoccupation au niveau des espèces exploitées.

COMMISSIONER MARY SILLETT: Thank you very much. We do have recorders, and they're taking notes of the documents that are available for us to read at a later time.

The second observation/question is I think that wherever -- we've gone to many, many places, and clearly there's much conflict about land and resources. In areas where there is a lot of conflict between non-aboriginal and aboriginal people on these two issues there seems to be a lot of racism.

It's no clearer to me than my own area, Labrador, where there is much, much racism against the Innu, because they've been claiming that there shouldn't be low-level military flights on their land. I think that has created a lot of bitterness from the non-aboriginal

community because they say the Innu are taking jobs away from us. I think that has created a lot of conflict.

I'm just reading an article that was released yesterday from Quebec, where there is obviously tension with the pulp and paper industry about disputed lands, and today we hear about the kind of conflict that aboriginal and non-aboriginal trappers may have with respect to territorial distribution, a word that was translated.

I'm wondering -- our greatest challenge is that we recognize that it's there, and we want to address it. We're having a lot of problems finding from people advice that we could use in our final report as recommendations to how we can change this so that in ten years or in 20 years we don't have the kind of conflict, the kind of disputes, the kind of racism that we have today.

I know that you gave some very specific recommendations, but I was wondering if you could attempt, in a general way, to give us some advice on what is necessary in order to improve the relationships, what is necessary in order to make sure that our children grow up in a better life.

JEAN-BENOÎT GAGNON: Des solutions

miracles, il y en a peut-être pas, mais que les gens du milieu, les gens qui vivent sur le terrain, il va falloir un jour qu'ils s'assoient ensemble dans un esprit de partage de cette ressource, dans le respect mutuel des besoins de chacun des deux peuples, dans le respect mutuel des traditions, des cultures.

Ce travail-là peut peut-être se faire au niveau gouvernemental, mais il m'apparaît important et primordial que la base soit impliquée directement dans ce travail-là d'élaboration d'un concensus de nos deux nations.

Vous savez que nous, les gens de terrain, on a souvent été délaissés dans ce genre de discussion, ce qui à mon avis a apporté beaucoup d'insatisfaction de la part des deux parties dans les règlements qui ont été proposés.

On n'a pas de solution miracle. La seule solution que l'on voit, on n'a pas voulu dans ce document marqué de détails précis comment ça doit fonctionner, parce qu'on doit le trouver d'abord ensemble comment on doit faire fonctionner ça, ce mécanisme de rapprochement. On n'a rien voulu imposer dans ce document, on n'a rien voulu dicter, mais simplement dire:

Écoutez, c'est le temps qu'on s'assoit, et c'est le temps qu'on se parle sur des mécanismes où nos deux nations vont se rapprocher ensemble, pas pour former un seule peuple, non, mais pour former une table où deux peuples distincts, différents, avec des besoins différents, vont co-gérer une ressource. Et ça c'est important.

Je crois, et je pense que c'est la position de la Fédération, qu'une solution qui va venir du gouvernement et qui va faire d'un côté ou de l'autre un vainqueur n'apportera pas de solution ou comme vous le dites, madame, dans 20 ans on ne rencontrera pas ces problèmes-là.

Par contre, si le milieu est impliqué, si on s'assoit, moi je peux dire qu'on peut arriver à une solution où tout en tenant compte de nos différences on va se servir de ces différences-là pour créer une force, et les problèmes dont vous parlez, sans être complètement peut-être résolus, vont être amoindris de façon très significative.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Nous vous remercions pour ce message empreint de réalisme, qui est également certainement porteur d'un certain espoir pour l'avenir de rapprochement, avec l'objectif commun de la

gestion de la ressource.

Nous vous souhaitons dans la suite de vos projets. Nous allons de notre côté non seulement relire votre mémoire mais voir comment on va pouvoir, au niveau de nos recommandations, appuyer la direction que vous mentionnez, évidemment après consultation avec aussi les populations autochtones.

Dans le fond ce que nous souhaitons c'est d'amener -- réconciliation, c'est un grand mot, mais d'une façon très concrète une collaboration et un travail en commun à tous les niveaux de la société dans les divers secteurs entre Autochtones et non-Autochtones. C'est là que le problème fondamental du racisme va pouvoir être attaqué de façon la plus efficace.

Nous vous remercions d'être venus faire cette présentation ce matin. Merci.

RIVARD LAROUCHE: On vous remercie également de nous avoir donné l'occasion de s'exprimer.

JEAN-BENOÎT GAGNON: Merci bien.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Je voudrais maintenant demander à M. Rémi Kurtness et ses collègues du Conseil des Montagnais du Lac St-Jean de venir nous rencontrer à la table.

--- (Pause)

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Bonjour. Si vous voulez vous identifier pour les fins de la transcription, et procéder à votre présentation dès que vous êtes prêts.

RÉMI KURTNESS, Chef, Conseil des Montagnais du Lac St-Jean: Merci, monsieur le juge Dussault, madame la commissaire.

Je suis Rémi Kurtness, Chef du Conseil des Montagnais du Lac St-Jean. Je suis accompagné de M. Alain Nepton, qui est aussi conseiller politique au Conseil des Montagnais du Lac St-Jean.

Le mémoire qu'on vous présente aujourd'hui fait suite, tel que vous nous l'aviez demandé, monsieur Dussault, en novembre dernier lorsqu'on vous l'avait présenté à Wendake, fait suite au mémoire qu'on vous a présenté en novembre et qui touchait plus particulièrement notre philosophie, les grands principes qui nous guident, et évidemment les enjeux, les difficultés de notre négociation territoriale avec le Conseil Atikamekw montagnais et les deux autres gouvernements, c'est-à-dire le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada.

Vous nous aviez demandé à cette époque-là de préciser davantage qu'est-ce qu'on entendait comme modèle d'autonomie gouvernementale. On vous avait parlé alors des services territoriaux, et c'est ça qu'on vient un peu vous présenter aujourd'hui plus en détail.

Évidemment les Montagnais du Lac St-Jean, qu'on nomme en notre langue les Piekuakami Ilnutsh, représentent quelque 3 700 personnes, dont environ 50 pour cent résident dans la communauté de Mashtéuiatsh, anciennement appelée Pointe-Bleue.

L'autre partie vit dans les localités avoisinantes ou dans les territoires de chasse. C'est particulièrement dû au fait qu'il n'y a pas beaucoup de disponibilité au niveau des résidences et il n'y a pas beaucoup d'emplois dans la communauté parce qu'on a un taux de chômage qui, au moment où on se parle, doit approcher à peu près les 45 pour cent.

On a un taux de croissance annuel moyen de 8 pour cent. Notre population est très jeune puisqu'un peu plus de la moitié de notre population a moins de 25 ans. C'est donc dire que l'avenir est très préoccupant pour les membres du Conseil de bande et que l'élément jeunesse commande qu'on mette les bouchées doubles pour

arriver à procurer à tous ces jeunes et à leurs enfants un environnement et des conditions de vie qui seront à la mesure de leurs besoins.

M. Gagnon vous parlait tout à l'heure, celui qui m'a précédé, de la région aussi. On vit dans cette région-là, nous, quotidiennement. C'est une région qui est relativement peuplée, 325 000 habitants. Notre communauté est environnée de tous les côtés de villes et villages allochtones qu'on doit d'ailleurs traverser pour se rendre à nos territoires de chasse.

On vous soulignera aussi l'importance que le territoire ancestral a pour notre peuple, qui était nomade, et les moyens que nous avons pris pour participer, malgré toutes les contraintes, à la gestion de nos activités hors du territoire proprement dit de la réserve, et aussi faire des interventions à différents niveaux dans toute la région.

Nous ferons aussi une analyse de la perspective d'autonomie gouvernementale et une critique de la politique fédérale actuelle sur cette question-là.

Nous dégagerons en dernier lieu quelques recommandations bien spécifiques qui pourront éventuellement servir à la Commission pour refaire et

améliorer les relations du Canada avec les premiers habitants de ce pays. Je vous entendais parler de montée de racisme tantôt. On pourra aussi en discuter lors de la période des questions, parce qu'on a vécu des situations assez difficiles, récemment même, dans notre communauté avec le reste de la région.

En novembre 1992 on vous avait donc présenté un rapport qui faisait état de nos principaux principes qui inspirent notre action et qui, à notre avis, pourraient aussi inspirer les membres de cette Commission dans l'orientation de ses recommandations. Je voudrais juste faire un court rappel de ces principes-là, parce que c'est important qu'on situe ces principes-là avant d'aller plus en détail.

Les principaux principes qui guident les Montagnais du Lac St-Jean sont:

- la défense des droits et des intérêts de ses membres afin d'atteindre et de maintenir une complète autonomie gouvernementale sur réserve et en territoire;

- d'offrir, sur réserve et en territoire, les services adéquats en vue d'améliorer et de maintenir le bien-être et le développement de la

population à tous les niveaux.

Je vous disais que c'était les principes, mais c'est plutôt notre mission, la mission du Conseil des Montagnais du Lac St-Jean.

C'est une mission qui concerne donc une réalité éminemment plus large que la mise en place de services aux citoyens. Elle a, comme base, le lien fondamental et sacré de notre peuple avec son territoire ancestral, source de l'identité qui lui est propre.

Notre mission consiste donc à rechercher des conditions qui soient favorables à l'épanouissement de notre culture et de notre identité originale. Cette culture et cette identité sont intimement liées à chacun des grands enjeux de la vie en société. Elles sont plus vivantes que jamais, elles s'adaptent, elles évoluent, elles sont politiques, économiques, éducationnelles, environnementales. Bref, en un mot elles sont sociétales. Notre culture et notre identité se retrouvent au coeur de notre vie, et notre âme vibre au rythme de notre territoire ancestral.

Maintenant je vous rappelle les principes, c'est-à-dire que nous, les Montagnais du Lac St-Jean:

- déclarons avoir le droit d'exister, d'être reconnus, de disposer de nous-mêmes et de poursuivre notre développement en tant que peuple et nation avec notre identité propre et exerçant nos droits et libertés fondamentales;

- déclarons en qualité de première nation avoir le droit de conserver la propriété de nos territoires traditionnels, incluant les eaux et les sous-sols, dans des conditions appropriées, pour assurer notre indépendance et notre auto-suffisance économique et sociale en conformité avec nos valeurs traditionnelles et contemporaines;

- déclarons vouloir assumer totalement notre autonomie politique sur une base territoriale déterminée par le biais de nos propres institutions, développées en conformité avec nos valeurs, nos aspirations et nos besoins;

- déclarons qu'en tant que première nation il nous revient de déterminer qui seront nos membres, d'exercer des pouvoirs exclusifs, de légiférer et d'adopter des politiques en ce qui nous concerne;

- déclarons avoir le droit de pratiquer et de conserver notre langue et nos traditions, nos

coutumes et nos valeurs culturelles propres;

- déclarons pouvoir exercer un contrôle exclusif de toutes les activités sur notre territoire tant au niveau social, culturel, communautaire, qu'au niveau économique, et de pouvoir bénéficier et contrôler l'utilisation et la gestion des ressources qui en proviennent;

- déclarons que nos droits ancestraux et traditionnels existent toujours, sont inaliénables et doivent être respectés;

- déclarons reconnaître la nécessité de maintenir des rapports harmonieux et égalitaires avec la société québécoise et canadienne, fondés sur le respect des droits et de la confiance mutuelle.

Voilà les principaux principes auxquels nous nous référons. Les orientations qui nous guident ont déjà fait l'objet d'une vaste consultation communautaire chez nous, et on vous les a déposés également en novembre dernier au Village Huron à Wendake.

Pour une communauté ou une nation autochtone comme la nôtre, le territoire est d'une importance majeure; il est notre raison d'être, il est la base de notre mode de vie et de pensée, et il est au

coeur de toute notre culture.

Toute intervention sur le territoire a donc des répercussions sur l'équilibre de notre société, sur l'attachement que nous avons, jeunes et vieux, pour le territoire, et sur notre spiritualité qui repose sur la nature.

Nous ne sommes pas contre le développement, nous sommes plutôt contre certains développements qui ne respectent pas les droits, qui ne respectent pas les intérêts des Montagnais du Lac St-Jean. Ce qu'on voudrait particulièrement c'est un partenariat, un véritable partenariat qui nous intègre à la gestion du territoire, à la décision sur les développements, et à la réalisation de cette décision. Jusqu'ici on nous offre que des étapes de consultation ou encore un partenariat dans lequel nous avons que bien peu de poids dans les décisions.

Les Montagnais du Lac St-Jean ont toujours parcouru les innombrables lacs et rivières de leur territoire pour chasser, pêcher, trapper, s'y reposer. Le territoire qu'ils ont occupé traditionnellement et qu'ils occupent encore aujourd'hui comprend les bassins des rivières Métabetchouan,

Ouaitchouan, Ashuapmushuan, Mistassini, Mistassibi, Péribonka et Shipshaw, ce qui correspond à la majeure partie de toute la région du Saguenay-Lac-St-Jean.

Les nombreux développements amorcés depuis le début du XIX^{e} siècle avec la colonisation, les coupes de bois, sans oublier l'installation de six centrales hydroélectriques et trois grands réservoirs, ont considérablement réduit et affecté les possibilités d'exercice des activités traditionnelles des Montagnais ainsi que la productivité des habitats.

Pourtant, les Montagnais pratiquent de façon intensive leurs activités traditionnelles sur le territoire de leurs ancêtres. Nous avons des plans de gestion de la faune, nous encadrons l'activité par l'entremise de codes de pratiques et de codes d'éthique. On le fréquent également pour le ressourcement et le repos comme d'autres activités d'alimentation.

Le peuple montagnais est donc historiquement un peuple nomade qui conserve encore aujourd'hui une forme de pensée et une certaine mentalité héritées du nomadisme, par son attachement et sa fréquentation du territoire. Le confiner à un simple territoire de réserve constitue un drame social et culturel

et une méconnaissance cruciale des besoins et intérêts de notre peuple.

Le Conseil des Montagnais était mieux placé que quiconque pour en évaluer toute l'importance pour ses gens et, malgré qu'il n'y avait pas de programmes, ni au fédéral, ni au provincial, pour une action hors du territoire de la réserve proprement dite, nous avons mis de l'avant et mis en place un service centralisé sur ce territoire, que l'on appelle chez nous les Services Territoriaux, ce dont vous nous avez demandé de vous parler plus en détails.

Notre communauté s'est dotée depuis quelques années de ce qu'on appelle les Services Territoriaux. Ces Services couvrent plusieurs champs d'activités relatifs à l'aménagement du territoire, la gestion des ressources naturelles et fauniques, et les relations avec les autres intervenants du milieu régional. Il s'agit donc d'une formule de gestion externe du Conseil des Montagnais, mais qui fait tout de même partie intégrante de l'organisation.

Le Conseil des Montagnais a, pour s'aider dans ses responsabilités, des outils de premier ordre consistant à l'élaboration d'un processus,

d'élaboration d'un code d'éthique global, des plans de gestion de la faune et des activités de prélèvement ainsi que des codes de pratique pour chacune des activités traditionnelles. Ceci permet une gestion axée sur la protection de la ressource tout en sauvegardant les droits hérités des ancêtres.

Une partie du personnel du service, les Agents Territoriaux, est chargée de l'application de ces moyens de gestion et d'encadrement, et nous sommes fiers de dire que, à notre connaissance, il n'en existe aucun autre ni au Québec ni au Canada.

Ces agents territoriaux surveillent l'application des codes relatifs à la pratique des activités traditionnelles, accumulent des données et des statistiques, exercent une surveillance de ce qui se déroule en général dans le territoire, et enfin servent de liens entre les autochtones et les autres utilisateurs du territoire, qu'on parle des villégiateurs, des chasseurs ou pêcheurs sportifs ou des travailleurs forestiers ou hydroélectriques, peu importe.

À ce titre on ne compte plus les occasions où ils ont facilité le dialogue et la compréhension entre les utilisateurs autochtones et

non-autochtones.

Les Services Territoriaux s'occupent aussi de la supervision et de la prestation de certains programmes qu'on a mis sur pied pour faciliter l'utilisation du territoire, comme des programmes d'assistance aux trappeurs, les communications, et la sécurité des gens. On pense entre autres au transport médical.

Ils agissent aussi à titre de soutien pour les autres secteurs de l'organisation du Conseil des Montagnais, soit pour aider à étendre aux gens en territoire certains services offerts dans la communauté, soit pour participer à l'amélioration ou la mise en pied de nouveaux services. Je vous parlais tantôt du transport médical. C'est le cas aussi pour la thérapie, un centre de jour, des camps d'été pour les jeunes, les mookshams (PH) pour les personnes âgées, toute la communauté. C'est souvent coordonné à partir des services territoriaux.

Ils participent également à divers comités régionaux reliés aux activités de prélèvements fauniques, forestiers ou les interventions en prévention environnementale. Ils entretiennent d'ailleurs des relations directes avec plusieurs ministères, dont le MLCP

et le ministre d'Énergie et Ressources, ainsi qu'avec plusieurs organismes et sociétés.

Enfin, ils exercent aussi une forme de relations publiques en étant présents dans les colloques les plus pertinents et en donnant aussi nombre de conférences et de séances d'information au public afin de mieux faire connaître, et faire accepter, la place des Montagnais du Lac St-Jean dans le développement régional et dans l'utilisation et la gestion du territoire ancestral.

Le financement de ce type de service a toujours constitué un défi de taille parce qu'aucun programme gouvernemental existant ne permet de superviser des activités qui se déroulent en dehors de la "réserve". Alors, on le fait à même nos propres budgets.

Vous nous aviez aussi, en novembre dernier, demander de commenter la politique d'autonomie gouvernementale, ce qu'on va faire.

Pour bien comprendre les contraintes que nous rencontrons dans la recherche de notre autonomie nous avons cru bon de vous présenter notre analyse de la conjoncture actuelle.

La conjoncture actuelle: Les moyens

qui sont possibles actuellement pour les groupes autochtones qui veulent obtenir plus d'autonomie sont les suivants:

- la récupération des programmes existants par le biais de prises en charge administratives;
- la marge de manoeuvre facilitée par ce qu'on appelle les MOFs, les modes optionnels de Financement (MOF);
- la révision de la politique de Terres, Réserves et Fiducies;
- évidemment, la politique fédérale d'autonomie gouvernementale;
- et l'économie négociée dans le cadre d'une revendication territoriale, tel que c'est le cas chez nous via la négociation avec les Atikamekw et les Montagnais.

La politique fédérale a comme objectif avoué d'accroître l'autosuffisance et l'autonomie des autochtones. La politique veut "instaurer une nouvelle relation entre les collectivités indiennes et le gouvernement fédéral par l'élaboration de nouveaux régimes pratiques de gouvernement indien."

La politique signale aussi que les

nouveaux régimes "doivent entraîner une plus grande responsabilité des gouvernements indiens à l'égard de leurs citoyens qu'à celui des autorités fédérales".

Les avantages de cette politique-là:

Il y a moyen d'augmenter les pouvoirs actuels de la Bande et de son Conseil, en levant la tutelle de la Loi sur les Indiens dans les domaines suivants:

-titre foncier sur les terres de réserves, le titre peut appartenir à la bande et non à Sa Majesté;
-la gestion des terres et des ressources;
-la gestion des fonds de bande;
-les structures et procédures du Conseil;
-la créations d'institutions;
-l'imputabilité aux membres de la bande;
-le membership et l'appartenance;
-certaines dispositions d'application des lois;
-l'expropriation.

Les protections prévues par la Loi sur les Indiens sont quand même valides, et il n'y a aucun

préjudice aux droits ancestraux ni aux revendications à venir.

Il y aussi d'autres avantages, comme la souplesse dans la mise en oeuvre et son échéancier, mais il n'y a pas de modèles d'autonomie arrêtés permettant une adaptation aux caractéristiques locales.

Évidemment le fédéral demeure fiduciaire pour les éléments de sa responsabilité qui n'auront pas été mis dans l'entente.

Au-delà de la question philosophique la marge de manoeuvre politique et administrative de la bande peut certainement être un peu plus intéressante, la capacité juridique est augmentée, la responsabilité des choix rend les dirigeants plus imputables envers leur population, et les membres plus intéressés aux questions politiques et communautaires. La mise en place d'institutions et l'élaboration des politiques devraient correspondre mieux aux besoins puisque celles-ci originent des analyses du milieu, c'est-à-dire de nos besoins, de nos volontés et de nos aspirations.

Il y a aussi quelques inconvénients. On est évidemment encore loin d'un gouvernement responsable et autonome dans le sens de la reconnaissance

constitutionnelle d'un nouveau palier de gouvernement qui correspondrait plus à nos besoins. Cette évolution ne peut se faire que dans le cadre de la reprise du débat constitutionnel canadien ou dans le contexte du droit international.

Tous les pouvoirs qui concernent la juridiction des provinces doivent être négociés dans le contexte de cette politique qu'en présence et avec l'accord des provinces. Leur ampleur dépend donc du degré d'ouverture des provinces, et le Québec semble décidé à maintenir la suprématie légale de l'Assemblée nationale. Rien ne semble démontrer de changement, à court terme du moins, dans cet état de chose, et nous aurons pour un bon moment à fonctionner dans le cadre de l'intégrité de son territoire, de son assemblée législative et de sa machine administrative.

Évidemment il n'y a pas de nouvelles sources de financement que les programmes actuels, et les résultats ne sont pas protégés constitutionnellement, mais plutôt par une loi.

Cette approche ne règle pas non plus les problèmes causés par les lois d'application générale, ni par les juridictions constitutionnelles du Québec.

L'autonomie locale selon une revendication territoriale: La politique fédérale des revendications territoriales globales permet la négociation en matière d'autonomie, mais toujours dans un même cadre général, afin de tenir compte de l'intérêt des autochtones dans la gestion de terres et de ressources situées en dehors de la réserve et qui sont l'objet de règlement de la revendication.

Le grand avantage c'est de négocier dans le cadre des droits ancestraux et ainsi bénéficier stratégiquement du droit inhérent aux droits ancestraux pour agrandir les cadres de la politique fédérale, de la Loi sur les Indiens ainsi que la répartition des pouvoirs entre le fédéral et les provinces. Cela est une question de volonté politique des gouvernements. Ceci permet aussi de recevoir une protection constitutionnelle pour certaines parties.

Un autre avantage est que ça permet le regroupement de plusieurs communautés qui ont des revendications en commun. C'est le cas pour les Atikamekw et les Montagnais.

Cependant, dans l'hypothèse d'une autonomie plus locale, ou si les négociations d'un groupe

n'aboutissent pas, il apparaît important qu'une communauté puisse aller de l'avant avec un projet d'autonomie gouvernementale pour elle-même. Ceci permettrait de faire avancer au niveau national le nombre de règlements de revendications et possiblement de développer de nouveaux modèles d'autonomie.

Je termine avec certaines recommandations.

Dans les chapitres précédents il y avait plusieurs pistes que la Commission pourrait explorer, mais nous reprendrons cependant ici, pour mieux les synthétiser, les grandes perspectives qui s'imposent.

Il faut donc qu'on reconnaisse notre droit de disposer de nous-mêmes et des affaires qui nous concernent; notre droit à l'autonomie gouvernementale dans la continuité de la démarche de Charlottetown; notre droit à une autonomie gouvernementale qui dépasse la politique fédérale actuelle qui est limitative et toujours située dans le cadre de la responsabilité paternaliste fédérale; notre droit à la gestion et à la sauvegarde de notre territoire ancestral.

On recommande la mise en place d'une authentique formule d'autonomie gouvernementale qui

applique politiquement ce que nous considérons comme les acquis de Charlottetown. Même si l'entente de Charlottetown n'a pas été acceptée par le peuple québécois et canadien et autochtone, il reste un fait que l'ensemble des provinces et le gouvernement fédéral s'étaient mis d'accord politiquement sur le contenu de l'entente de Charlottetown. C'est une des raisons pour lesquelles on dit que c'est un minimum, Charlottetown.

Il y a évidemment le financement et le développement de la formule des Services Territoriaux pour les groupes autochtones qui le désirent, évidemment pour le nôtre en particulier, et la mise en place de la formule de gestion intégrée du territoire et des ressources dans le sens d'un partenariat véritable entre les autochtones et les provinces.

En guise de conclusion, on voudrait remercier évidemment les membres de la Commission de nous avoir une fois de plus donné l'occasion d'amener quelques parties de notre vision de la relation que doit exercer le Canada et ses provinces avec l'autre constituante fondamentale que sont les Premières Nations, et aussi de vous communiquer nos préoccupations particulières en notre qualité de descendants des peuples nomades que furent les

Montagnais, sans oublier leur rôle non cité toutefois dans les manuels d'histoire de partenaires dans le développement et l'utilisation des ressources depuis les premiers temps de la colonisation.

C'est le type d'objectifs que les Montagnais du Lac St-Jean poursuivent pour assurer un meilleur devenir social, culturel, spirituel, économique, éducatif, enfin, communautaire pour notre peuple. Inévitablement on devra continuer à cohabiter et à coexister, alors aussi bien le faire de façon harmonieuse et pacifique.

Sur cette grande terre il doit y avoir de la place pour tout le monde, pour tous les peuples, mais il devrait y avoir surtout de la place pour les premiers occupants et les premiers habitants et les premières nations de cette partie de la terre, tout ça évidemment dans le respect des valeurs qui nous toujours caractérisés, c'est-à-dire le respect, le partage, et l'hospitalité.

Je vous remercie, monsieur le Juge et madame la Commissaire, et je suis disponible pour répondre à vos questions.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Je vous

remercie, Chef Kurtness, pour cette présentation. Comme vous l'avez mentionné, c'est la seconde fois que vous avez l'occasion de venir devant la Commission présenter vos points de vue. Je pense que vous l'avez fait ce matin de façon très structurée, avec un mémoire qui va sans doute être utile pour la Commission.

Il y a deux questions essentiellement que nous aimerions discuter avec vous, pour ma part en tout cas, la question des Services territoriaux qui, évidemment, est quelque chose, comme vous le mentionnez, d'un peu inédit et qui peut servir de modèle à d'autres, non seulement au Québec mais ailleurs au Canada, et la question de l'autonomie gouvernementale, vous la présentez sous forme de ce qui peut être fait dans le cadre de la politique fédérale actuelle, également lorsqu'elle est associée à la revendication territoriale.

On sait qu'il y a une négociation en cours du côté des Atikamekw Montagnais. Sur la première question des Services territoriaux, si je comprends bien, vous avez constitué une unité qui relève du Conseil de Bande mais qui a sa propre autonomie quant à sa mission. J'aimerais que vous précisiez un peu ce que vous avez dit à ce sujet-là.

Quelle est la relation entre le Conseil de Bande et le Service territorial? C'est comme un secteur de l'administration de la bande ou... Est-ce que vous avez une structure administrative séparée?

RÉMI KURTNESS: En fait, je vous précisais tout à l'heure que la Mission du Conseil des Montagnais du Lac St-Jean, et la Mission du Conseil des Montagnais du Lac St-Jean ça regroupe l'ensemble des secteurs, qu'on parle de l'éducation, de la santé, des services sociaux, l'habitation, évidemment des services territoriaux, c'est avant tout de défendre les droits et les intérêts des Montagnais du Lac St-Jean et d'offrir des services pour améliorer notre qualité de vie.

Il y a à l'intérieur de chacune de ces sections-là une section qu'on appelle les Services territoriaux, qui n'existe pas ailleurs et qu'on a créée chez nous pour justement venir répondre aux besoins qui sont exprimés par les membres de notre communauté sur toute la relation qu'on doit avoir entre la communauté, la réserve, et le territoire ancestral, c'est-à-dire tous nos territoires de chasse et nos territoires de trappe.

Les Services territoriaux ont une soumission, comme tous les autres secteurs ont aussi des

soumissions, mais elle est regroupée avec le Conseil des Montagnais du Lac St-Jean et elle répond, en termes de structure, du Conseil de Bande des Montagnais du Lac St-Jean. Alors c'est pas autonome, c'est pas indépendant. Au même titre que la santé et l'éducation elle fait partie intégrante de la structure du Conseil des Montagnais du Lac St-Jean.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Est-ce que c'est un prolongement externe de chacune des missions ou est-ce qu'on regroupe, de façon externe, toutes les missions dans un service que sont les Services territoriaux?

RÉMI KURTNESS: En fait, il y a une mission que je vous ai lue tout à l'heure et que je vous ai redite. Il y a aussi dans chacun des secteurs, prenons l'exemple de la santé, une soumission, que je ne connais pas de mémoire mais qui est spécifique à améliorer la santé de nos membres. C'est le cas pour l'éducation, qui a une double mission au niveau de l'éducation mais elle est quand même sectorielle. C'est préserver la langue et la culture et en même temps fournir une formation académique équivalente à ce qu'on retrouve dans les autres écoles.

Au niveau des services territoriaux

c'est particulièrement la défense des droits et des intérêts des Montagnais du Lac St-Jean mais particulièrement au niveau du territoire, parce que la Loi sur les Indiens couvre uniquement la réserve. Toute la question du territoire ancestral, ça fait l'objet d'une revendication territoriale que vous connaissez, et ça c'est hors de la réserve, il n'y pas de loi qui s'applique pour les Montagnais ou à partir de la Loi sur les Indiens dans ces territoires-là. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs on est en négociations.

Leur mission, les Services territoriaux, elle est plus spécifique au territoire ancestral, au territoire traditionnel de nos chasseurs et nos trappeurs.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Donc ça s'intéresse à l'aménagement du territoire, gestion de ressources naturelles, fauniques, les relations avec d'autres intervenants sur le territoire.

RÉMI KURTNESS: Exactement, et c'est important de préciser, si vous me le permettez, monsieur le Juge, que la communauté, on s'est doté de plans de gestion, de codes de pratique. Tous nos membres, tout le peuple montagnais, doivent suivre ces règles-là. S'ils

ne suivent pas ces règles-là ils sont traduits devant le Tribunal et nous on ne les défend pas s'ils ne suivent pas les règles.

Par contre, s'ils sont arrêtés et ils ont respecté nos plans de gestion on va les défendre devant les tribunaux. On a d'ailleurs quelques causes qui sont déjà, au moment où on se parle, devant les tribunaux et pour lesquels le Conseil des Montagnais va défendre les individus qui se sont faits arrêter dans le cadre de la pratique des activités traditionnelles, mais qui ont respecté les plans de la gestion que la communauté s'était donnés.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Nous avions ce matin, la présentation précédente, la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec.

Vous avez mentionné au départ bien sûr qu'ils étaient dans la même région. Le territoire est très vaste. Est-ce que vous avez des relations avec la Fédération sur le plan...vous avez des agents territoriaux qui surveillent l'application des pratiques, et caetera. Ils ont certainement de leurs membres qui sont également sur le territoire. C'est pas uniquement au niveau des réserves à castors, c'est plus au sud.

Comment vous voyez la relation entre vos services territoriaux et la Fédération, avec le Conseil des Montagnais avec la Fédération?

RÉMI KURTNESS: Évidemment quand on parle d'application ou comment on va tenter de s'entendre il faut au préalable avoir des accords que nous on appelle des accords politiques. Ces accords-là ne sont pas encore là au moment où on se parle parce qu'on est en processus de négociations avec le Gouvernement du Québec et le Gouvernement du Canada.

Les Montagnais du Lac St-Jean particulièrement demeurent ouverts à une certaine forme de partenariat avec ces organismes-là. Nous, on prétend que...on ne prétend pas, on a même la certitude qu'on doit continuer à cohabiter et à coexister, alors aussi bien le faire de façon harmonieuse et pacifique, je l'ai précisé tout à l'heure. Et on est ouvert à trouver des formules qui vont nous permettre de co-gérer la ressource, évidemment, et c'est important de le préciser, toujours dans le respect des droits et des intérêts des Montagnais du Lac St-Jean et les droits, on est en train de les définir dans la négociation territoriale.

Ce qu'il faudrait, à mon avis, c'est que

ces associations-là, fédérations-là ou organismes-là parlent davantage à leur gouvernement, qui est le Gouvernement du Québec dans ce cas-ci, et qu'il leur fasse valoir les points ou les particularités qu'ils voudraient voir respecter dans la gestion des ressources. Dans ce cas-ci on parle d'une ressource faunique.

Nous, on est disponibles, mais évidemment ça viendra jamais tant et aussi longtemps qu'il n'y aura pas eu de règlement territorial ou de règlement de la négociation territoriale. On ne pourra pas jamais aller plus bas que le droit qui nous est déjà reconnu. Mais on est disponible, on est ouvert à trouver toute forme de partenariat qui pourrait évidemment, comme eux autres ont ces objectifs-là, nous aussi, où on pourrait s'assurer que la ressource ne sera pas menacée, va pouvoir continuer à se développer et en même temps va pouvoir servir l'intérêt des deux peuples.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Je comprends très bien le point de vue que vous exprimez, que ça doit pas toucher les droits. Je pense que ce qu'on nous a exprimé précédemment c'est un peu dans le même sens, en disant sans mettre en cause des droits ancestraux autochtones on veut essayer de voir sur le terrain comment

on pourrait co-gérer de façon plus efficace la ressource et avec un objectif commun de sa survie et sa multiplication.

Dans ce sens-là, si je comprends bien, vous êtes ouverts à une discussion et envisagez des possibilités de partenariat, toujours dans l'optique où ça touche pas les droits mais ça touche de façon très pragmatique ce qui se passe sur le terrain et comment on peut améliorer la situation.

RÉMI KURTNESS: Vous avez raison, monsieur le Juge. On est ouverts à ça. Je dois vous aviser aussi qu'on est très vigilants. On vient de vivre une expérience quand même assez pénible. On est allé à la chasse aux oiseaux migrateurs. Ça n'a pas été décrié par la Fédération des trappeurs indépendants. D'ailleurs on a remarqué une modification de leur discours et de leur attitude à l'égard du peuple montagnais.

Il y a chez eux une certaine ouverture; on l'apprécie et on la respecte aussi parce qu'elle est mutuelle. Il n'y aurait pas de possibilité d'entente si de part et d'autre il n'y a pas ce respect mutuel-là et cette ouverture mutuelle-là.

Il y a d'autres associations dans la

région qui ont décrié récemment la chasse aux oiseaux migrateurs. On l'a toujours fait à tous les printemps. On a toujours fait des mooksham (PH) et ça a été décrié, et ça a même alimenté, à mon avis, le clivage ou le racisme qu'il y a entre les Autochtones et les non-Autochtones.

Je vous dit qu'on est ouvert, oui, on demeure vigilant, mais il faut que les intérêts des deux parties soient respectés. Moi, j'apprécie le nouveau discours de la Fédération des trappeurs indépendants, mais il y a dans la région chez nous particulièrement d'autres associations qui regroupent des chasseurs et des pêcheurs qui auraient avantage à prendre le discours de la Fédération des trappeurs, ce qui n'est pas le cas au moment où on se parle.

On a même l'impression que ce sont des stratégies de communication qui sont derrière ça qui visent à alimenter le clivage entre autochtones et non-autochtones et évidemment montrer du racisme ou des préjugés à l'égard des Autochtones. Mais on demeure ouverts, on demeure disponibles pour en discuter mais évidemment, et vous le comprenez, on demeure très vigilants.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Évidemment

on ne peut pas faire autrement que d'encourager le maximum de contact entre Autochtones et non-Autochtones par rapport à une préoccupation commune. Je pense que c'est de nature à amener une meilleure compréhension réciproque et aussi d'éviter des flambées de racisme qui à un moment donné débordent, souvent par surprise mais avec lesquelles par la suite on doit vivre. C'est toujours malheureux.

Sur le plan de l'autonomie gouvernementale, est-ce que le Conseil des Montagnais se situe dans le cadre du projet...de la souplesse qui est offerte par la loi fédérale comme projet pilote de dévolution des pouvoirs. Exactement, quelle est votre situation à cet égard-là? Il y a une quinzaine de communautés qui font l'objet, comme à Kahnawake, comme à Wendake, à Québec.

RÉMI KURTNESS: En fait nous, c'est pas le programme d'autonomie locale, c'est le programme d'autonomie gouvernementale, mais dans le cadre de la revendication territoriale, où on est regroupés avec les trois communautés Atikamekw et les huit autres communautés montagnaises. Alors l'autonomie gouvernementale se négocie pour l'ensemble du peuple atikamekw et du peuple montagnais.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Autrement, en attendant par rapport à la gestion sous la Loi sur les Indiens, est-ce que vous êtes dans une situation d'autonomie administrative, d'évolution...je sais que vous vivez entre-temps dans le contexte de la Loi sur les Indiens et il y a la revendication territoriale à laquelle est associée l'autonomie gouvernementale qui se déroule et que tout le monde espère voir aboutir, mais pa rapport à la situation présente en vertu de la Loi sur les Indiens?

RÉMI KURTNESS: Effectivement vous connaissez bien le processus d'autonomie gouvernementale. Nous, les Montagnais du Lac St-Jean, il y a un seul programme qu'on ne gère pas. C'est le programme de Terres, Réserves et Fiducie, et c'est pour des raisons purement techniques. C'est pas parce qu'on ne veut pas le prendre, c'est parce que -- et il faut le dire, c'est la réalité, ils vont vous le confirmer aussi -- c'est qu'il y a beaucoup d'erreurs techniques au niveau de l'arpentage dans notre communauté, et on a demandé aux Affaires indiennes de régler tous ces problèmes techniques là avant de nous transférer la gestion du programme de Terres, Réserves et Fiducie.

Tous les autres programmes, sans

exception, c'est le Conseil des Montagnais qui les gère. Donc on a tout pris en charge les programmes administratifs. Ce qu'on voudrait particulièrement, nous, c'est de passer à une autre étape, qui n'est pas nécessairement l'étape de l'autonomie politique. On pourrait appeler ça chez nous l'étape semi-politique, c'est-à-dire qu'on pourrait adopter certaines lois, certaines règles, mais inévitablement tant et aussi longtemps que le règlement territorial ne sera pas réglé, en fait, et qu'on n'aura pas assis une autonomie gouvernementale sur un territoire, on va toujours demeurer dépendant financièrement de l'État.

Alors nous, c'est l'étape semi-politique à laquelle on est prêts à adhérer. Évidemment s'il y a un règlement territorial, nous on prétend et on a la certitude qu'on a toutes les compétences pour être autonomes politiquement, l'autonomie gouvernementale dans ses...

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Dans cette hypothèse-là, je sais que les négociations, comme vous venez de le dire, regroupent huit autres communautés montagnaises et trois communautés atikamekw en Haute-Mauricie. Au bout de la ligne vous êtes la seule

communauté montagnaise au Lac St-Jean.

Est-ce que vous envisagez l'autonomie gouvernementale dans le contexte de la région et du Conseil des Montagnais du Lac St-Jean ou au niveau de la nation montagnaise à l'échelle du Québec, incluant les diverses communautés, ou un peu des deux?

Est-ce que vous pouvez nous dire un peu quel est le modèle que vous avez à l'esprit?

RÉMI KURTNESS: Permettez-moi juste un petit historique, monsieur Dussault, avant de répondre à votre question. C'est qu'au cours des dernières années toute la nation atikamekw et la nation montagnaise, de façon parallèle, c'est-à-dire les trois communautés attikamekw et les neuf communautés montagnaises, on a travaillé sur ce qu'on appelle un projet de société ou qu'est-ce qu'on veut comme règlement territorial et comme gouvernement.

Ce à quoi on en est arrivé c'est que les pouvoirs devraient demeurer à chacun des conseils de bande et tout ce qui est en commun, parlons entre autres de santé, d'éducation, de services sociaux, d'environnement, et caetera, ce serait un gouvernement qu'on appellerait un gouvernement montagnais. Mais ce gouvernement montagnais

ou ce Gouvernement regroupé des neuf communautés montagnaises, c'est un gouvernement qui aurait ses responsabilités à partir des conseils de bande.

Donc, ce serait des responsabilités déléguées parce qu'on pourrait mettre certains programmes ou certaines choses en commun. Mais le pouvoir et la décision, on veut qu'elle demeure auprès de chaque communauté parce qu'on prétend, nous, contrairement à la structure du Québec ou du Canada, que le pouvoir doit demeurer proche du peuple parce que c'est le peuple qui connaît le mieux ses besoins, ses volontés, et ses aspirations.

Donc, on veut que le pouvoir demeure le plus près possible du peuple, et c'est une des raisons pour lesquelles on a décidé, toute la Nation montagnaise, et c'est le cas particulièrement des Montagnais du Lac St-Jean, que le pouvoir devrait avant tout être local. C'est ce qu'on appelle l'autonomie gouvernementale. Il pourrait y avoir un gouvernement montagnais, mais ce sont des responsabilités déléguées.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Sur le plan du financement ou de l'autosuffisance économique, qui est un des éléments-clé dont on fait état dans notre document,

Au Coeur du Dialogue, où on dit qu'il faut que ça soit présent dans une large mesure pour que ça signifie quelque chose, l'autonomie gouvernementale. Il ne faut pas que tous les fonds continuent à venir à 100 pour cent ou 95 pour cent du gouvernement fédéral.

Comment est-ce que vous envisagez la base économique de votre communauté?

RÉMI KURTNESS: C'est déjà en discussion avec les deux autres paliers de gouvernement. C'est que nous, en ayant une partie du territoire, parce qu'on ne veut pas le deux-tiers du Québec, contrairement à ce que la plupart prétendent, on veut une partie du territoire où évidemment on va pouvoir participer à l'indice de richesse. On pense entre autres à des redevances, on pense entre autres à la gestion des ressources naturelles qui, au même titre que le Québec et peut-être encore mieux, on est aussi capables de gérer ces ressources naturelles là.

À partir du moment où on aura une assise territoriale -- c'est la raison pour laquelle je vous disais tout à l'heure qu'il n'y aura pas de gouvernement chez les Montagnais du Lac St-Jean s'il n'y a pas d'assise territoriale. C'est l'une des raisons pour laquelle nous,

on veut s'assurer d'avoir des ressources naturelles et du territoire pour qu'on soit autonomes sur le plan financier et arrêter, évidemment, de vivre de dépendance étatique.

Vivre de dépendance étatique, c'est pas très gratifiant et c'est pas très valorisant. On se fait traiter chez nous de chômeurs, de bien-être, d'alcooliques, de drogués. C'est un peu le cas, sauf que c'est tout ce qu'on a pour engourdir notre mal. On n'a pas de développement économique. Je vous parlais du taux de chômage qu'on avait tout à l'heure. Le lien particulier qu'on a pour se développer sur le plan social, sur le plan culturel, sur le plan communautaire, c'est avec le territoire, mais si on veut se développer sur ces plans-là il faut avant tout se développer sur le plan économique, parce qu'il n'y a pas de développement économique, il n'y a pas par voie de conséquence de développement social, de développement culturel, et de développement communautaire.

Donc, toute l'autosuffisance économique est reliée au territoire. Évidemment c'est ce qui fait l'objet de la négociation territoriale.

Nous, c'est comme ça qu'on voit le

financement de notre gouvernement.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Dernière question. Sur le plan de la situation sociale dans votre communauté, régulièrement lors de nos audiences publiques on entend une présentation des leaders et on entend aussi, en public ou en privé, des groupements de femmes qui font valoir des situations difficiles.

Sur le plan du budget alloué aux services sociaux, aux services de santé dans votre communauté, pouvez-vous nous dire un peu quelle est la proportion, comment ça se passe.

Quelle est votre appréciation de la situation sociale à l'intérieur de la société? Un des débats qu'on eus pour arriver aux quatre éléments-clés, on nous disait d'un côté l'autonomie gouvernementale est essentielle pour régler des problèmes. D'un autre, souvent on nous dit, et souvent les femmes autochtones nous disent, écoutez, ajoutez pas à nos problèmes en allant de l'avant avec l'autonomie gouvernement. Il faut régler les problèmes sociaux.

Ça devient de plus en plus difficile, d'une certaine façon, pour la Commission...essentiellement le concensus qui s'est

dégagée au bout du compte c'est de dire il faut travailler sur tous les plans en même temps. Si on fait uniquement l'autonomie gouvernementale sans se préoccuper de façon immédiate de la guérison, des réalités sociales difficiles vécues par les femmes et les enfants dans les communautés on va manquer notre coup.

Inversement, les femmes autochtones aussi souvent nous disent qu'il faut aller de l'avant avec l'autonomie gouvernementale, mais en même temps sur les problèmes sociaux pourriez-vous nous donner votre appréciation de la réalité chez vous au niveau du Conseil des Montagnais du Lac St-Jean.

RÉMI KURTNESS: Techniquement on m'informe que ça représente dans notre budget à peu près 15 à 20 pour cent, le financement ou le budget qui est affecté aux services sociaux. Je dois vous dire aussi -- ça donne rien de jouer à l'autruche -- on a des sérieux problèmes sociaux chez nous et je ne voudrais pas faire une guerre de chiffres parce qu'on finir deuxième dans cette guerre-là. On a déjà eu chez nous jusqu'à 24 suicides dans une année.

Depuis trois ou quatre ans particulièrement, les efforts sont mis sur la jeunesse

dans notre communauté et sur les services sociaux. D'ailleurs il y a dans notre communauté un groupe de personnes qui relève du Conseil des Montagnais, qu'on appelle le Centre Le Refuge, qui relève aussi des services sociaux, qui travaille plus particulièrement sur tout l'aspect spirituel de notre communauté.

On a remarqué que les gens qui vont à ces thérapies spirituelles là ou au Centre Le Refuge souvent après ces sessions-là ne consomment plus de drogue et ne consomment plus d'alcool. Le problème demeure quand même assez grave dans la communauté, mais c'est là où on met particulièrement, nous, nos efforts.

Au cours des deux ou trois dernières années, d'ailleurs, on a même arrêté un thème à chaque année. Depuis les trois dernières années le thème vise particulièrement la jeunesse. Donc, c'est vous dire à quel point on se préoccupe de l'avenir de nos jeunes qui, à notre avis, ont un double défi, c'est-à-dire protéger la langue et la culture, mais aussi avoir un meilleur devenir social, un meilleur devenir économique, ce qui est plus ou moins le cas au moment où on se parle.

Quant à la question d'autonomie gouvernementale, nous on est convaincus que c'est nos

propres décisions, et c'est ça, l'autonomie gouvernementale, nos propres décisions qui vont permettre à notre peuple de se sortir de ce marasme social, de ce marasme économique là, et je pense chez nous que les femmes autochtones adhèrent à notre projet d'autonomie gouvernementale.

Je sais qu'au niveau du Québec il y a eu plusieurs interventions de la part des Femmes autochtones du Québec, et plusieurs interventions légitimes d'ailleurs, parce que leur préoccupation était que leurs droits soient protégés constitutionnellement, et je suis tout à fait d'accord avec ces revendications-là.

On forme un peuple, on a des adultes, on a des jeunes, on a des hommes et on a des femmes, et je pense que c'est tous ensemble qu'on va pouvoir avoir un meilleur avenir social, particulièrement social dans notre communauté, et au niveau des populations autochtones en général.

C'est un peu l'appréciation que je vous fait du domaine social chez nous. Il y a beaucoup, beaucoup de ressources qui sont affectées au social. On a même, et on risque de se faire taper sur les doigts, mais on a même négligé un peu certains autres secteurs

pour mettre l'emphase sur le secteur social.

Je vous dirais que v'là deux ans on a eu seulement un suicide, et l'année passée on n'en a pas eu, quand v'là à peu près six ou sept ans on en a eu 24. Il ne faut pas l'évaluer juste à partir des statistiques, mais je pense qu'il y a des résultats qui font que depuis qu'on a pris en charge les services sociaux, la situation s'est améliorée.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Dernière question. Avec l'extension du territoire que vous recherchez, il y a nécessairement la possibilité d'avoir une population blanche sur ce territoire non-autochtone. Dans votre stratégie d'autonomie gouvernementale comment vous voyez cette réalité-là, qui préoccupe beaucoup le grand public, parce que les non-autochtones sur les territoires se disent -- on l'a vécu dans des audiences publiques, par exemple, du côté de Vancouver, on est taxé sans être représenté parce qu'on ne participe pas, c'est pas un gouvernement public. Est-ce que c'est une question que vous regardez dans le modèle d'autonomie gouvernementale auquel vous pensez?

RÉMI KURTNESS: Je vais être bien honnête avec vous, monsieur le Juge, c'est une question

qu'on aurait dû aborder quand on a travaillé sur notre projet de société, mais c'est une question qu'on n'a pas abordée, malheureusement.

Lorsqu'on a fait les consultations chez nous sur nos orientations, c'est aussi une question qu'on n'a pas abordée parce que j'imagine qu'elle n'était pas d'actualité. Alors j'irai pas au nom des Montagnais du Lac St-Jean, mais personnellement je peux vous donner mon point de vue.

À cet égard-là moi je prétends que si c'est un territoire montagnais il devrait y avoir, ou il va y avoir, des lois montagnaises et le peuple montagnais ou le peuple québécois, peu importe le peuple qui habitera sur ce territoire-là, sera assujetti et soumis aux lois montagnaises. Je l'ai dit au départ, on poursuit des objectifs de cohabitation harmonieuse et pacifique. Inévitablement on ne peut pas vivre en vase clos, surtout chez nous où on est entouré de villes et de villages non-autochtones, et inévitablement on devra composer avec ces autres sociétés-là, avec ces autres peuples-là.

Si c'est un territoire montagnais qui nous est reconnu, qui devrait être le nôtre parce que...je vous ai parlé tantôt que de tous les noms qui sont

montagnais, donc c'est notre territoire, même si on est en processus de négociations territoriales. Les gens qui vont habiter ce territoire-là vont être assujettis aux lois montagnaises. Moi, c'est comme ça personnellement que je le vois.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: C'est for logique que la seule autre question qui se pose c'est est-ce qu'ils vont pouvoir participer à la formation du gouvernement montagnais? C'est là que la question devient plus complexe.

RÉMI KURTNESS: Évidemment la préoccupation qu'on va avoir, nous, c'est la protection de notre langue et de notre culture. Alors si on est capable de se doter de règles où ces droits-là, où ces valeurs-là vont être respectés, personnellement, je dis bien personnellement parce que je ne parle pas au nom du peuple montagnais, j'ai pas de mandat là-dessus. Personnellement je suis ouvert à ce les gens puissent participer aux décisions.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Je voudrais terminer pour ma part en suggérant que... parce que c'est un des problèmes, une des questions majeures auxquelles on doit réfléchir de part et d'autre lorsqu'on pense aller

de l'avant dans l'autonomie gouvernementale, à suggérer que vous preniez en compte dans votre projet de société collectivement cette préoccupation-là et si durant la prochaine année, les prochains mois, vous aviez, non pas à titre personnel mais collectivement au niveau du Conseil des Montagnais du Lac St-Jean, un point de vue à nous formuler, on l'apprécierait énormément, parce que c'est une question qui est majeure et qui constitue certainement un obstacle à franchir dans l'esprit du public, comment harmoniser dans le concret une population non-autochtone et autochtone sur un territoire qui est reconnu comme un territoire autochtone au niveau de la forme de gouvernement. C'est une question difficile.

RÉMI KURTNESS: Vous avez raison. C'est une question très délicate, mais on n'aura pas de difficulté à soumettre ça au peuple montagnais si jamais on doit en débattre. On l'a toujours fait -- des fois on chicane -- mais c'est une question qui mérite d'être débattue et on va la débattre, définitivement.

Au même titre que nous, qui sommes en territoire montagnais, quand nous allons à Montréal, je suis assujetti aux lois de Montréal et aux lois du Québec. Il va en être la même chose lorsqu'ils seront en territoire

montagnais, je le pense, en tout cas. Moi, c'est ma logique, finalement. Mais on va traiter la question.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Très bien merci.

Mary.

--- (Pause)

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Mary Sillett me dit que les questions qu'elle avait à demander ont été débattues. Donc à ce moment-ci je voudrais vous remercier de votre seconde présentation.

Je pense qu'il y a un crescendo dans le sens où c'est utile, et c'est exactement l'objectif que la Commission poursuit en ayant quatre séries d'audiences publiques, de pouvoir approfondir lorsque c'est possible avec les communautés la réflexion et le dialogue pour en arriver à essayer de cerner un peu mieux la forme que devrait prendre les recommandations sur le plan des solutions.

Dans ce sens-là je vous réitère qu'on est preneurs de toute réflexion additionnelle en partie sur une question comme la dernière qu'on vient de discuter. La question des gens en transit sur le territoire montagnais, je pense que ça va assez bien, mais des gens

qui résideraient à plein temps.

Nous apprécions, une fois de plus, votre participation active aux travaux de la Commission.

RÉMI KURTNESS: Je voudrais, monsieur le Juge, au nom des Montagnais du Lac St-Jean, moi aussi vous remercier de nous donner l'opportunité de venir vous rencontrer et d'émettre nos opinions.

On a continuer à méditer des questions aussi délicates que vous avez soulevées. On va le faire, ça fait partie de nos responsabilités, et on devra en débattre. Je vous remercie aussi.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Nous allons suspendre l'audience, et reprendre à 13 h 30, avec la présentation de l'Université du Québec à Rouyn-Noranda.

--- Suspension de l'audience à 12 h 04

--- Reprise de l'audience à 13 h 33

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: À l'ordre, s'il vous plaît. Nous allons reprendre l'audience avec la présentation du mémoire de l'Université du Québec à Rouyn-Noranda. J'aimerais demander aux représentants de l'Université de venir à la table.

Bonjour et bienvenue. Si vous voulez bien vous identifier pour les fins de la transcription.

Vous pouvez procéder à la présentation de votre mémoire dès que vous êtes prêts. Merci.

GISÈLE MAHEUX, Professeur, Université du Québec à Rouyn-Noranda: Tout d'abord nous voulons remercier la Commission de nous avoir invités. Nous allons particulièrement répondre à une des questions en relation avec l'éducation, qui est comment former les maîtres et les administrateurs scolaires.

Nous allons parler d'une expérience que nous vivons, les gens de l'UQAT, et les gens responsables et les enseignants des écoles de Povungnituk et d'Ivujivik. Pour ce faire j'ai à ma gauche M. Gérald McKenzie, qui est professionnel, qui travaille particulièrement avec les communautés et les écoles de Povungnituk et d'Ivujivik à la Commission scolaire Kativik, et à ma droite M. Jean-Pierre Marquis, qui est professeur au Département des Sciences sociales et de la santé de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Moi-même, je suis au Département d'Éducation de la même université.

Nous ferons une présentation en trois points. D'abord, l'origine de ce projet de collaboration entre l'UQAT et les communautés. Cette présentation sera faite par Gérald McKenzie. Ensuite, nous parlerons plus

spécifiquement de la formation des maîtres et des administrateurs scolaires. Je vous entretiendrai à ce sujet. Et M. Jean-Pierre Marquis tirera des conclusions par rapport à la collaboration et aux conditions nécessaires pour qu'elle existe en éducation et possiblement par rapport à l'ensemble des relations entre Autochtones et non-Autochtones au Québec.

Je laisse la parole à M. McKenzie, pour qu'il nous trace un portrait de l'origine de ce projet.

GÉRALD McKENZIE, Professeur, Université du Québec à Rouyn-Noranda: Merci, Gisèle Maheux.

Tout d'abord j'aimerais vous montrer sur la carte que j'ai dessinée en avant les deux communautés de Ivujivik et de Povungnituk, qui sont deux des 14 communautés inuit au Nouveau-Québec dont les services éducatifs sont fournis à l'heure actuelle par la Commission scolaire Kativik, qui est un des organismes à l'intérieur de l'entente de la Baie James.

Ces deux communautés-là, comme vous le savez probablement, dans l'histoire s'était opposées à la signature de l'entente de la Baie James et à l'époque avaient refusé de s'intégrer dans la commission scolaire Kativik, qui est un partie de l'entente.

Par la suite, suite à des années de conflits scolaires, les deux villages ont obtenu de diriger leur éducation, de contrôler leur éducation, se sont fait donner des pouvoirs par la Commission scolaire Kativik par une entente. Donc les deux communautés avaient le pouvoir direct sur les budgets afférents à l'éducation dans leurs communautés. Ils avaient donc le pouvoir aussi d'amorcer et de développer un projet de formation des maîtres inuit.

Étant donné l'obligation au Québec il faut quand même que les profs soient formés, que les profs aient un diplôme et un permis, et de plus une nécessité intrinsèque au fait que ce sont des gens qui, enseignant dans les écoles, n'avaient pas une formation scolaire suffisante pour réellement accomplir leur tâche. Donc il y avait un besoin réel. Ils ont décidé de former leurs professeurs.

La Commission scolaire Kativik, j'insiste un peu là-dessus parce que le contexte est important au début, la Commission scolaire Kativik avait hérité d'un système de formation des enseignants qui venaient de la Commission scolaire du Nouveau-Québec à l'époque, et la Commission scolaire Kativik opère ce

système de formation des maîtres depuis un certain temps.

Les deux villages ont décidé à cette époque-là de trouver quelque chose de différent, une alternative si on veut, d'aller dans une autre voie que celle des autres Inuit, pas simplement pour se démarquer mais pour voir d'autres avenues possibles -- pas meilleures, pas moins bonnes, mais différentes. C'est ainsi qu'ils ont décidé de s'adresser à l'Université du Québec Abitibi-Témiscaminque, pour plusieurs raisons, étant donné que c'est une université en région nordique un peu et aussi une université habituée de travailler dans des milieux assez ruraux, si on veut, où l'éducation est une histoire de 50, 60 ans. Ça rapprochait un peu les deux communautés de l'université.

Les approches ont été faites et il y a eu des réunions qui se sont tenues à Val d'Or et à Povungnituk entre les leaders des communautés, comités de parents, administration et l'Université. Ils ont établi les cadres d'une entente de fonctionnement. Les exigences des deux communautés à l'époque c'était de contrôler d'une certaine façon l'orientation et les priorités. Ils exigeaient de l'Université du Québec évidemment une implication, une co-opération, une

collaboration qui permettrait à ces enseignants-là de devenir des vrais diplômés au sens de la loi, mais en plus des diplômés selon une orientation générale qui vous sera peut-être exprimée un peu plus loin par Gisèle, c'est-à-dire développement de leur culture, de leur langue, le respect des Inuit comme peuple, donc une nécessité de collaboration d'égale à égale si on veut.

Juste pour vous expliquer un peu plus loin, aux premières réunions déjà c'était établi, ce que vous avez à la page 6 du mémoire, un plan de travail, comme vous voyez, qui est assez global. Il s'agissait pas simplement d'aller former des maîtres -- page 6 du mémoire en français, en anglais aussi peut-être. In English you have it at page 6 also, I think. Is it?

On s'est entendu pour que la formation des maîtres s'insère dans un projet global, qui était celui du développement des ressources humaines, formation des maîtres et aussi des administrateurs. Ensuite un projet qui tiendrait compte du nécessaire développement des outils, curriculum, activités d'enseignement, matériel d'apprentissage, et aussi qui essaierait de développer un projet d'école en lien avec la communauté. L'ensemble serait géré par les Inuit et l'Université en co-gestion.

Donc on peut dire que c'est l'entente de base qu'il y a eu entre l'Université du Québec et les deux communautés -- vous ne le trouvez pas en anglais? Le diagramme n'est pas dans la version anglaise.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Ça va.

GÉRALD McKENZIE: Vous voyez que c'est un ensemble... Dans le comité de co-gestion il y a les administrateurs des écoles, les conseillers pédagogiques, qui sont des Inuit, les représentants des comités de parents d'école et un conseiller, qui est affecté aux villages de Povungnituk et Ivujivik, qui est à l'intérieur de la Commission scolaire Kativik présentement, et puis les gens de l'Université.

Le genre de travail qui va se faire, on vous le décrira un peu plus tard.

Je voudrais, pour terminer ma présentation, expliquer pourquoi il n'y a pas d'Inuit ici aujourd'hui. Il était supposé de venir les deux principaux des écoles. Ça va vous expliquer un peu dans quel contexte on travaille.

Le principal de Ivujivik il y a cinq jours est parti pour Saqluit (PH) en skidoo et il n'a pas pu, à cause du printemps, revenir à Ivujivik à temps pour

nous rejoindre. Le principal de Povungnituk, sa femme était à Montréal à l'hôpital pendant deux semaines, et il ne pouvait donc pas quitter sa famille de neuf enfants.

Ça vous donne une idée un peu du contexte dans lequel on travaille. C'est pas des professeurs individuels, abstraits, qui arrivent à l'Université, mais ce sont des gens qui ont une vie communautaire, une vie familiale intense et qui vivent dans des conditions un peu différentes que celles du sud.

Je veux juste dire pour finir aussi que l'histoire a fait que l'Université d'Abitibi-Témiscaminque s'est liée à Ivujivik à Povungnituk pour des raisons au début politiques, c'est-à-dire étant donné qu'eux autres étaient des villages dissidents, mais par la suite on a été intégrés dans la Commission scolaire Kativik et la Commission scolaire Kativik a réservé dans son budget et son administration une place pour notre projet. On a une total indépendance, une totale autonomie de fonctionnement à l'intérieur de la Commission scolaire Kativik. On répond au niveau du budget, mais on a un contrôle, les deux villages et l'Université, on a un contrôle réel sur l'orientation du projet jusqu'à maintenant.

GISÈLE MAHEUX: Avant d'enchaîner avec la question de la formation des maîtres, peut-être un petit mot pour vous situer par rapport aux documents que vous en mains.

Il y a d'abord le document dit mémoire proprement dit, qui est d'une vingtaine de pages. Ce document reprend essentiellement, avec des adaptations actuelles, un texte qui a paru en anglais quelques années auparavant et qui décrivait le processus et l'expérience de formation des maîtres. Vous devez avoir en mains ce texte-là, qui est à part.

En annexe au document proprement dit il y a trois autres documents. Le premier présente l'unité de recherche, de formation et de développement en éducation en milieu amérindien et inuit de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamigue.

Le deuxième est un rapport d'activités qui a été fait à la Fondation canadienne Donner suite au versement d'une subvention pour le développement de l'éducation dans les communautés.

Le dernier est le texte d'une conférence qui a été faite à Copenhague, mais qui reprend essentiellement l'histoire du projet et son contexte.

Alors, la formation des maîtres et des autres ressources. Il faut dire d'entrée de jeu que lorsqu'on a débuté ce travail avec les gens de Povungnituk et d'Ivujivik il y avait des a priori. Le premier était à l'effet que travaillant avec des gens qui sont des adultes en exercice professionnel, qui ont une pratique professionnel, nous prenons en considération et nous comptons sur les savoirs d'expériences et les savoirs professionnels de ces gens-là. Des gens qui enseignent depuis deux, cinq, dix ans ont acquis un bagage de connaissances et d'habilités sur lesquels il faut miser pour la poursuite d'une formation. Alors c'est une perspective de développement professionnel.

Un autre a priori est à l'effet qu'il est très important de mettre en application dans les situations pratiques les connaissances qu'on acquiert en cours de formation et, finalement, pour nommer les trois plus importants, nous-mêmes à l'UQAT nous avions des acquis d'expériences en relation avec le développement de l'éducation en régions éloignées faiblement peuplées.

Cette expérience-là nous a enseignés qu'une approche pertinente pour le travail était une approche de collaboration qui vise la prise en charge par

les gens des localités du développement de l'éducation.

Ces orientations-là, si on peut dire, sont traduites dans un programme d'études qui est un programme de certificat en enseignement préscolaire et primaire en milieu nordique. Ce programme a été approuvé par le ministère de l'Éducation du Québec aux fins de l'émission d'un permis d'enseignement. C'est un certificat qui comporte 14 cours.

Les étudiants de ce programme, qui sont plus ou moins 30, dans un rapport de deux à un, une vingtaine à Povungnituk et une dizaine à Ivujivik. Je dis vingtaine et dizaine parce que ça varie. L'apprentissage se fait en Inuttitut. La communication entre les étudiants et les professeurs se fait dans la langue seconde de chacun, c'est-à-dire l'anglais.

Ces enseignants, qui sont les étudiants dans le programme, ont une scolarité de, disons neuvième année et moins, avec un bagage d'expérience, comme on l'a dit plus tôt. C'était la situation il y a neuf ans.

Maintenant les jeunes qui entrent à l'école pour d'abord faire de la suppléance et ensuite occuper des postes de titulaires ont une scolarité plus avancée, peut-être Secondaire 3 ou 4.

Il faut mentionner que les gens avec qui on travaille et qui sont des leaders dans l'école, dans les communautés, sont des gens qui sont nés avant ou en même temps que le processus de sédentarisation des communautés.

Maintenant, le contexte de travail. D'abord, les activités de formation ont lieu dans les communautés mêmes. Ça se passe pendant l'année scolaire. Il y a une programmation d'activités qui est faite en tenant compte, parfois très péniblement, des calendriers scolaires, des exigences de la vie familiale, des événements communautaires. C'est un contexte qui est très exigeant pour les gens qui suivent le programme de formation parce que ça s'ajoute aux tâches professionnelles et aux obligations familiales.

Le calendrier de travail est un calendrier qui est assez souple pour s'adapter aux événements de la vie qui ont une grande influence sur ce qui se passe à l'école. Je pense notamment à une maladie, un décès, un événement quelconque dans la communauté.

Finalement, un point très important dans l'expérience de formation. C'est le jumelage entre le professeur qui donne le cours et une personne ressource

dans chacune des communautés qui est spécifiquement affectée, entre guillemets, à ce cours-là pour donner une référence et un point d'appui pour les gens entre les présences du professeur.

Comme je le disais tantôt, l'apprentissage se fait en langue maternelle. Peut-être un point à souligner à ce chapitre. C'est que la langue devient un objet de développement dans ce contexte-là. Par exemple, si on donne un cours, je ne sais pas, en mesure et évaluation des apprentissages, le vocabulaire n'existe pas pour nommer les concepts qui sont requis. Alors les étudiants, en discutant, s'approprient les notions, comprennent, et élaborent un mot pour nommer le concept. Et ça se répète à toutes les séances de formation. C'est une chose courante.

Peut-être une autre particularité de la situation d'apprentissage, qui a été souligné plus haut, mettre en pratique ce que l'on apprend. C'est très exigeant pour les gens qui suivent les activités de formation parce que ça oblige, un, à s'approprier les connaissances ou bien les savoir-faire, et aussi à développer des stratégies pour les mettre en application. Cette dernière action est surtout l'objet des travaux

entre les sessions de formation.

Maintenant, du côté des professeurs ce qu'on peut dire c'est que les profs ont à s'adapter et à inter-agir avec des gens, et ça surtout au départ, des gens dont ils n'ont pas une représentation claire de qui ils sont, qu'est-ce qu'ils savent. Alors ça force les profs à être très attentifs à ce qui se passe pendant les activités de formation et à faire les ajustements nécessaires tant au plan des moyens que de la façon de dire les choses.

Il y aussi pour les profs qui viennent de la région d'Abitibi-Témiscamingue les distances. Les distances physiques, géographiques sont très grandes. Il y a une distance culturelle aussi, appelons ça le mode de vie quotidien.

Peut-être un élément d'adaptation important ou bien une contrainte à gérer continuellement c'est la question du temps. À l'université le temps est quelque chose que l'on planifie à l'avance et c'est valorisé que de ne pas trop déroger au plan d'action, alors qu'on se retrouve dans un contexte où le temps s'ajuste aux événements et aux aléas de la vie.

Un petit mot sur le développement de

curriculum.

Le développement de curriculum était une demande aussi des gens lors de l'entente de départ. Ce travail est amorcé aussi en collaboration avec les enseignants concernés. Concrètement ce qui a été fait jusqu'à maintenant est un travail de précision de ce que les enfants...des orientations de ce que les enfants doivent apprendre à la maternel. Présentement il y a un groupe de travail qui tend à mettre au jour ce que les enfants doivent apprendre en langue maternelle. C'est un choix des gens des communautés que d'investir dans le développement de curriculum à ce niveau, au niveau de l'école.

Traditionnellement dans notre société le curriculum est développé pour l'ensemble du système, tant dans la société québécoise qu'à la Commission scolaire Kativik.

Ce qui se passe concrètement quand les gens travaillent au développement de curriculum, ce qui est visé c'est l'harmonisation entre ce que les élèves vivent à l'école et le milieu de vie. Ce faisant, les gens précisent finalement, les enseignants, s'ils sont impliqués dans le développement de curriculum, précisent

les situations d'apprentissage qu'ils ou qu'elles vont offrir aux élèves à l'école.

Il y a deux produits qui sortent de ce processus, si on peut dire. C'est: (1) la précision des contenus d'apprentissage: (2) la formation des gens à la planification, la réalisation, l'évaluation des activités d'apprentissage.

Le rôle des intervenants de l'université à ce chapitre consiste à accompagner, en fournissant les expertises soit sur les contenus, comme le contenu linguistique, comment enseigner, et sur aussi la démarche de l'élaboration de programmes de curriculum.

Le fondement de tout ça c'est vraiment une visé de prise en charge. La méthodologie de travail, c'est une méthodologie de résolution de problèmes, et la perspective privilégiée c'est de permettre à chacun des partenaires d'inter-agir l'un avec l'autre en respectant les visions du monde et en tentant de se donner des compréhensions communes des problématiques que nous traitons, ce dont va vous entretenir Jean-Pierre.

JEAN-PIERRE MARQUIS, Conseiller en éducation, Commission scolaire Kativik: Sans être très long, ce que Gisèle vient de vous dire c'est que l'idée

fondamentale de l'action que nous conduite est basée sur les interactions et aussi sur un travail avec les communautés. Quand nous disons "avec", c'est vraiment avec. On n'est pas des consultants qui allons faire une job pour, mais on est là pour travailler avec eux à développer ou à faire des choses en même temps que se réalisent des objectifs qu'ils ont fixés ou auxquels on a participé à déterminer de part et d'autre.

Donc ce "travail avec", ça suppose beaucoup de respect des individus, et ça suppose une période d'apprivoisement des personnes et de considérer toute les personnes d'un statut égal. On n'est pas mieux parce qu'on est professeurs à l'université que les gens avec qui on travaille. Ça veut dire que ça nous demande une certaine forme d'humilité et on se dit qu'au point de départ chacun de nous avons des caractéristiques, des connaissances, des compétences, et des expériences qui lui sont propres, ce qui permet que si on les met ensemble, de pouvoir ensemble arriver à développer des choses.

Donc, c'est à ce moment-là que commence à s'installer une véritable co-opération. Quant au début, évidemment la période d'apprivoisement est passée, on se rend compte assez rapidement que la confiance règne et

on peut graduellement arriver à déterminer vraiment et utiliser les processus qu'on connaît pour arriver à solutionner les problèmes et les situations difficiles dans lesquelles soit les gens sont pris ou encore ce qui se vit et ce qui se passe à l'école ou ailleurs.

Une autre condition de cette co-opération là c'est aussi l'inter-dépendance entre chacune des personnes, les co-opérants et les collaborateurs, peu importe, dans les actions. Cette inter-dépendance qui veut dire que chaque groupe, quand une action est décidée, a à conduire l'action selon ce qu'il peut faire et ce qui a été décidé de faire. Il revient au groupe pour rendre compte de ce qui a été fait et comment les choses ont été faites, tout ça toujours dans une perspective de développement communautaire et local.

En travaillant avec la formation des maîtres évidemment on ne peut pas s'empêcher de toucher aux projets d'écoles et à tous les autres problèmes qui peuvent exister. C'est alors, comme disait Gisèle tout à l'heure, que le processus de résolution de problèmes est largement employé et c'est un processus qui signifie souvent bon nombre de discussions et de recherches ou

encore autre chose, qui sont toujours faites en collaboration des personnes concernées qui interviennent au moment où les choses se déroulent.

C'est la même chose pour les questions qui touchent autant l'école, la formation, que des questions qui sont, comme par exemple le décrochage scolaire. À ce moment-là, quand un problème comme celui-là apparaît on doit vraiment s'asseoir, mettre sur table qu'est-ce qui se passe réellement, analyser une situation précise, élaborer des propositions de solution et en choisir une, arriver à une décision et la conduire, l'action, et ensuite évaluer cette action-là, ce qui permet de faire cette boucle du processus de résolution de problème pour ensuite évidemment voir comment les choses en arrivent à trouver des solutions autant à l'école que dans la communauté, parce qu'un certain nombre de choses relèvent aussi de la communauté.

Au fur et à mesure que le projet d'école se développe on voit de plus en plus que c'est vers la communauté, avec les gens responsables, qu'il va falloir aller un peu plus loin, parce que tout ça c'est très nettement inter-relié. Les problèmes qui sont vécus, tout comme les développements futurs et toute la question, des

perspectives d'emploi que les enfants peuvent avoir dans ces milieux-là.

Donc, en gros, c'est la façon dont on travaille, et je laisserais le soin à Gisèle de conclure avec les quelques réflexions que nous avons à ce moment-ci.

GISÈLE MAHEUX: Et qui sont des réflexions communes à nous de l'UQAT et aux gens avec qui nous travaillons.

Premièrement, une priorité dans les communautés c'est l'éducation. Je pense qu'il faut reconnaître que c'est l'outil premier pour le développement des populations, et c'est peut-être un temps névralgique, si on peut dire, dans l'histoire des communautés parce que c'est un moment de transition entre une éducation plus traditionnelle à une éducation qui relève plus de la société ou de masse.

Deuxièmement, je pense qu'il faut être sensible aussi aux dynamismes locaux. Lorsque les gens ont un projet, veulent se prendre en charge, il faut être sensible à ça et mettre à leur service un soutien discret et facilitateur de cette prise en charge là. C'est lié ça aussi à la mise en complémentarité, je dirais, des expertises.

Par exemple, dans cette expérience avec les gens de Povungnituk et d'Ivujivik autant de l'un que l'autre nous apprenons. Nous apprenons de nos différences.

Finalement, l'existence de ce projet-là et la circulation de l'information à son sujet modifient lentement, mais probablement sûrement, les perceptions qu'ont les gens, je parle de ceux de ma région, ou des gens de notre région par rapport aux autochtones.

Merci beaucoup.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Merci. Quelques brèves questions pour situer le projet.

Si je comprends bien, ce projet est en route depuis 1984. Vous dites à un moment donné dans votre mémoire qu'à ce jour 16 personnes ont complété le programme, une dizaine d'autres en ont complété la moitié, et six personnes débutent les activités du cours.

Essentiellement ce que j'aimerais savoir c'est...et il y a six professeurs et trois chargés de cours qui ont été impliqués dans le programme. Les 16 personnes qui ont complété le programme, ça s'est échelonné sur une période de temps, ça.

Est-ce que c'est variable? En d'autres

termes, est-ce que les gens complètent le programme sur une période de deux ans, trois ans? Est-ce qu'il y a un objectif de temps?

GÉRALD McKENZIE: Là c'est une première expérience, c'est-à-dire que ce sont les 16 premiers. On s'est rendu compte dans l'état des choses en 1984, le niveau de formation nécessitait beaucoup de travail préliminaire, si on veut. Ça a pris une dizaine d'années pour arriver à notre but, mais je pense qu'on pouvait pas aller plus vite parce qu'il fallait intégrer une série de notions et de concepts.

On s'aperçoit par exemple que chez les plus jeunes enseignants qui ont déjà fait des mathématiques modernes, exemple concret, les nouveaux enseignants, ce sont des jeunes qui ont fait des mathématiques qu'on connaît à l'heure actuelle dans les écoles. Quand ils arrivent dans la didactique des mathématiques, ça va plus vite. Donc, on pense que le programme va se faire dans des temps un peu moins longs pour les nouveaux étudiants.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Est-ce que les 16 personnes qui ont complété le programme ont un emploi comme professeurs dans ces deux communautés?

GISÈLE MAHEUX: Les 16 personnes qui

viennent tout juste de compléter le programme -- 12 à Povungnituk et 4 à Ivujivik -- sont des enseignants en exercice dans les communautés, sont des conseillères pédagogiques, et un directeur d'école. Ce sont des gens en poste qui travaillent quotidiennement à l'école.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Donc le programme se déroule en addition, en parallèle à leurs tâches d'enseignant.

GISÈLE MAHEUX: C'est ça.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Et dans l'objectif d'être qualifié au sens que l'entend le ministère de l'Éducation du Québec, c'est ça?

GISÈLE MAHEUX: Exactement.

GÉRALD McKENZIE: Il y a un petit aspect qu'il faut peut-être préciser. C'est celui de la formation des administrateurs inuit. Étant donné qu'on a deux principaux inuit et des conseillers pédagogiques inuit, eux doivent en même temps suivre le cours pour être formés comme enseignants, mais en même temps développer leurs capacités d'administrer l'école qui demande une formation spéciale.

Il y a eu plusieurs ateliers, plusieurs cours qui ont été faits en fonction de ces besoins-là des

administrateurs. Donc on n'a pas fait de séparation, formation des maîtres et formation des administrateurs. On met tout le monde dans le même lot, un peu comme ici -- on se forme et après on devient administrateur, mais on voulait que tout le monde travaille ensemble, alors c'est ce qui...

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Est-ce qu'il y a des personnes qui sont professeurs mais qui ne participent pas à l'expérience du cours comme tout le monde.

GÉRALD McKENZIE: C'est une condition, d'ailleurs, qui est due à la convention collective. C'est une volonté aussi, mais en même temps c'est une obligation qu'un enseignant...s'il n'a pas son diplôme il est obligé de suivre un certain nombre de course sinon il n'a pas de permis d'enseigner. C'est la loi qui le dit, mais en même temps évidemment c'est l'autre motif qui...

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: En comparaison avec ce qui se fait ailleurs à la Commission scolaire Kativik dans les autres secteurs, le personnel enseignant pour les autres communautés inuit du nord du Québec ne sont pas...sur le plan de la reconnaissance par

le ministère de l'Éducation, quelle est leur situation à ce moment-là?

GÉRALD McKENZIE: À la Commission scolaire Kativik le système de formation des maîtres, eux autres ont un permis du ministère de former leurs professeurs en collaboration avec l'Université McGill et le ministère de l'Éducation, donc on ne peut pas faire de comparaison "meilleur" ou "moins bon". C'est de haute qualité. On sait que la formation des maîtres à Kativik est reconnue comme très valable et très bonne par tout le monde.

On doit commencer, je dois spécifier ça aussi, que déjà les communautés ont décidé de faire des échanges d'information et de présences. Les gens de la Commission scolaire Kativik viendraient à nos sessions et nous, on irait aux leurs. Donc il y a un début de lien qui va se créer dans l'avenir entre les deux systèmes qui sont probablement équivalents, on peut dire.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Si vous aviez à camper en quelques mots la différence entre les deux systèmes, parce que là on a deux communautés qui ont décidé d'expérimenter une voie différente. Je sais que c'est pas facile, mais j'essaie de faire saisir...il y

a certainement une différence d'emphase, d'accent.

GISÈLE MAHEUX: Peut-être que je peux vous faire part de ma compréhension des choses.

Uniquement à partir des textes publiés en relation avec la formation des maîtres ailleurs. Il m'apparaît que la différence de fond c'est l'approche communautaire. Le cadre dans lequel nous travaillons c'est vraiment le cadre de la communauté dans laquelle il y a une école et pour cette école les gens se mobilisent en vue d'en définir le plan ou les objectifs, les orientations, et ce qui s'y passe, tandis que le programme de la formation des maîtres à la Commission scolaire Kativik m'apparaît plus classique au sens où c'est un programme qui s'adresse à l'ensemble des enseignants qui travaillent dans toutes les écoles m'apparaît fondé et m'apparaît avoir une perspective psychologique importante, et c'est le courant général de la formation des maîtres au Québec. Je pense que la différence de fond, c'est celle-là.

Deux, l'approche andragogique, il faudrait voir de plus près comment ça se passe.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Des professeurs de l'Université du Québec se rendent dans les

communautés à quel rythme? En d'autres termes, est-ce que c'est une période...

GISÈLE MAHEUX: Pour un cours de 45 heures, selon nos normes c'est généralement trois déplacement. Les séances ont lieu par périodes de 15 heures. Ce qui se passe concrètement c'est que le prof définit une proposition de cours, se déplace, travaille en collaboration avec la personne ressource pour faire les ajustements pour que ce soit traduisible, dit tout oralement et par écrit et fait l'horaire, l'agenda de travail, travaille avec les gens, et revient. Il fait ça trois fois.

Entre les périodes il y a de l'encadrement qui se donne à distance en utilisant le téléphone et le télécopieur pour le moment. En mathématiques pourquoi c'est différent, étant donné que le professeur, qui est chargé de cours pur nous, est déjà sur place à Povungnituk, ce qui facilite beaucoup la dispensation des activités et l'encadrement.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Ces trois sessions distinctes, le professeur entreprend ça pour une semaine, deux semaines, trois semaines?

GISÈLE MAHEUX: C'est un voyage d'une

semaine si la température est belle.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: En termes de présence dans salle de cours, c'est une semaine normalement?

GISÈLE MAHEUX: Oui. C'est un voyage d'une semaine. C'est ça.

GÉRALD McKENZIE: Un des petits problèmes qui sont liés à ça -- le voyagement, la présence des prof de l'UQAT au nord à des périodes de l'année. On est obligés d'organiser nos calendriers scolaires en fonction de ça, et ça exige du travail le soir. C'est des trois ou quatre jours. Mais on ne peut pas prendre, disons, des deux semaines complètes en plein milieu de l'année, donc ça exige de courtes périodes de présence et de suivi du monde qui viennent de l'extérieur mais qui travaillent en collaboration avec eux.

Les ressources inuit, c'est-à-dire...c'est véritablement, au fond, des professeurs inuit qui sont en formation, qui vont devenir...à un moment donné un prof va donner lui-même la formation et l'Inuit va la faire, ce qui se fait à Kativik maintenant puisque ça fait plus longtemps qu'ils travaillent.

À Kativik, par exemple, la plupart des enseignants ce sont des Inuit dans la plupart des cours parce que, évidemment, c'est ce qui va problème arriver dans cinq ou six ans. Nous, quant nos profs vont être formés, nos ressources formées, les cours pourront se donner aux nouveaux professeurs par un vieux prof, si on veut, guidé par l'Université.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Sur le plan du matériel didactique en Inuktitut, la situation qui est la vôtre dans le cadre de ces deux communautés, comment ça se compare avec la situation du programme général? Les enseignants donnent leurs cours en inuktitut au niveau de la Commission scolaire Kativik.

GÉRALD McKENZIE: Dans les deux villages il y a eu des décisions déjà qui ont été prises d'essayer de créer leur propre matériel et non pas juste suivre leur propre formation des maîtres, mais d'arriver même à créer leur propre matériel. Mais il y a des difficultés qui se présentent parce qu'il y a un manque de matériel.

À Kativik il y a beaucoup de matériel de créé, de bonne qualité. Ce que les enseignants des deux endroits ont décidé c'est de se former comme il faut

pour pouvoir évaluer le matériel qu'ils iraient chercher soit à Kativik ou ailleurs. Mais ils ne veulent pas se faire déverser, si on veut, des programmes et du matériel tout fait, qui est très bon peut-être. Ils veulent être prêts à le recevoir et à l'interpréter, à en juger. C'est un peu où on en est.

Alors il y a un manque important de matériel, il y a un manque de ressources pour créer du matériel. On a trois personnes dans les deux villages qui font et qui créent du matériel au besoin, que les profs leur demandent. C'est long et c'est onéreux, difficile. Il va falloir sûrement qu'on commence à s'approcher du matériel fait à l'extérieur. Les gens ont exigé quand même d'être prêts avant de se faire envoyer par parachute, si on veut.

L'idée principale à Povungnituk et Ivujivik qui revient là-dedans et qui revient aussi dans le développement du matériel c'est celle-ci. C'est qu'il faut que ça vienne d'eux autres. C'est plus long, c'est plus difficile, c'est plus embêtant souvent, très exigeant pour tout le monde, mais à la longue ce qu'ils vont avoir de fait, ils vont le posséder. C'est un peu l'idée qui est en arrière du projet.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Merci.

Mary?

COMMISSIONER MARY SILLETT: Thank you very much.

I'm just wondering, when the Inuit finish their training, how does their diploma compare to -- for example, it's not a university degree, it's a diploma. It's not a Bachelor of Education, for example.

What does that mean? Does that mean that their ability to teach elsewhere is limited, or does it mean that their salary is lower? What does that mean?

JEAN-PIERRE MARQUIS: It's not what you'd call a Bach from the university. The Inuit who have this kind of formation is able to teach supposedly anywhere in Quebec. He needs to have courses to get a kind of permit to teach in Quebec. This formation or this university, the teaching they had gives them that possibility.

They will have a B.A. later but right now they have essentially what they need to be authorized by the Ministry of Education of Quebec to teach.

COMMISSIONER MARY SILLETT: And with that they can teach all grades in school?

GISÈLE MAHEUX: Les enseignants qui

sont les étudiants à l'Université enseignent en maternelle, première année, deuxième année, et troisième année. Ils enseignent la religion, les habilités traditionnelles, et c'est tout -- a secondaire et au primaire.

Alors c'est un groupe d'enseignants dont la majorité est enseignants-titulaires au premier cycle du primaire et les enseignants spécialistes inuttitut, religion, et traditional skills enseignent primaire, secondaire. Mais le permis d'enseignement est émis pour le pré-scolaire primaire.

Cependant, dans les règles d'embauche au Québec et d'administration du personnel, quand l'enseignant a un permis d'enseignant l'employeur peut l'affecter au poste qu'il juge bon de l'affecter.

GÉRALD McKENZIE: To answer that too, one part is the teachers who have a permit to teach, they become protected by the collective agreement. Before they did not have the status. They have the same salary as the lower class in the collective agreement agreed by the union and Québec. When they have that diploma they go raise their salary, but at the same time they have the same status as any teacher, because they have the permit.

What is done is that generally to have a BA in Education in Québec it takes three years college. What the University of Québec have done in this case is that they give the last year before the two first years. They give the year of abilities to teach and all these aspects at the beginning and will continue in the next two years so they cab reach a Bachelor.

In Kativik now I know they have many Bachelors. Us, we're starting now the second year, so probably they will reach the Bachelor in two years, or five years, or six years.

COMMISSIONER MARY SILLETT: Is it a program that's well accepted by the communities at Povungnituk and Ivujivik?

GÉRALD McKENZIE: It was demanded by them, so it's --

COMMISSIONER MARY SILLETT: It might be demanded but I'm just wondering, since it's inception since 1984, is it still something that's meeting the needs of the populations in those two communities?

GÉRALD McKENZIE: I can give the answer from the last meeting that was held by the two school committees representant of Povungnituk and Ivujivik.

They had to decide again will they go inside Kativik for the teachers' training or not?

After discussion and analysis they decided to keep on this project. In Kativik they agreed also to respect that demand.

I think in the community, we saw that at the graduation, people really agree. Too bad my two friends are not there, the principals of the two schools, to tell you more about that. It's really accepted and going well, with correction. We have to get better, I guess, but I think people like it.

COMMISSIONER MARY SILLETT: One of the things we have often heard in the communities is the desire to go to schools to be able to learn Inuttitut, to be able to be taught Inuttitut, to have the curriculum available so that you can learn in your own language so that your children be taught in your language. That's not something that many communities have, and many communities want that.

When I hear about the experience of Nunativik I think that they're quite privileged. There is a program here where adult Inuit are able to study in the area of education so that they can teach in their communities. There are benefits of local teaching in their

communities. They have a longer term commitment, there isn't such a high turn-over in education, and the teachers are much more committed. They can speak the language, they're part of the community. There are many, many benefits to having local people assume those kinds of positions.

I'm just wondering, from your experience with this program -- what of the things we're always looking for is what are the factors that allow for something like that to happen, what are the lessons that we have to offer to the rest of the communities in Canada that don't have that situation.

I'm wondering if you could try to respond to that.

GÉRALD McKENZIE: If we look at the history of those two communities, one thing for sure is the will to run your life. I don't know how it happens those things, but it's history that made it like that maybe, but with this will to run their own business at every level, first in education, they were really reluctant to give up their power of their education all through the years.

With that, I think the will to keep their language was very important. The will to keep their

language in Povungnituk and Ivujivik and to be very proud of their own dialect even in the two communities, which is a fact for every community in the North, but in Povungnituk and Ivujivik you see it's one of the first places where the Inuttitut is taught up to third grade since 20 years.

In 1972 already they wanted Inuttitut up to third grade. So what it does is it makes people work in the community first. We have about 20 teachers in Puvi (PH) that are Inuit and seven in Ivujivik. So it makes people inside the school.

But it's not easy, because the tendency of the population to give up on this sometimes rises. The teachers are convinced now with the course they follow that first language is very important at the primary level. Everyone in the schools is convinced about that now, that they should learn in the first language up to the seventh grade if possible when they have the resources.

But those notions and that idea in the population is not already admitted by everyone. Some people think if we learn English right now in first grade, or French, it would be better for us, we would have jobs and things like that. So that struggle for the language

is I think one of the factors that is important, because language is culture. If everything is done in Inuttitut that means they will run their things. People like us don't speak Inuttitut.

COMMISSIONER MARY SILLETT: I think in Nunuvik, as it is in the North, it's much easier for a group that's in those kinds of communities, those that are very isolated, to maintain Inuttitut or to maintain their language, and I think it's the people who are in the urban areas or people who are in areas where they are clearly a minority that have the most stress on their ability to maintain languages.

We have also heard that it's not enough to teach your Aboriginal language only in the schools. It must be also taught outside of the schools. We heard some very discouraging presentations by young people who no longer saw the value of their own aboriginal languages. They were saying, why should we speak our aboriginal language when it will get us nowhere?

I think in an area like Nunuvik, for example, there are organizations that have emerged as a result of land claims that promote Inuttitut. If you're able to speak Inuttitut you get the best, the better jobs.

In this province if you're able to speak many languages, you get the better jobs. I think that it is very easy to see the value of languages and problems like this. It's much easier to see the value of Inuttitut in an area like Nunuvik. I think that has something to do with it.

I think the history of northern Quebec has something to do with the ability of Inuit to say yes, we can do it. I think they have survived. In the early days they were the first ones in Canada I guess to go through the James Bay Agreement.

Thank you very much for your presentation.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Merci et bonne chance.

GÉRALD McKENZIE: J'aimerais répondre à une de vos questions.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Oui.

GÉRALD McKENZIE: C'est pas parce que je veux avoir le dernier mot, mais on voulait répondre aussi à une de vos questions qui disait est-ce que les rapports entre Québécois et Autochtones peuvent être améliorés?

On s'est vraiment compte de cette

chose-là, que les gens du Nord connaissent les gens de la région Abitibi-Témiscamingue, mais aussi que les Québécois d'Abitibi-Témiscamingue maintenant sont beaucoup sensibles et ont une compréhension. Donc dans des projets comme ceux-là on pense que c'est une manière concrète de faire en sorte que les ponts se rétablissent.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: C'est évident que ça sensibilise de part et d'autre et ça aide à un rapprochement. Dans ce sens-là c'est très concret et positif.

GISÈLE MAHEUX: J'aimerais ajouter un petit quelque chose en relation avec ce dont madame vient de parler, pourquoi l'école, pourquoi l'éducation.

À venir jusqu'à maintenant le but qu'on donne à l'école c'est de se développer pour occuper un emploi, mais dans les communautés où nous travaillons il n'y en a pas beaucoup d'emplois. Il n'y en a pas pour tous les jeunes. C'est vrai maintenant et ce sera de plus en plus vrai pour tous les jeunes de toutes les sociétés occidentales.

Alors je pense qu'il va falloir peut-être repenser un peu l'éducation dans une perspective de développement plus global de la personne humaine et

non plus seulement dans la perspective de formation de travailleurs.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Je pense qu'on pourrait repartir pendant une heure dans cette veine-là. Vous savez qu'il y a une grosse pression pour avoir une autonomie économique. C'est pas facile et ça interpelle beaucoup les jeunes de rester dans leur communauté ou d'aller à l'extérieur.

Je vous remercie beaucoup.

Je voudrais maintenant demander aux représentants de l'Association minière du Canada et de la Compagnie Falconbridge de venir à la table.

--- (Pause)

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Bonjour. Good afternoon. You may proceed whenever you are ready. Quand vous êtes prêts.

COLLEEN WILKINSON, Vice-President, Public Affairs, Falconbridge Ltd.: Thank you very much.

CO-CHAIRMAN RENÉ DUSSAULT: If you could introduce yourselves.

COLLEEN WILKINSON: My name is Colleen Wilkinson. I'm Vice-President of Public Affairs for Falconbridge Ltd.

On my right is Simon Brown, who is the Human Resources Coordinator for the Ranglin Project, which is the project we'll be speaking about this afternoon.

On my left is Mike Dufresne, who is the Chief Geologist on the project.

COLLEEN WILKINSON: We are here as representatives of Falconbridge but also as representatives of the Mining Association of Canada, which is the association which represents essentially all of the major mining and mineral producers in Canada.

What we would like to do this afternoon is briefly introduce you to the Ranglin Project and run through some of the work that we've done there over the last several years and some of the issues that we have come up against through our experience in the context of working with the Inuit of Nunuvik on the project.

As Mike showed you on the map, Ranglin is about 60 km south of the Hudson Strait, about 100 km southeast of the Village of Saluit (PH) and about 60 km west of the Village of Cangatsujouat. It is a nickel-copper property, one of the world's best undeveloped nickel projects. Falconbridge owns the property and has been working there really since the late

1960s, but very much on and off. We have been working there in earnest since 1989.

Falconbridge, as you may know, is a major nickel producer, one of the largest in the world, with our key operations in Sudbury, Ontario, and in the Dominican Republic, and in Norway, where we have a refinery. We also have a major copper and zinc operation in Timmins, Ontario.

Over the last three years we have been very active at Ranglin, with up to 100 people on site during the summer months. Essentially the focus of our work up there since 1989 has been to firm up the quality and extent of the ore reserves on the site and also to pull together the information necessary in order to be able to put together a feasibility study for presentation to our Board of Directors. A decision to proceed with the development of a mine at Ranglin has not yet been made, but the work that we have done over the last three years is really what will give us the focus in terms of making a decision on the mine's future.

Without going into a great amount of detail, we have built a new camp up there in the last three years. We have driven a decline tunnel, which is

essentially a road that leads underground, to extract about 500 tons of ore for metallurgical testing.

We have upgraded the existing airstrip and done a fair bit of other general construction work in terms of fixing roads and doing some work at the port, where most of our equipment has come in.

One of the key concerns, or one of the key issues that we have faced in working at Ranglin has been very obviously working with the local communities. It's very much been our philosophy that no matter how good the ore reserves are or how feasible the project is from a technical or economic perspective, if the local people do not believe in it and do not feel that it will ultimately be of benefit to them, then over the long term the project can't be a success.

As I said, it's been our philosophy to work very closely with the communities, particularly Saluit (PH) and Cangatsujouat (PH), which are most proximate to the property.

We have done a number of things over the last three years, with our primary focus being to ensure that we understand to the greatest extent possible the issues that the Inuit are bringing to the table and the

concerns that they have, and on the other side that we make significant forays in helping the Inuit understand what exactly a mining development would mean to Nunuvik, not just in terms of economic spin-offs but quite clearly environmental impact is an issue of significant concern.

Our philosophy has also been, and remains, to maximize Inuit involvement in the work force, and that has very much been the company's philosophy wherever we operate in the world. At our Dominican operation, which is about 23 years old, when we first opened it we had about 400 ex-patriots down there and now out of a work force of about 1,650 people there are only three ex-patriots. So certainly wherever we operate in the world it is our long-term objective to maximize local employment.

I will just very briefly go over some of the initiatives we have undertaken in order to achieve the objectives that I outlined a moment ago.

We have paid a number of visits to the villages, which includes Saluit and Kangaksushuat, also I believe Povangnatuk (PH) and Portak (PH), with the intent of really sitting down with the mayors and the councillors and other community leaders to introduce ourselves,

introduce the company, introduce the project. We also very early on hired a fellow from Saluit who has served as our advisor over the course of the last three years really but being the eyes and ears for the company vis-à-vis the villages and vice-versa as well, helping us interpret what some of the local concerns are and helping us communicate to the villages our plans and our progress with respect to the project.

This advisor has done a number of radio shows for us on the local radio stations to update the citizens on what's going on at Ranglin. We have also produced a television or a documentary style video which has been shown on television in the North, which again introduces the citizens to what Ranglin is about, what mining is about, and addresses some of the concerns they have raised.

Finally we have invited a number of key Inuit leaders to the property on a number of occasions to again introduce them in a very real way to the project. We have also taken them to other operating mines in the North, Nanasivik (PH) and Lupen (PH) in the Northwest Territories particularly, to show them what an actual operating mine is like and to give them a chance to talk

to some of the Aboriginal employees at those operations and hear their perspective on mining development.

Essentially our goal in all of this, as I said earlier, has been to get to know each other and appreciating that the project is preliminary right now, that it's really been an exploration and development project, to be in a position that if we do get the go-ahead to develop Ranglin into an operating mine, that we know what we're dealing with, that the Inuit understand what we're dealing with, and that we have made significant progress in working together and achieving what I think are mutual goals in terms of Inuit employment first of all and in terms of minimizing any impact on the local environment and on the traditional way of life.

I would like to turn the microphone over to Mike Dufresne, who has spent a significant amount of time at the site. We thought it might be illustrative to outline for you some of the issues that we've run into in the course of our experience over the last three years.

MIKE DUFRESNE, Chief Geologist, Ranglin Project: Good afternoon.

Following my 15-month involvement on the site, working and dealing with the Inuit people, the

following are really my thoughts and comments.

Approximately 35 northern residents or Inuit were involved, working in some form at the Ranglin Project directly for Falconbridge Ltd. Some nine other Inuit worked with different site contractors, either on surface or underground.

At any given time the Inuit accounted for approximately 20 per cent of the Ranglin site work force. The jobs were as varied as the individuals. They held positions such as guide, custodial services, labourers, truck drivers, heavy equipment operators, diamond drill course splitters, et cetera. Our contractors employed the Inuit underground and on surface as miner trainees, diamond drill helpers, and so on.

The Inuit workers adapted very well. They're willing to learn and work hard. A Falconbridge training officer was on the site for six months during the exploration program, providing training and certification on the safe operation and maintenance of assorted surface equipment currently used at the project.

Four levels of certification were established depending on the type and complexity of the specific equipment. Many of our Inuit workers were

certified Class 1, 2, 3. Our only Class 4 operator, which is a crane operator, is an Inuit employee. Out of a total of 16 people that were certified, eight were Inuit employees.

However, it is a learning curve for all involved, both the Inuit and southerners, to adapt and learn from each other. Several issues arose during our involvement with the Inuit, and I would like to briefly comment on the following.

The first issue is really one of work culture, I suppose. Several Inuit individuals were not able to grasp the meaning of a day's pay for a day's work. On a number of occasions the individuals concerned were explained what we expected from them. For example, if work hours were from 7:00 a.m. to 7:00 p.m., we expect people to get up for work in the morning and be present. Depending on their job quite often the fact that they wouldn't show up for work would have a domino effect on other people.

All individuals involved were explained that they were part of a chain and must show up for work. We realized that in the Inuit culture schedules vary very much according to the seasons, summer vs winter. Very often during the long summer nights Inuit would sleep very

little due to the fact that it was light all night. However, they had much difficulty getting up at 6:30 a.m. for work.

The second issue is a cultural issue, hunting and fishing. Both of these are very much part of the Inuit traditions. However, it was and still is Falconbridge policy to strictly prohibit any type of firearm at the work site. This appears to be a contentious issue with the Inuit, as they still hunt for source of food.

On several occasions Inuit hunters passing through the camp would stop to chat and have tea with us, but then several of our employees either left with them or wanted to leave with their friends to go hunting. Again, they need to understand inter-reliance with other employees.

Quite often other people's jobs depend on that said person's tasks. For example, supplying underground equipment, mixing salt solution so that the underground pipes won't freeze up. We had these problems that occurred on two occasions.

Fishing, on the other hand, is not big issue for us, since we abide of course by the Québec Fishing

Regulations. Our camp is located on Category 3 land and the fact is there is very little fish around our camp site.

The third issue I guess is one of family ties. We are all very close to our families. However, Inuit culture is especially family and friend oriented.

Loneliness from home appears to be a major factor for the Inuit. This makes it difficult for them to be away from home for extended periods of time. Several Inuit worked for a few rotation schedules then opted not to return to work due to family pressures.

Again, the training and job inter-reliance go by the wayside. Some Inuit asked for their families to join them by camping nearby. Again, unfortunately this is against company policy since many dangerous activities go on at or near the mine site.

However, Falconbridge gave the Inuit employees the choice between a four-week-in or two-week-out, or a two-week-in, two-week-out rotation to try to cut back the time away from home. This option, by the way, was only issued to our Inuit employees. Also obviously several telephone lines were made available for everyone in the evening to be able to call home.

The fourth issue is one of drug and

alcohol. After consultation with several of the Inuit villages and other northern operations Falconbridge instituted a drug and alcohol policy covering all employees at the Ranglin site.

The Inuit expressed concern that there should not be any alcohol or any prohibited substances at the camp. Apparently other northern operations in the area were seen as a potential source of these substances. A strict policy covered all employees at the Ranglin site, both during working and off-hours. It proved to be an effective policy, ensuring productive and safe operations at the Ranglin site, and was well accepted by the entire work force.

Our fifth issue is one of country food. An issue of providing our Inuit employees with their native food was brought up after consultation again with the local Inuit communities and councils. We at Falconbridge cannot serve non-federally inspected foods and the purchase or selling of venison is against the law.

However, we provided our Inuit employees with their own kitchen for the storage and serving of country food. The Inuit employees in theory would bring caribou, seal, walrus meat, to be consumed while at the

camp.

I must add, however, that the kitchen was rarely utilized for that purpose. Most of the time the Inuit employees ate in the main kitchen together with all the other employees. Actually their kitchen served mainly as a meeting place.

I would just mention along the same issue, I suppose, that the Southerners had asked that the Inuit not be allowed to butcher caribou or any other venisson within site of the main kitchen. Early on in the program several hunting parties travelling through camp dropped off caribou carcasses which were then skinned and butchered out in front of the camp. Very few Southerners found this to be an acceptable practice.

Our sixth issue is the language issue, I suppose. This factor is perhaps compounded due to the fact that our project is located in Quebec. On our site few Inuit speak French and the majority of our Southern work forced tended to be unilingual French. This caused the Inuit at times to socialize among themselves or with bilingual, and I mean French, English workers. Of course this tends to make any cross-cultural exchanges a bit difficult. Also that the more elderly Inuits spoke

Inuktitut (PH) only added to the language barrier.

Falconbridge attempted to have as many bilingual French and English supervisors as possible to facilitate communications amongst everyone, and several Inuit employees were chosen as Inuit translators on the job site when the need arose to communicate in Inuktitut.

Our final issue is one of cross-cultural training. Prior to this most recent phase of work at the Ranglin Project several summer exploration camps involving upwards of 40 to 60 people such as geologists, diamond drillers, helicopter pilots, et cetera, were involved at the site. During these earlier phases Falconbridge hired local Inuit to work at various jobs such as equipment operators, environmental clean-up crews, janitorial services.

For most of us involved at the site it was our first experience dealing and working with Inuit. We both realized fairly quickly that our cultures are different. This is not t say that one culture is better than the other. However, to relate to one another we must be able to understand each other's cultures. Our pasts are different. To this end, prior to this last 15-month on-site work phase cross-cultural training sessions were

set up for southern supervisors to begin to understand what the Inuit people are about.

Obviously a couple of one-day sessions doesn't make us experts, but it did give us a small insight into the Inuit culture and customs.

In closing, the Inuit people involved working at the project site proved that they can work well and deserve to be part of the Ranglin project team. They are very social people and, to be quite honest, they were some of the best heavy equipment operators we had on the site. They clearly have a significant role to play in the Ranglin Project, and we hope that the Ranglin Project will have a significant role to play for them.

It is up to us to allow and help them to develop into well trained workers. I personally have no doubt in my mind that many of them can become supervisors in certain areas of the project.

Simon Brown will now discuss Falconbridge's Human Resource Strategy based on our past experiences during the exploration phase.

SIMON BROWN, Human Resources Coordinator, Ranglin Project: Thanks.

Just by way of background quickly I just

want to touch on what work we did to go into developing our Human Resources Strategy. I'll start by re-emphasizing the goal that Colleen mentioned at the beginning, and that is to maximize Inuit employment on the project.

We commissioned an external consultant who has a great deal of experience with Aboriginals. He was commissioned to do this strategy. We also spent a fair bit of time talking with our Inuit employees, with members of the Kativik Regional Employment and Training Committee, and with several other mine sites in Canada that have worked with Aboriginals.

There are essentially four inputs that went into the development of this strategy. The first is an analysis of a demand from our side for jobs, which was simply outlining all the jobs that were in the job descriptions and the qualifications needed by individuals to perform the jobs.

There was a supply analysis which is looking at what the existing labour pool was, or is, in northern Quebec, in particular looking at educational and training achievements, the acceptance of mobility for worker training, work experience, and employment

interests.

The third input was the experience of nine other sites in Canada that have worked with Aboriginals. We collected information on recruitment practices, training programs, turn-over experience, work organization, cross-cultural education efforts, and community liaison.

The fourth input was the experience that we had on-site, as Mike just identified.

From these four inputs we came up with several issues that were fairly key to developing the strategy. I want to touch on what those issues were in a generic sense, so that they have implications beyond Falconbridge, and also talk about some of the solutions that we're proposing or contemplating for each of these different issues.

I think the most important one is the one that Mike identified first, and that is adjustment to the work culture. Many of the other companies we talked to indicated that there was a high turn-over rate amongst Aboriginal employees, especially at the beginning, at the early stages of an operation. Mike talked a bit about the problem with the hours of work.

There is also a need to find a balance between the traditional lifestyles that they are used to and the work schedule. The last thing that we needed to consider was the impact of the significant income they would make working on the Project and how that would impact on their lifestyle and the lifestyles of their families and the communities themselves.

I think the simplest solution is to discuss upfront with everybody what the terms of employment are to make it clear that any consideration of re-employment after somebody leaves the company is based on their past history and performance and attitudes.

One thing that one company up in the North talked to us about was a work pool arrangement, where they have essentially a whole pool of trained labour that they draw from whenever they need employees, and as a person leaves the company they go back into the work pool provided that they have honoured the terms of their employment previously.

There is some significance expense in terms of training a large body of people, but it's also a very flexible option, both for the employees and the company.

Another thing we propose to have is an employee assistance program, which would include an on-site Inuit counsellor to help Inuit employees cope with any problems they have adapting to the work culture.

I suppose the last thing is having a recruitment system that's strongly committed to the communities, either having employment officers in the communities or utilizing CEIC employment offices and relying heavily on references of past work experiences.

The second significant problem is the low existing supply of job-ready labour, the fact that there are currently very few Inuit that have the formalized skills required to perform most of the jobs that are linked to the project. This is something we're still working on. We're developing a training plan at this point for pre-employment and upgrading, clerical, skills, heavy equipment operators and trades. And we're discussing with CEIC and with the Kativik regional government and Kativik school board and also with the provincial government on available programs and training and so on.

In terms of having a job-ready labour pool in the future, we propose to put a fair bit of effort

into spending time with the school board developing information sessions for the high schools and working with the schools to introduce programs or courses that are related to mining.

Another issue that's tied to this is education equivalence. If in fact the people in the North currently don't have the formal requirements, how do we define what's an equivalent to, for example, a Grade 12 education? The concern in the North is sort of two-fold. One is that they want jobs, but secondly they also don't want the lower standards because they're interested in having the same certifications and education as people in the south, so that their skills are transferable.

Our proposed solution with this is simply that anybody who is over 25 we will consider relevant work experience, anybody under 25 will have to have the formal Grade 12 education or whatever it may for specific jobs. We think this would help in emphasizing that staying in school is important for people who are currently there.

Cross-cultural relations would be the next issue. Again, Mike touched on this. It's very important, from our point of view, to have a harmonious workplace, particularly in a site like this where people

are actually living together for four weeks at a time.

What we propose is to have several cross-cultural education programs, one of which would be a mandatory portion of the orientation package that employees go through when they're hired. There would also be a two- or three-day supervisory session to train supervisors who initially at least will be mostly from the south, to train them to deal with the Inuit and how to coach the Inuit and work with them.

There has also been talk about having cultural displays or activities held on-site occasionally.

Another important policy we would have is a zero tolerance with respect to discrimination.

Something else we thought was important in this strategy was employment opportunities, and that is determining how many jobs can realistically be filled by Inuit initially and in the long term. The main reason for that is we're not interested in creating any kind of false impressions or false hopes in terms of numbers.

We've been pretty open so far in dealing with the communities and talking about what the job prospects are. We are developing training plans to encourage or assist as many people as possible to gain

employment at the Ranglin Project, and we will be developing succession plans for all employees, but Inuit employees in particular as the project gets the go-ahead and we have Inuit in the labour force.

The second last would be the geography of the labour pool. The trend I think now is towards, certainly in the resource industry, towards fly-in and fly-out operations, where there's no community per se established. So there's a significant in terms of transportation costs, particularly between the communities in the North.

Our proposed strategy at this point is to pick up in one community only in the North and have everybody from the North make their way to that community on their own, and that's the same policy we would apply to workers coming from the South. They would all be picked up in one location. But we haven't really worked out a solution yet in terms of how we can make it easy for the Inuit to move from one community to the one in which we will be picking up. That's something we're still discussing.

The final issue again that Mike touched on is the language issue. I think the simplest solution

is to have French language training available to anybody who is interested, Inuit or non-Inuit, and that for the most part we will encourage supervisors to be bilingual, in French and English.

That wraps up the particular issues we're facing and that we've tried to deal with in developing our strategy to maximize Inuit employment.

COLLEEN WILKINSON: I'd like to conclude by suggesting that for Ranglin to be successful over the long term we very much recognize that there are two fundamental truths. One is that as a mining operation in a commodity business where we can't set the price for our products it has to be able to compete on the world stage. We have to be internationally competitive and therefore highly productive and low cost.

On the other hand, for Ranglin to succeed we also very much believe that we have got to have the support of the people who live there. That is going to require for both of those truths to be met, if you like, that is to require both Falconbridge and the people of Nunuvik to come some distance to meet in the middle.

On the Inuit side I think Simon and Mike outlined some of the issues in terms of adapting to some

of the southern culture in the context of a work schedule. On Falconbridge's part it means more than playing lip service to cross-cultural training and recognizing that we have cultural differences.

Simon mentioned we have a policy of zero discrimination, but to really make that a living, breathing thing is a much more difficult thing to do on both sides.

The project is on hold right now. The nickel price, as you may know, is very low and it's not high enough to justify us proceeding with the project over the next couple of years, but we see that very much as a window of opportunity to continue our work, both with the communities, consultation with the communities, but also very specifically on pursuing the human resources strategy that Simon just outlined.

I would also like to mention to you that we are preparing a brief to submit to the Commission, but we don't have it ready yet. We will send it along.

Thank you.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: Thank you very much for presenting us and sharing with us the experience that you have lived through for over 15 months, and a bit more, on-site.

I think you summed up very well the challenges for both the Inuit people and Falconbridge, or any other company. As you just said, there is some kind of middle ground to reach. It's easier to do it at a table like this one, that when you live on a day-to-day basis with the differences of cultures and on and on.

I understand that the project is on hold, but if it were to go operational at one point, how many people would normally be employed in the Ranglin Project?

COLLEEN WILKINSON: I think it will be about 250 when the operation is fully up and running.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: What would be the percentage of the work force that you think could work on the project at the exploration level? I think it was Mr. Dufresne who mentioned 20 per cent, 35 people, but if it were to become operational?

COLLEEN WILKINSON: Twenty per cent is the average that we attained through the exploration phase. As I mentioned earlier, our objective really is to maximize Inuit employment. We're hesitant to put a number on that because in the ideal world over the course of time that number will increase steadily as the Inuit are trained and become familiar with the project and express an

interest in working there and, as Simon mentioned, stay in school and get the requisite education.

I guess we see it similar to our situation in the Dominican Republic which, as I mentioned, started with 400 ex-patriots and ended up right now with only three, all the rest being local employees. But that was over a 20-year time period. It very much depends, but certainly our objective is to do the very best we can and employ as many as is feasible.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: If the price of nickel allowed the project to go ahead, what would be the life expectation of the project?

COLLEEN WILKINSON: At this stage I believe, and I may be corrected if I'm wrong, but I believe it's at least 20 years, with significant potential for it to be extended beyond that, depending on further exploration work.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: So far what has been the reaction of your personnel to the exposure through cross-cultural training? You have mentioned that a few days of course do not do everything, but at least give a glimpse of the culture.

Is there a willingness to really try to

understand what is involved? From your experience in other countries, how long does it take to really get in and adjust to the differences?

COLLEEN WILKINSON: I will speak to that briefly, and Mike might want to add a comment or two since he was on-site certainly much more than I was.

I think it's very fair to say that there was more than a willingness to participate in the cross-cultural training. I would also like to re-emphasize that what we have done to date in cross-cultural training is nowhere near what we need to do nor want to do. It has been pretty preliminary to this stage anyway.

There is certainly a very great recognition. I think on both sides is where the real value is, not just that the Inuit need to understand how white people work. They need to adapt to what we're doing, but also a very real recognition that we need to adapt to what they're doing too.

I can't speak for every employee who has gone through the cross-cultural training, but I think I can speak for us philosophically in a general way, that we recognize that we have a considerable distance to go

as well and that these training sessions are going to be instrumental in helping us get there.

Having said that, I think probably the experience Mike has had with his colleagues on the site has over the course of time been as effective or more so than the training sessions themselves.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: Does Falconbridge have other experiences with the Inuit people?

COLLEEN WILKINSON: I don't think so, certainly not to the extent that we are here. Most of our exploration projects are in the North. They've been in the Yukon and northern Ontario. So we have worked with Aboriginal groups before, but we have never taken a project in an area that is populated by Aboriginal people to the stage that we're taking Ranglin.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: Even so, working with the Dene, for example, is not exactly the same as working with Inuit in northern Quebec.

COLLEEN WILKINSON: If there's one lesson we've learned it's not to treat aboriginal people as a homogeneous group -- not just the Inuit as different from other aboriginal groups, but even within the villages.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: We thank you

very much for sharing this with us. We will be very happy to receive your written brief, because of course economic development is very important for northern communities to keep as many young people, and they are numerous, in their territory in the future.

We hope that this project will be economically viable at one point to go ahead and run for those 20 years, at least.

Mary.

COMMISSIONER MARY SILLETT: Thank you three for coming.

I was just wondering, in terms of the identification of the issues and in terms of coming to a decision as to what the solution, or who was involved in that. Did you involve Inuit groups?

For example, you say that in your dealings with the Inuit of Nunuvik several issues have been identified. I'm just wondering how you came to the decisions about what action is necessary to resolve those.

COLLEEN WILKINSON: In general terms it was initially through consultation with the communities. We have visited the key communities a number of times and really tried to have very candid and open discussions about

the villages' perspectives or perceptions of the project developing and what their key concerns would be in terms of employment and also, very importantly, in terms of environmental considerations.

With respect to the HR Strategy that Simon has outlined, he may give you a bit more detail because the level of consultation has been significantly more institutionalised, if you like. We have gone through a much more in-depth process.

SIMON BROWN: Determining the issues themselves came mostly from our experience or from discussions with other companies and their experiences working with aboriginal groups. The solutions themselves, a lot of them are adapted, again, from experiences of other companies working with Aboriginals. Some of them are developed sort of internally, but they were all discussed.

We took this strategy and presented to the Kativik Regional Employment and Training Committee, and spent a day with them presenting what we thought the issues were and discussing them with them and our proposed solutions. Prior to that there has been a fair bit of discussion between our consultant and various people

within the Kativik School Board and Kativik regional government. It was very well received by the KRET Committee.

COMMISSIONER MARY SILLETT: The reason I asked that is that in terms of the language, I fully understand the language problems there must be. I'm having a difficult time in this particular hearing because of my inability to speak French, but I can imagine how much more difficult that can be if you put different languages together.

I guess I was surprised that -- I don't see anything wrong, for example, if you identify a language problem, that you provide the opportunity for people to go to French language training, but to me that seems like a long-term thing. I mean, you don't learn French overnight.

I often wonder, is it fair to expect a unilingual 60-year-old or a unilingual 50-year-old to go through that process. That's what made me wonder if these, for example, resolutions had been checked out, I just wondered what your process was for coming to these kinds of recommendations.

SIMON BROWN: I think one comment to

make with the language is we are restricted by having to have French as the major working language because it is in Quebec, regardless of the fact that it's in the north where perhaps not many people do speak French. That is really why French would be the language we would offer as something people could learn on a voluntary basis.

Mike, you may want to speak to the unilingual issue.

MIKE DUFRESNE: I made mention of that during my presentation, that we did have unilingual elderly Inuit, I mean that spoke only Inuttitut, at the site. Whenever I mention that we had Inuit translators, certain people that were chosen at the site, in the morning when instructions were given for work, et cetera, that they would be there to translate. That did not cause us a great deal of problems.

Again, it always depends I guess on the job that person is holding. These people were skilled equipment operators. They would leave in the morning and come back, and so on. We had no problems with communications. I don't think we expect an elderly Inuit employee to learn French.

COMMISSIONER MARY SILLETT: I just

wanted to make sure of that.

The other question is -- out of curiosity I was wondering, obviously there are differences that you have identified between -- there are cultural differences. You're putting people in closed quarters, not closed quarters but way out in the communities, somewhere up in the hills for about four weeks.

I'm just wondering overall what were the relationships like? Were there problems at one point? Have they improved? If they were good relationships based on a different number of groups are there any lessons that you can tell us about so that we can learn something?

MIKE DUFRESNE: I don't know if we can draw any lessons. I can't comment on the relations. The world is not a perfect place, obviously, and relations weren't always great, but I think that overall during the 15 months the relations were very good.

You're right. We are in closed quarters, and that area of Nunuvik is not very accessible to anybody. Once you get in there for four weeks you're pretty well in there for four weeks, and you'd better get along with the guys that you're in the room with. If it's a southerner and an Inuit, then you're going to get along.

I think everybody got along really well. In one respect, towards the end of the project it was almost like a family atmosphere. It really was. I'm not making that up. We got along well, and we had an opportunity, I think, in that situation to really learn from each other. Just for an example, in the evenings if we had a chance -- I mean, I had never slept in an igloo, so a couple of Inuit built an igloo for us, and several of the people from the south actually spent the night in there to see what it would be like.

That's the kind of things that went on. We were doing that quite frequently, talking about their traditions and way of life. I think that was really nice. It was neat to be up there.

COMMISSIONER MARY SILLETT: Thank you.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: Thank you very much. Again, we'll be waiting for your brief.

COLLEEN WILKINSON: Thank you very much.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: Thank you, and good luck.

J'aimerais maintenant demander aux représentants de l'Association des Métis et des Indiens

Hors-Réserves du Québec de venir nous rencontrer à la table.

--- (Pause)

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Bonjour. Si vous voulez bien vous identifier et procéder à la présentation de votre mémoire dès que vous êtes prêts.

MARIO PARADIS, Vice-Président, Association des Métis et Indiens Hors-Réserves du Québec Inc.: Je suis Mario Paradis, Vice-Président de l'Association, et M. René Boudreault, Conseiller à la recherche.

Lorsque nous nous sommes présentés une première fois devant la Commission royale sur les peuples autochtones en novembre 1992 nous voulions attirer l'attention de la Commission et des médias sur l'importance de la réalité métisse au Québec et dans l'ensemble du Canada et sur l'absence de reconnaissance concrète du statut de Métis, non seulement dans les provinces des Prairie. Nous avons aussi souligné l'importance des besoins des Métis et des Indiens hors-réserves en ce qui regarde les programmes d'aide qui devraient leur être accessibles.

Nous savons que certaines grandes analyses vous seront soumises par les organismes

pan-canadiens qui ont, plus que nous, les moyens d'effectuer des études et des enquêtes approfondies par des spécialistes sur toutes les questions qui intéressent votre Commission. Nous leur laissons le soin de brosser ce tableau de l'ensemble de la perspective canadienne et nous nous intéressons particulièrement à la situation des Métis et des Indiens hors-réserves au Québec.

Après avoir rappelé ce qu'est notre organisme ainsi que ses objectifs, nous préciserons le sens des concepts et des mots que nous utilisons. Nous aborderons ensuite la question du statut des Métis et Indiens hors-réserves. Nous aborderons leurs conditions socio-économiques et nous conclurons avec quelques recommandations.

L'Association des Métis et Indiens hors-réserves du Québec Inc. a été créée en 1972. Elle compte 20 ans d'opération et a fait la preuve, par la stabilité et la pertinence des objectifs qu'elle poursuit, du rôle important qu'elle joue pour ses membres.

Les objectifs de l'Association sont de divers ordres. Elle entend regrouper les Métis et les Indiens non-statués du Québec, faire reconnaître concrètement leur statut, étudier, promouvoir, protéger

et développer de toutes manières les intérêts matériels, culturels, sociaux, économiques et politiques de ses membres, organiser diverses activités, et maintenir un secrétariat permanent pour développer les liens entre les membres.

À cet effet l'Association a pour mandat d'éditer les revues, journaux, périodiques et toutes autres publications à des fins de mise en valeur culturelle, d'information et de promotion.

L'Association doit aussi voir à faire les représentations nécessaires auprès des institutions publiques afin de faire la promotion et de voir à l'avancement de sa mission. C'est la raison qui nous amène devant vous aujourd'hui.

L'Association compte actuellement 3 000 membres disséminés dans tout le Québec. Elle a son siège social à Roberval, au Lac-Saint-Jean.

En 1989 l'Association a mis sur pied un service spécial d'aide et de recherche en matière d'emploi, SEMAQ.

Les termes utilisés: Pour bien comprendre ce dont nous parlons, précisons d'abord quelques-uns des principaux concepts que nous utilisons,

soit Métis, Indien, et réserve. Pour alléger un peu la lecture on va enlever les termes Indien et réserve.

La réalité du métissage peut se comprendre dans son sens le plus simple et le plus évident, mais pas nécessairement dans son sens le plus intéressant et le plus signifiant. Il s'agit du résultat du mélange génétique entre des personnes d'ethnies ou de races différentes. Les Métis dont il est ici question seraient donc issus, depuis un ou plusieurs générations, d'un parent autochtone et d'un parent non-autochtone.

Plus intéressant cependant et plus caractéristique de notre réalité est la définition du métissage comme:

> "(...)une base sociale où s'expriment et se transmettent des valeurs culturelles, économiques, politiques et idéologiques qui, ensemble, témoignent de la place qu'occupent les Métis à l'intérieur d'une formation sociale."

Cette base sociale structurée est donc un creuset possible et intéressant pour la mise en valeur du sentiment d'appartenance des Métis du Québec et le

développement d'un projet d'affirmation corporatif ou de peuple qui nous permettra d'occuper avec fierté la place qui nous revient dans le concert des peuples autochtones et non-autochtones du Québec et du Canada.

En réaction avec la définition de la réalité indienne certains chercheurs ont défini la réalité métisse de diverses façons:

"(...)une personne de sang-mêlé (Indien-Européen), une personne qui se considérait elle-même comme Métis, un Indien émancipé par le biais de traité, quelqu'un qui a reçu des terres avant 1870, une personne qui s'identifie à un groupe qui se dit Métis, un autochtone qui n'est pas considéré comme un Indien enregistré, une personne qui épouse un Métis. (...)Les Indiennes sans statut, (...)les Indiens qui n'ont pas été enregistrés lors du passage du recenseur(...)ceux qui tiennent le sang indien uniquement de leur

mère."

On s'aperçoit qu'on peut nous décrire selon plusieurs de nos origines, mais particulièrement en contrepartie ou en exclusion de la Loi sur les Indiens et pour des raisons légales et administratives.

Une définition large de la réalité métisse concerne toutes les personnes qui ont des ancêtres mixtes autochtones et non-autochtones, qui s'identifient eux-mêmes comme Métis et qui sont acceptées par la communauté métisse.

La question de l'origine des Métis du Canada est une question complexe. Même si on identifie surtout comme Métis les descendants des Français et des autochtones de la région de la Rivière Rouge, les cultures métisses ont développé une variété de formes historiques et régionales qui les rend difficiles à caractériser. Divers groupes métis ont existé avant et après la période de 1880-85 à la Rivière-Rouge.

La population métisse continue d'être concentrée dans les Prairies mais elle est aussi distribuée dans l'ensemble du Canada.

La réalité métisse du Québec est différente de celle du Manitoba, qui constitue un groupe

socio-culturel organisé et identifié comme tel depuis des générations et qui, de plus, occupe certaines régions précises des Prairies canadiennes et possède des terres en pleine propriété.

Les Métis du Québec ont des caractéristiques variées. Plusieurs petits groupes vivent dans des lieux avoisinant la communauté autochtone dont ils tirent l'une des parties de leurs origines. D'autres sont plus isolés et sont installés dans les capitales régionales du Québec. D'autres, encore plus nombreux, se sont implantés dans des grands centres comme Montréal ou Hull, en banlieue d'Ottawa.

En général les Métis ont surtout été identifiés en réaction à la définition légale de l'Indien.

La Loi sur les Indiens régit les relations qui existent entre l'État des Indiens et traite les Métis par la négative en soulignant qu'ils n'ont pas droit à tel ou tel avantage réservé aux Indiens.

Nous retenons, quant à nous, une définition large qui suppose des ancêtres mixtes et une reconnaissance d'identité métisse personnelle et de la part de son groupe d'appartenance. Il ne suffit cependant pas de vouloir être un Indien ou un Métis de coeur pour

le devenir. Il faut l'être en réalité. À défaut d'un encadrement justifié de définition de la réalité métisse on risque fort d'en diluer les valeurs essentielles en un ramassis d'intérêts plus ou moins diffus et raisonnables.

La caractéristique essentielle qui distingue notre réalité de celle des non-autochtones est notre partie d'identité autochtone. Nous sommes fiers de cette appartenance et nous voulons la mettre en valeur.

Les cultures autochtones sont des cultures de tradition orale, avec des langues spécifiques, une spiritualité originale, une vision de la vie et de la nature particulière, des récits, des contes et un univers mental originaux. Bref, d'une richesse qui se transmet en grande partie de bouche à oreille.

Nous en faisons donc un critère de base pour la définition du statut métis parce que cette base est, pour nous, la plus signifiante. Nous considérons que la fierté métisse, la connaissance vivante de la part autochtone de notre culture et nos valeurs fondamentales sont transmises du vivant des personnes et qu'un jeune enfant a des chances de recevoir cette transmission par l'ancêtre vivant qui lui raconte et lui transmet son

savoir.

À partir du parent autochtone qui donne origine à une génération métisse il s'agit donc des trois ou quatre générations. Au-delà de cette période le contact vivant est perdu et le contact culturel a toutes les chances d'être aussi disparu. La signification fondamentale de la culture métisse n'existe plus parce que les conditions de son épanouissement n'y sont plus.

Le statut métis doit donc reposer sur la base des trois ou, au maximum, quatre générations signifiantes de la culture métisse.

À défaut de cette définition signifiante et raisonnable, nous servons d'autres intérêts que la vérité métisse et rejoignons les origines du métissage ethnique de près de la moitié des citoyens du Québec.

Les peuples autochtones se distinguent naturellement selon des critères de nations, de cultures, de langues et d'environnement. Par-delà cette réalité, des distinctions légales ont été introduites dès la définition du statut Indien dans les lois qui, à partir des années 1850, ont abouti à la version de base de la Loi sur les Indiens de 1876.

Le statut d'Indien est rattaché à

l'inscription au registre fédéral et aux terres réservées. Des catégories d'autochtones sont ainsi définies par exclusion. On exclura entre autres les Métis du Manitoba des avantages et droits garantis aux sauvages. On exclura aussi toutes les personnes qui ne sont pas inscrites au registre et qui ne correspondent pas à la définition de consanguinité mâle consacrée dans la Loi.

Jusqu'au moment de sa modification en 1985 par la Loi C-31, la Loi sur les Indiens écartera systématiquement les femmes, nées Indiennes qui épousent un non-Indien de même que leurs enfants. Les enfants de ces Indiennes sans statut, donc des Métis auxquels la Loi n'accorde pas le statut d'Indien, contrairement aux Métis nés de père indien et de mère non-indienne qui ont ce statut.

On parlera en ce moment et jusqu'à aujourd'hui d'émancipation, d'Indien enregistré ou inscrit, d'Indien sans statut, d'Indien sous traités, de Métis, d'Indien de droits, d'Indiens de fait, d'Indien statué ou non, d'Indien vivant sur les terres de la Couronne, d'Indien hors-réserve, d'Indien conventionné, de C-31, de C-1, de C-2, etc., etc., etc.

Il s'agit là de catégories légales et

administratives aussi bêtes les unes que les autres. Pour nous, il n'y a que des autochtones et des cultures et des peuples différents dont le peuple métis.

La Loi sur les Indiens régit donc les rapports entre les Indiens et la société canadienne. Elle marginalise et élimine toutes les personnes qui ne sont pas statuées comme Indien, et elle consacre une tutelle générale sur la vie des Indiens statués. Ces rapports doivent changer au profit d'un rapport entre des gouvernements et des peuples autochtones dont le peuple métis.

Les Métis n'auront donc pas de reconnaissance d'une existence légale jusqu'à 1982, quant on enchâssera, pour la première fois à l'article 35.2 de la Constitution canadienne, une mention à l'effet que, "dans la présente loi, peuples autochtones du Canada sont notamment des Indiens, des Inuit et des Métis du Canada."

Cet article vient compléter l'article 35(1) qui dit que:

"Les droits existants ancestraux ou issus de traités des peuples autochtones du Canada sont reconnus et confirmés."

Le fait est intéressant car c'est la première fois que la Constitution du Canada reconnaît les Métis comme peuple autochtone.

Par ailleurs, l'article de la Constitution ne dit pas qu'ils sont en réalité les Métis, ce que sont leurs droits, ni s'ils sont considérés comme des Indiens au sens de la responsabilité fédérale consacrée dans l'article 91(24) de la Constitution de 1867.

Selon la logique constitutionnelle et même si on ne le dit pas explicitement, le peuple métis aurait des droits ancestraux. Il semble logique juridiquement de penser aussi que les droits ancestraux au sens des droits des premiers occupants du pays ou de droits aborigènes ne seraient pas parmi les droits reconnus aux Métis car par définition, une partie de l'origine par laquelle ils se définissent est une origine non-aborigène. À supposer que nous ayons des droits ancestraux, encore faudrait-il savoir concrètement ce qu'ils sont. Il y a là un débat de quelques années pour les juristes, mais qui ne nous donne pas à court terme de droits clairs.

En pratique, le Gouvernement fédéral ne s'est jamais reconnu de responsabilités spéciales à l'égard des Métis de sorte que les provinces, certaines

de façon singulière et d'autres par leurs services généraux aux citoyens, s'en sont occupés sur la base de leur compétence constitutionnelle.

La question métisse est donc traitée actuellement par les provinces même si en 1984, certains groupes métis ont demandé de relever de la juridiction fédérale. La Loi de 1870 du Manitoba et la Loi sur l'amélioration de la situation des Métis de l'Alberta reconnaissent certains droits aux Métis dans un contexte où ces derniers sont concentrés dans certaines régions. Cela n'est pas le cas dans les autres provinces, particulièrement au Québec. La reconnaissance d'un statut juridique pour les Métis devrait prendre un virage correspondant à cette situation diversifiée.

Au Québec, on ne trouve pas dans les documents officiels de mention particulière de la réalité et d'un statut reconnu pour les autochtones qui vivent hors des territoires réservés. On ne retrace pas dans l'administration publique de politiques particulières pour les Indiens sans statut et les Métis. On parle de politique en matière autochtone, de société amérindienne et inuit, des autochtones en général et des nations autochtones. Cependant dans les 15 principes adoptés en

1983 par le Conseil des ministres, le Québec reconnaît au premier article que les peuples aborigènes du Québec sont des nations distinctes et ont droit à leur identité propre.

Dans la mesure où l'expression "peuples aborigènes" pourrait légalement correspondre à l'expression "peuple autochtone" de l'article 35 de la Constitution du Canada, cela voudrait dire que le Québec reconnaît les Métis comme un peuple autochtone et comme une nation qui a droit à son identité propre.

Cependant, la résolution de l'Assemblée nationale de 1985 reconnaît l'existence de 11 nations autochtones et cette liste n'inclut pas les Métis. Les orientations et les priorités adoptées par le Conseil des ministres du Québec le 14 janvier 1993 ne font pas mention des Indiens hors-réserves sans statut, ni des Métis.

L'entente de concertation Canada-Québec sur le développement économique des autochtones conclue le 30 septembre 1987 mentionne au chapitre des objectifs qu'il faut analyser les obstacles à la participation des Indiens inscrits et non-inscrits, les Inuit et des Métis à la vie économique du Québec. Il y a sans doute là une influence fédérale sur l'écriture de cette entente car

le Québec ne reconnaît pas notre réalité dans ces textes officiels.

Dans une brochure publiée par le Gouvernement du Québec, on fait une présentation générale de la situation actuelle des autochtones au Québec. On donne un aperçu des actions et des initiatives menées par le Québec, mais on ne mentionne nulle part la réalité des Indiens hors-réserves, des Indiens sans statut, ni des Métis.

Dans l'accord de l'élaboration d'une politique en matière autochtone, le Gouvernement du Québec a publié en octobre 1991 un cahier faisant état de l'action gouvernementale concernant les autochtones du Québec. À la page 9 de ce texte, on envisage la question relative aux Indiens inscrits et aux Indiens non-inscrits dans les termes suivants:

"Au Québec, nous désignons de moins en moins les Indiens non-inscrits ou sans statut par le terme "Métis".

À la page 10 de ce texte, on souligne que,

"...au 62 000 membres des nations amérindiennes et inuit, il faut ajouter quelques 15 000

personnes d'ascendance amérindienne qui sont généralement des Indiens sans statut."

Nous sommes loin des 90 000 personnes recensées en '91 et dont nous parlerons plus loin, ni d'une approche particulière quant aux droits des Métis. Nous tenons cependant à souligner et nous l'apprécions grandement que dans sa politique budgétaire, le Gouvernement du Québec aide au financement de base de certaines organisations dont la nature n'est pas spécifiquement le service aux Indiens statués, telle la nôtre.

Mis à part le financement discrétionnaire de quelques organismes à vocation autochtone et suite à l'analyse de publications officielles du gouvernement, il ne semble pas qu'il existe et qu'on prenne réellement en considération un statut juridique particulier pour les Indiens sans statut, pour les Indiens hors-réserves et pour les Métis du Québec.

Le Conseil national des autochtones qui se définit comme représentatif des Métis et des Indiens hors-réserves du Canada a défendu la relégation au débat constitutionnel et dans le projet d'entente de

Charlottetown le principe de l'autonomie gouvernementale pour ses commettants. Le Ralliement national des Métis a plutôt défendu les intérêts des Métis des Prairies. Le CNA a revendiqué une emprise politique, juridique et administrative sur des institutions particulières, judiciaires, carcérales, scolaires, socio-sanitaires, culturelles ainsi qu'un pouvoir de taxation. Ces instruments sont perçus à défaut d'un territoire et d'une langue autochtone commune comme indispensables à l'affirmation d'une identité collective.

Le projet de Charlottetown prévoyait que le paragraphe 91(24) de la Constitution qui confie la responsabilité constitutionnelle des Indiens et des terres réservées aux Indiens au fédéral s'applique à tous les peuples autochtones donc aussi aux Métis, article 54.

L'article 55 de ce projet sauvegardait le pouvoir législatif de l'Alberta à l'égard des Métis et des terres où ils sont établis. Un accord politique conclu entre le Ralliement national des Métis, le Canada et les provinces de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique devait être conclu pour déterminer les obligations des gouvernements fédéral et provinciaux et de la nation

métisse.

Cet accord devait prévoir des dispositions quant à l'autonomie gouvernementale, les terres, les ressources naturelles, le transfert de programmes et services ainsi que des mécanismes de partage des coûts, des institutions, des programmes et des services métis. Un processus de définition légale du statut Métis et d'inscription devrait être élaboré. Ce chapitre particulier ne concernait pas les Métis de l'est canadien et du Québec en particulier.

On trouve donc important de définir et d'encadrer un statut pour les Métis des Prairies mais non pour les Métis de l'est du Canada, dont le Québec. Cette définition et cet encadrement devraient aussi couvrir les Métis du Québec qui n'ont pas moins de droits que ceux du reste du pays. Un accord qui serait négocié dans un contexte constitutionnel devrait couvrir toutes les provinces et territoires et inclure tous les Métis du Canada.

Dans le projet de Charlottetown l'ensemble des acquis constitutionnels concernant un troisième ordre de gouvernement et le droit inhérent des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale étaient

cependant garantis au peuple autochtone, donc aux Indiens hors-réserves et Métis. La question restait toujours à savoir ce que pourrait signifier dans la réalité cette autonomie pour les Métis et les Indiens hors-réserves du Québec.

Le président du C.N.A. Ron George a donné quelques exemples d'une autonomie sans accise territoriale. Il a donné à titre d'exemple d'autonomie le code d'éthique des corporations professionnelles, leur réglementation et leur comité de discipline, leur réseau séparé de la commission scolaire, le système parallèle dont jouit l'armée avec sa loi martiale et son système judiciaire parallèle et complémentaire.

Ces formes de juridiction sont la preuve qu'il peut exister des façons différentes d'exercer des droits de citoyens et qu'il peut exister en même temps et sur un même territoire des ordres juridiques différents. Il s'agit là d'une souplesse possible du régime juridique pour permettre à des groupes de personnes de contrôler des institutions qui leur sont propres sans que l'ensemble de la société ne soit désorganisée et n'en souffre.

Il ne faut pas jouer les vierges offensées et sortir l'épouvantail des multiples trous que

pourraient constituer, dans le fromage du système juridique actuel, les juridictions autochtones. Tout le monde sait très bien que peuvent se superposer sur un même territoire et pour une même population plusieurs juridictions simultanées. Ainsi un secteur de territoire peut en même temps accueillir un comté fédéral, un comté provincial, une ville, une municipalité régionale de comté (MRC), une commission scolaire, un diocèse, etc., etc., etc.

Il n'y a donc pas de difficultés de principe à ce qu'une juridiction autochtone trouve sa place sur une parcelle de territoire ou à ce qu'une prérogative du peuple métis puisse s'exercer sans nuire au reste de la population du Québec.

Il est trop tôt pour développer des orientations précises quant à la forme que peut prendre l'exercice de l'autonomie gouvernementale dans notre situation au Québec. Il nous apparaît cependant clairement que notre existence doit être identifiée dans la Constitution du Canada et dans les déclarations de principes et politiques canadiennes et québécoises.

Il doit être clair que nous sommes un peuple autochtone non seulement dans la Constitution du

Canada mais aussi dans le cadre des principes d'actions du Gouvernement du Québec et dans certaines politiques qui pourraient nous permettre de contrôler certaines institutions à vocation éducative, culturelle, sociale ou économique.

Nous ne pensons pas d'abord et avant tout à réclamer ce qu'un d'aucun pourrait appeler des privilèges financiers dans une conjoncture de difficultés majeures des dépenses publiques des gouvernements actuels, mais bien plutôt des moyens de renforcer notre identité autochtone et de valoriser les initiatives de promotion des associations à vocation spécifique autochtone comme la nôtre. Il en va de la richesse que peut procurer la diversité des appartenances autochtones pour la communauté québécoise en générale.

En raison de notre dispersion sur l'ensemble du territoire du Québec, c'est en lien avec les autres membres des peuples autochtones qui vivent en milieu urbain que nous envisageons la structuration éventuelle de ce qui pourrait s'apparenter à une forme de gouvernement autochtone. Notre organisation s'est donnée comme mission de développer et de valoriser l'identité collective de ses membres.

L'importance du nombre d'Indiens hors-réserves de Métis au Québec, la volonté constatée chez nos membres et le phénomène spectaculaire d'auto-identification de la population autochtone lors du dernier recensement de Statistiques Canada sont révélateurs de cette réalité. Au Canada, le recensement le plus récent effectué en '91 conclut que 1 452 885 personnes ont des origines autochtones, soit une augmentation de 41 pour cent à comparé des données de 1990. Près de 1 002 675 personnes s'identifient à leurs origines autochtones ou comme Indiens.

Les chiffres disponibles pour le Québec nous intéressent encore plus. Les chiffres de la population autochtone ont augmenté de 70 pour cent entre 1986 et 1991, soit de 80 945 à 137 615 personnes. Les données officielles ne sont malheureusement pas encore disponibles pour chacune des régions du Québec. Il y a au Québec 60 662 Indiens inscrits, dont 14 911 vivent hors-réserves, soit près de 25 pour cent. Il y aurait donc au total près de 90 000 autochtones vivant hors-réserves au Québec, incluant ceux qui sont inscrits ou non et les Métis.

C'est une population importante qu'il

faut considérer avec un aide nouveau dans une perspective d'autonomie adoptée à cette réalité au Québec et non plus complètement ignorer comme par le passé. On sait que cette population autochtone ne reçoit à peu près aucun service spécifique si on la compare avec la population des Indiens inscrits qui vivent sur un territoire réservé. Le moment est vraiment venu de considérer cette réalité incontournable.

Les Indiens hors-réserves et les Métis du Québec ne revendiquent pas des terres, ni la mise sur pied d'un super gouvernement autochtone. Cela consisterait à cette étape-ci à mettre la charrue avant les boeufs. La vie en réserve ou en ghetto n'intéresse absolument pas nos membres car la plupart sont bien intégrés dans le milieu québécois et composent assez bien avec les deux réalités culturelles. La formule des réserves doit même être remise en question pour ceux et celles qui y vivent dans la mesure où des foyers culturels pourront subsister.

Les superstructures gouvernementales comportent aussi le danger de nourrir une nouvelle classe de parasites bureaucratiques au détriment du monde ordinaire. Ceux et celles qui font la promotion de ce

type d'idée au Québec nuisent à la cause des Métis et des Indiens hors-réserves car elle est un argument de trop pour encore faire peur au monde. Nous avons avant tout besoin d'identité, de reconnaissance de cette identité, de quelques pouvoirs et de moyens d'autosuffisance et de développement social, culturel et économique.

Les conditions de vie de la population autochtone qui vit hors-réserves et de la population métisse sont conditionnées par le contexte historique dans lequel leurs relations avec les non-autochtones ont pris naissance. Les Métis et Indiens sans statut du Québec sont répartis sur l'ensemble du territoire du Québec. Selon une étude spécialisée, on retrouve au Québec 48 pour cent des mariages mixtes en zones urbaines; 42 pour cent en zones rurales et 9 pour cent en zones isolées. Selon cette même étude, les Indiens sans statut et Métis se répartissent de la façon suivante: 23 pour cent en Abitibi-Témiscamingue; 13 pour cent en Outaouais; 24 pour cent dans la Vallée du Saint-Laurent; 15 pour cent au Lac Saint-Jean et 25 pour cent en côte nord et Gaspésie.

Même si ces chiffres datent de '78, on peut facilement soupçonner que ces proportions ont peu changé aujourd'hui à l'exception de l'attraction

exceptionnelle qu'un grand centre comme Montréal peut exercer dans divers domaines. Ces chiffres nous semblent plausibles malgré la difficulté de comptabiliser la population concernée.

Au plan culturel et idéologique, on peut distinguer deux tendances chez les Métis et les Indiens hors-réserves. La première se définit d'abord par sa composante autochtone. Ces personnes connaissent des problèmes identiques aux Indiens statués et revendiquent à peu près les mêmes droits et avantages que ceux-ci. La seconde tendance concerne des personnes qui vivent des problèmes similaires mais qui s'inquiètent de la question de l'identité autochtone et veulent renforcer cette partie de leur identité.

Certains Métis sont bien acclimatés et intégrés aux activités sociales et économiques générales de la vie québécoise. D'autres, nombreux, vivent cruellement les séquences d'une identité non-acceptée chez les non-autochtones pour qui ils sont Indiens et chez les Indiens où on les considère comme étrangers.

Le phénomène de la perte de la langue d'origine autochtone est plus accentuée chez les personnes qui vivent près des centres urbains et il y a en général

acculturation en matière de langue. Le problème est aussi social car selon des études effectuées pour notre association en '78, le niveau des Métis et Indiens sans statut est reconnu comme étant le plus bas au Canada.

Nous ne voyons ce qui aurait pu changer cette situation depuis sept ans. Les études comparables confirment les conditions sociales générales lamentables des Indiens hors-réserves et sans statut et des Métis: santé déficiente pour 28 pour cent des ménages; revenus largement inférieurs aux moyennes québécoises et canadiennes; aide sociale généralisée; absence de participation à la vie sociale; criminalité; délinquance juvénile; abandon scolaire; perte d'emploi, etc., etc., etc.

C'est là que le besoin se fait sentir. C'est sur ce terrain que des organismes spécifiques doivent intervenir pour soutenir une démarche d'autonomie en matière de santé, d'habitation, d'emplois, de formation, de culture. Le contrôle de certains outils concrets de développement est certainement la voie de notre autonomie gouvernementale et de notre autosuffisance. Nous ne voulons pas la lune, mais simplement notre place au soleil.

Nous recommandons que le statut métis soit reconnu et encadré par une définition constitutionnelle qui concerne les Métis de l'ensemble du Canada et non seulement les Métis des Prairies et des provinces qui le veulent bien.

Nous recommandons que dans le processus de reconnaissance des droits qui seront issus de ce statut et les négociations qui devront s'ensuivre, des organisations dévouées à la promotion des droits et de la culture des Métis soient obligatoirement impliquées dans chacune des provinces concernées.

Nous recommandons que dans ce processus, la forme que pourront prendre les droits des Métis puisse varier selon la situation particulière dans les régions et les provinces et selon les besoins d'un groupe concerné.

Nous recommandons aussi que la définition du statut légal de Métis soit basée sur la vérité culturelle que constitue la génération vivante, capable de transmettre oralement la culture autochtone, donc sur la base maximale de trois ou quatre générations.

Nous recommandons que les droits qui peuvent être issus de ce statut soient rattachés à chaque individu, Indien ou Métis ou au peuple autochtone et non

à des territoires précis.

Nous recommandons que toutes les catégories légales et administratives rattachées aux autochtones du Canada disparaissent et donc les formes de discrimination qui en découlent aussi pour ne considérer que la catégorie de peuple autochtone déjà conscrite dans la Constitution du Canada et qui inclut le peuple Métis.

Compte tenu du retard dans les conditions socio-économiques constatées dans toutes les études qui ont été faites jusqu'à maintenant dans les communautés métisses du Québec et du Canada, nous recommandons que les programmes et services qui sont actuellement disponibles aux autochtones soient aussi disponibles aux Métis reconnus.

Je vous remercie beaucoup.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Je vous remercie M. Paradis pour cette seconde présentation devant la Commission qui va plus loin que la première en terme de précision. Je sais également que vous avez bénéficié d'un montant minime, mais quand même de notre programme d'aide financière aux intervenants pour préparer ce mémoire.

Je voudrais commencer par clarifier un

certain nombre de choses au sujet des statistiques que vous donnez à la page 17, et sans évidemment d'aucune façon vouloir entreprendre un débat de chiffres. Je pense qu'il y a beaucoup de confusion dans l'esprit du public sur les chiffres qui découlent du recensement de 1991. Je vais vous donner notre perception de ces chiffres-là.

Quant au Québec, ils sont pas identiques à ceux dont vous faites état à la page 17 de votre mémoire. En fait, vous avez raison de dire que il y a eu un accroissement considérable des personnes qui déclarent avoir une origine autochtone, 70 pour cent d'augmentation où dans le recensement de 1991, il y a 137 000 personnes grosso modo qui se déclarent une origine autochtone.

Cependant, il y a un autre chiffre qui vient d'une étude faite par Statistiques Canada sur l'identité autochtone qui a été publiée en même temps que le recensement et qui dit que lorsqu'on demande aux personnes est-ce qu'on s'identifie comme autochtone -- c'est pas la même chose que d'avoir une origine autochtone -- là, il y a 56 295 personnes qui s'identifient comme autochtones.

Le chiffre de 1 002 000 sur le plan canadien descend à 625 000 lorsque on le prend non pas

sur l'origine mais sur l'identité. Alors je reviens dans le contexte du Québec, le 137 000 d'origine autochtone se ventile en 112 590 d'origine nord-américaine, 19 480 d'origine métisse et 8 480 d'origine inuit. Alors, si on fait la somme de ces trois chiffres-là, c'est ce qui donne le 137 000.

La ventilation du chiffre global pour le Québec de l'identité autochtone qui est de 56 295 se fait comme suit: 41 660 d'identité nord-américaine indienne; 8 690 d'identité métisse et 7 030 d'identité inuit.

Également un dernier chiffre, la population des Indiens inscrits au Québec était de 50 728 les Indiens à statut, 35 936 vivant sur les réserves et 14 775 vivant à l'extérieur des réserves. Ce chiffre-là évidemment n'est pas complet parce qu'il y a plusieurs réserves qui n'ont pas participé au référendum, entre autres, du côté des Mohawk, etc.

Je pense que c'est important de travailler sur les mêmes chiffres et de faire ces distinctions-là. Alors vous pourrez les regarder de votre côté et ces chiffres-là sont sortis en vrac au mois de mars et chacun essaie de les comprendre, mais c'est notre

compréhension en ce moment-ci au niveau de la Commission. Donc, évidemment en ce qui touche la population métisse au Québec, on travaille dans un contexte de 19 480 d'origine et de 8 690 qui s'identifient comme étant effectivement Métis.

Alors je pensais important de faire cette clarification-là et je pense que c'est important que vous les regardiez pour voir si on s'entend sur cette compréhension-là.

Le second point que je voulais aborder avec vous est à la page 14 de votre mémoire et c'est une question assez fondamentale de compréhension. Vous mentionnez, vous l'avez mentionné avant, au deuxième paragraphe, vous dites: "Il est important qu'on prenne réellement en considération un statut juridique particulier pour les Indiens sans statut, pour les Indiens hors-réserves et les Métis du Québec."

Je pense que les Indiens à statut qui sont inscrits peuvent vivre sur les réserves ou comme on vient de le voir par les statistiques, plusieurs vivent en ville à l'extérieur des réserves, mais ce sont des Indiens inscrits. Ma question est, au fond, la suivante: les Indiens hors-réserves sans statut par rapport aux

Métis, comment votre association voit la distinction entre les deux.

Lorsqu'on est pas un Indien inscrit, et donc on a pas le droit d'habiter sur une réserve, on est en ville ou autrement, dans une rurale, quelle est la distinction entre un Indien hors-réserve sans statut, qui est pas un Indien inscrit et un Métis selon votre association?

MARIO PARADIS: Un Métis, c'est d'abord l'enfant de la femme indienne avec le père blanc. Un Indien hors-réserve pour nous c'est --

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Sans statut.

MARIO PARADIS: Un sans statut, pardon.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Et hors-réserve par définition?

MARIO PARADIS: Et hors-réserve par définition, c'est un Indien qui demeure justement en dehors de la réserve, qui n'est pas sur réserve. Il n'a pas accès à tous les programmes -- bien en tout cas, pas nécessairement tout le temps.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: C'est parce que c'est une des difficultés avec lesquelles on

se débat d'une certaine façon. C'est que les Indiens sans statut souvent la raison pour laquelle ils n'ont pas le statut est une question, à la fois ça peut être une question de reconnaissance, mais ça peut être une question aussi de métissage en partie. Quand on essaie sur le plan de l'éducation publique de clarifier ces concepts-là, ils sont extrêmement complexes.

Je comprends que votre association regroupe, et le titre le dit, des Métis et des Indiens hors-réserves du Québec. Donc, par Indiens hors-réserves, est-ce que vous regroupez des Indiens qui ont un statut mais qui n'habitent pas sur la réserve ou des Indiens qui n'ont pas de statut et donc par définition, n'habitent pas sur la réserve?

MARIO PARADIS: À venir jusqu'à maintenant, on a des Indiens C-31. On a des C-31 aussi.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Vous avez les deux.

MARIO PARADIS: Avec l'arrivée justement de cette loi-là, il y en a qui sont partis du stade Métis directement à C-31. À ce niveau-là, vous avez des réorientations à faire, ça c'est officiel. En partie de base, étant donné que nos lettres partent, tout le kit,

partent de 1971, on est en réajustement là-dessus à savoir est-ce qu'on peut travailler pour les deux parce qu'eux autres en étant reconnus comme tel, ils ont récupéré certains droits.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Maintenant je reviens à ma première question, au fond, de la distinction entre les Métis et les Indiens sans statut qui habitent nécessairement hors-réserves. Comment, au niveau de votre association, vous faites cette distinction-là?

MARIO PARADIS: Je vais retrouver ça, ça sera pas long, si vous voulez me donner 30 secondes.

RENÉ BOILEAU: Je pourrais peut-être juste ajouter une nuance aux propos que vous tenez. Dans la présentation qui vous est faite justement, on fait une critique assez importante des multiples statuts ou catégories qui concernent les autochtones et dont on n'a pas le choix d'utiliser au moment où on se parle et dont on en souhaiterait vraiment la disparition aussi pour éviter des formes de discrimination qui peuvent s'ensuivre et des formes de discrimination qui sont souvent sous-jacentes à des réalités qui ne sont pas réelles pour

nous.

Dans l'analyse qui vous est faite et qui vous est présentée, le seul statut qui devrait exister c'est un statut de peuples autochtones et de peuples métis. C'est un statut de peuples au sens de l'article 35(2) de la Constitution ce qui fait tel quel que des associations comme la nôtre permettraient tout simplement de desservir les gens dans la mesure de leurs besoins, non pas en fonction des douze ou quinze catégories possibles d'autochtones qui sont à l'occasion dues au fait que le régistraire est passé à une mauvaise date de l'année alors que les autochtones étaient dans la forêt.

Mais il semble que cette situation-là au niveau des Indiens sans statut est beaucoup plus importante dans l'ouest du Canada qu'ici même au Québec. Dans les études qui ont été faites par l'association, il y a eu peu de carrés vêlés où le recenseur s'est vraiment mal adonné et a créée toute une génération importante de gens qui auraient vraiment culturellement et de façon identitaire un statut Indien et qui, malheureusement, ne seraient pas au régistre des Indiens fédéral.

C'est une question vraiment d'appartenance légale. L'association a jamais fait de

différence aussi importante que celle que vous amenez concernant les Indiens qui n'ont pas de statut, les Métis eux-mêmes et les Indiens hors-réserves. On pense que le statut devrait être rattaché aux personnes, et non pas au fait de résider sur une réserve ou d'avoir raté par erreur le recenseur à une époque donnée.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Mais M. Boileau, je pars quand même du titre de votre association. Comme dans le titre vous faites la distinction, au fond, je comprends très bien ce que vous me dites et ce qui est souhaité pour l'avenir, mais dans le titre vous faites la distinction entre Métis et Indiens hors-réserves et nécessairement vous avez en esprit Indien sans statut et hors-réserve.

À ce moment-là, je voulais voir si au fond c'est la même chose --

MARIO PARADIS: C'est comme je vous ai dit au début tout à l'heure. C'est que lorsque l'Association a été formée en 1971 et C-31 existait pas. Il y avait les Indiens hors-réserves, il y avait les Indiens sur réserves, puis il y avait les autres. Nous, on avait basé notre rapport, en tout cas, sur les Indiens qui étaient considérés comme hors-réserves et sur les

Métis.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Maintenant, évidemment, il y a un certain nombre qui sont devenus --

MARIO PARADIS: Comme je vous disais tout à l'heure, bien là, il y a des réajustements à faire parce que là il y en a qui deviennent C-31.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: J'amène ceci parce que au autre des problèmes qui est -- en fait, la question est de savoir en réalité si dans vos membres, il y avait des Indiens inscrits qui n'étaient pas inscrits en fonction du C-31?

MARIO PARADIS: Non.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Je ne crois pas, non. Donc, ce sont des membres qui n'avaient pas le statut, qui l'ont recouvert par la loi C-31 en '85.

MARIO PARADIS: C'est ça, exactement.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Parce que c'est un peu, ces définitions-là un peu comme des statistiques. À un moment donné, pour être sûr qu'on parle de la même chose, ça devient extrêmement confondant et lorsqu'on se place sur le plan du public, on perd le monde très rapidement et dans ce sens-là, je pense que c'est

important qu'on fasse cet exercice-là ensemble.

L'autre point et celui-là est plus délicat et plus complexe et vous le connaissez bien, les Métis de l'ouest qui tirent leur origine autour de la Rivière Rouge et qui ont rayonné jusqu'à la partie ouest de l'Ontario, les Territoires du Nord-ouest, un peu en Colombie-Britannique, mais essentiellement au Manitoba, Saskatchewan et Alberta, qui ont fait l'objet de l'accord politique parallèle à l'entente de Charlottetown qu'on appelait le "Métis Nation Accord".

Évidemment, les Métis de l'ouest nous disent, nous, la nation métisse, c'est la nation qui tire ses origines de la Rivière Rouge et qui a développé pendant quelques générations une volonté de vivre ensemble une réalité politique qui a conduit au gouvernement provisoire de Louis Riel et dont vous faites état d'ailleurs dans votre mémoire.

On a de la misère -- on est pas capable au niveau de la Commission d'organiser des activités, par exemple, une table ronde nationale qui regrouperait la nation métisse de l'ouest et les Métis de l'est, du Québec, du Labrador -- Madame Sillett est du Labrador -- qu'on retrouve en Nouvelle-Écosse ou au Nouveau-Brunswick.

C'est un débat qui est pas clarifié et qui est très complexe au Canada. Évidemment l'article 35 fait pas ces distinctions-là. L'article 35 parle de -- la loi constitutionnelle 1982 parle des Métis.

Alors si je comprends bien vos recommandations -- et on aura plus tard cette semaine ou dans la journée, une autre association métisse qui, au fond, propose un regroupement pour l'est du Canada distinct.

MARIO PARADIS: Oui, je sais.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Alors j'essaie de voir comment vous réagissez à cette réalité-là qui vient complexifier encore davantage la situation.

MARIO PARADIS: C'est complexifié dans le sens que c'est d'ailleurs pour ça que nous on voudrait avoir une définition claire et précise du terme métis. C'est qu'à un moment donné, si vous avez 50 associations qui vont avoir 50 définitions différentes, il se passera jamais rien. C'est qu'à un moment donné, il faut partir d'un point de vue quand même réaliste et sans nécessairement tomber dans l'autre extrême.

Si on accepte 10, 12, 20 générations, on peut s'organiser, ce qui va être la province de Québec,

finalement ce qui ne sera pas plus génial. Je veux dire parce qu'il va, encore là, plus t'as des gens, plus t'as d'abus. C'est pas une question d'aller chercher des terres de commencer à revendiquer. Il faut quand même s'ajuster avec la position aussi.

C'est reconnu que les Métis de base ont presque jamais existé sur réserves, ont presque jamais été sur réserves. On dit aussi dans le mémoire, c'est qu'ils sont très bien ajustés au fil des ans. Je ne verrais pas pourquoi qu'un tout d'un coup que tous les Métis se ramasseraient à un point bien précis. C'est pas nécessairement là-dessus qu'on voudrait se débattre, nous autres en tout cas.

Qu'on commence par avoir une définition claire de base, puis après ça on pourra aviser. Ça donne rien de commencer à demander des choses possibles ou impossibles, à mon avis, en tout cas. C'est pour ça, comme je vous ai dit tout à l'heure, que bon bien, des rapprochements entre diverses associations, il y en a eu. Il y a toujours des points qui sont obscures un peu dans le sens d'acceptation, soit du nombre de générations ou etc., etc., etc.

Ça serait peut-être une très bonne chose

que ça commence par se clarifier un jour ou l'autre, ça, à ce niveau-là, qu'on aimerait bien travailler.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Et je reviens encore parce que c'est une question qui est très difficile avec laquelle on a à travailler. Dans l'ouest, les Métis nous disent, on se distingue des Indiens sans statut qui vivent dans les villes parce qu'on a développé autour de la nation métisse une volonté politique de vivre ensemble et il y a une nation. Du côté de l'est du Canada, au fond, ma question est est-ce que cette distinction-là se retrouve par rapport aux Indiens qui n'ont pas de statut et qui vivent en ville, donc qui permet de distinguer les deux sur le plan d'une réalité d'une nation métisse distincte?

MARIO PARADIS: Un Indien sans statut qui vit en milieu urbain a quand même des points de repères, ça peut être un centre d'amitié autochtone, ça peut être une différente forme d'aide. À venir jusqu'à voilà pas trop, trop, trop longtemps, les Métis n'avaient pas nécessairement ces ressources-là, aussi minimes soient-elles. C'est quand même différence qu'on peut faire.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Mais les

centres d'amitié autochtones sont ouverts à tous les peuples autochtones?

MARIO PARADIS: Ils sont ouverts, oui, à tous les peuples autochtones, mais si on part de base que les Métis n'étaient pas reconnus avant, je serais quand même assez curieux de savoir le nombre de Métis qui a pu passer là. Quoique depuis ces dernières années, c'est sûr qu'il y a un rapprochement là, mais on se rapporte toujours non pas aux deux, trois dernières années, mais à tout ce qui s'est passé.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Parce que dans tous les mémoires, on en aura un cette semaine du Regroupement des centres d'amitié autochtones et on veut travailler au niveau des services sans distinction des statuts, les Inuit, les Métis.

MARIO PARADIS: On a été approché là-dessus aussi. Ce sont de nouveaux développements. Au début c'était peut-être pas ça de base comme tel. C'est pas tous les Métis qui avaient tous les moyens de s'organiser ou de savoir ce qui se passait. Maintenant il y a des organisations, justement, pour les renseigner là-dessus et à ce niveau-là, bien c'est important.

RENÉ BOILEAU: Si vous me permettez

peut-être d'ajouter un commentaire. Possiblement avec l'évolution de toute la question de l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones, ceux qu'on considère aujourd'hui dans notre langage d'aujourd'hui comme des Indiens sans statut pourraient éventuellement se rattacher à leur peuple d'origine et il semble qu'il y aurait ouverture de ce côté-là de la part des peuples autochtones.

Ou, s'ils le veulent, se rattacher à ce qu'on peut appeler le peuple métis. Ce qu'on a tenté de faire ici et vous nous le direz, vous êtes juristes et vous vous y connaissez certainement plus que nous, on a tenté de vous recommander la définition d'un seul et unique statut général juridique pour les Métis de l'ensemble du Canada sachant bien que dans ce processus-là, il faudrait protéger les droits particuliers des Métis des Prairies et leurs circonstances particulières et leurs droits de propriété particuliers qui sont déjà d'ailleurs consacrés dans les lois du Manitoba et de l'Alberta.

On pense que c'est possible que le statut soit unique tout en étant possible aussi que l'application de ces droits-là puisse diverger selon les besoins au Québec, au Manitoba ou ailleurs. Juridiquement, on sait

pas trop comment ça peut se faire, on est pas expert dans ce domaine-là, mais on s'imagine que ça devrait l'être. Je ne sais pas si c'est un souhait qui est de l'hérésie ou qui est du domaine du rêve, mais on s'imagine que ça serait comme ça que ça devrait se passer.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Écoutez, il y a pas d'hérésie, il y a des réalités politiques qui rendent complexes un certain nombre de choses. Également je voudrais revenir sur votre approche de dire on va définir les Métis comme vous le faites, mais seulement au niveau des trois ou quatre premières générations maximum parce que c'est là qu'est encore vivante la souche autochtone. Évidemment on voit avec le C-31 où on a passé le problème à l'autre génération au niveau des enfants, la difficulté que créée ce genre de clivage.

Ma question est est-ce que vous ne craignez pas que si on s'embarquait dans une définition juridique dans ce sens-là avec le nombre de générations qu'on revivrait des problèmes? On reporterait une distinction encore qui souleverait tous les problèmes que crée la loi C-31 actuellement.

MARIO PARADIS: Nous autres, notre approche là-dessus c'est pas nécessairement une définition

pour expliquer la loi C-31 ou peu importe. Nous autres on parle toujours la situation du Métis. Avant il y avait rien de toute façon. Il existait pas, il s'en servait dans des termes mais ça finissait là.

Comme je vous ai dit tout à l'heure, c'est qu'à un moment donné, il faut que tu aies un base en quelque part. C'est que si tu te ramasses avec un livre de 49 pages à 286 alinéas, à un moment donné, tu perds de tout, tu es aussi bien de commencer -- nous autres, en tout cas, de base c'est une transmission orale comme on a parlé. C'est qu'à un moment donné, il faut un début. Puis si on n'a pas ce début-là, on peut pas décoller. L'important c'est d'arriver, mais il faut partir de quelque part aussi.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Écoutez, votre principe et la base du raisonnement est clair dans votre mémoire et le pourquoi. Évidemment, la question est si on devait aller dans une reconnaissance juridique avec des textes et passer du principe à une application en fonction des générations, évidemment il faut y penser comme il le faut parce qu'on risque de soulever encore le problème de la frontière, là où on tranche, où la ligne passe.

Tout ça pour dire que évidemment ce sont des questions complexes et on a besoin de meilleurs conseils et de meilleures réflexions de ceux qui sont impliqués au premier chef.

M. Boileau.

RENÉ BOILEAU: Il faudrait tout de même indiquer qu'en aucun moment on a voulu comparer la définition d'un éventuel statut Métis avec le statut Indien. On pense et on imagine facilement sachant bien ce que pensent beaucoup d'organisations autochtones, que le statut Indien devrait être un statut non pas basé sur des générations, mais sur un statut relié aux personnes définitif.

Le statut Métis quant à lui tire son origine sur sa réalité culturelle beaucoup plus. C'est pas nécessairement le même genre de statut qui donne droit aux mêmes droits et aux mêmes responsabilités et avantages que statut Indien. Pour les Métis du Québec entre autres, ces droits et privilèges-là ou ces responsabilités-là ne sont pas nécessairement du même ordre que celles qui sont rattachées à ceux des Indiens, à l'exception d'un certain nombre de programmes dont l'association souhaiterait qu'ils soient accessibles aussi aux Métis en raison de

leurs conditions socio-économiques.

Mais on a pas voulu le moins possible comparer les deux statuts et il faudrait tenter de les distinguer le plus possible. En aucun cas je pense que l'association a voulu ou souhaité que cette définition-là puisse s'appliquer aussi aux Indiens.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Dernière question, M. Paradis, à la page 16 de votre mémoire, troisième paragraphe et je le comprends, mais vous dites, "Il est trop tôt pour développer des orientations précises quant à la forme que peut prendre l'exercice d'autonomie gouvernementale dans notre situation au Québec en milieu urbain."

Évidemment je comprends ce que vous nous dites. D'un autre côté, la Commission est confrontée avec un horizon qui nous amène dans un an et demi pour faire des recommandations sur la question de l'autonomie gouvernementale, y compris en milieu urbain. Il est évident, on se rend compte qu'il y a pas de solutions universelles. Il y aura des variétés de modèles et de formules. Probablement qu'on devra se contenter d'en recommander un certain nombre et de laisser place à l'évolution de chacune des réalités dans les villes

canadiennes.

Mais j'attire quand même votre attention sur le fait que pour nous, il est certainement utile et intéressant d'avoir le maximum de réflexions de la part d'un organisme comme le vôtre sur cette question-là parce que on va devoir faire notre bout de chemin dans un horizon temporaire limité.

MARIO PARADIS: Lorsqu'on parle d'autonomie gouvernementale, ça rejoint un peu le premier mémoire qu'on avait fait. Ça peut être dans certains domaines, ça peut être culturel, ça peut être au point de vue de l'éducation, d'avoir certains pouvoirs. Comme on a parlé tout à l'heure, la position sociale des Métis, c'est pas trop trop hallucinant si vous me permettez le terme.

C'est pas nécessairement sous la forme d'un gouvernement, pas nécessairement cette forme-là. Quand on parlait à un moment donné de corporation, ça pourrait être à peu près dans le même style. Puis comme on dit aussi, bien si on a ni les moyens puis ni les connaissances pour monter ça tout de suite, et c'est d'ailleurs pour ça qu'on dit toujours, au fur et à mesure, mais d'abord ça revient toujours -- je vais revenir encore

là-dessus -- à la définition qui pour nous autres, est très importante parce que je pense que ça pourrait être le début de tout.

L'autonomie gouvernementale, ça, ça restera à définir comme je vous ai dit, mais je ne vois pas nécessairement avec les temps qu'on a là, d'avoir un gouvernement, tout le kit, un instant. Le comté, c'est pas pareil, puis on ne peut pas se comparer.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Je pense que c'est clairement exprimé dans votre mémoire, mais si vous avez des réflexions additionnelles, n'hésitez pas à nous en faire part dans les prochains mois.

Merci.

Mary.

COMMISSIONER MARY SILLETT: Thank you very much. I have been listening to Mr. Dussault but my questions are very similar.

I would like to elaborate on the definition of Métis because I guess I have heard very, very strongly from representatives of the Métis Nation Council that they are the Métis, that they are the true Métis. Prior to the Charlottetown Accord, a Métis Nation Accord was in the process, it would have passed. It was

something that that Métis area felt very committed to.

Shortly after all this crisis passed, we heard from a not so influential group on the south course of Labrador. I was very touched by their presentations because I felt that if a group was ever meant marginalized, if a group was ever powerless, there it is. This group is not recognized by other Métis, not recognized by the province, not recognized by the feds and certainly not recognized by other Native people within that province. I think that we have been told very often that if we do our work, it must be done right, that if we make a definition, or if we recognize Métis, let's not make the mistakes of the Federal Government. Let us do it right.

I think what I hear and I know that your organization has spent a lot of time in defining a Métis, but I really feel that a debate on this issue is premature unless you have the proper actors in place. You have to provide a forum where all the people whose interests are vested should be there and they should have their opportunity to talk face to face and argue it out because I think eventually, we will, as a Commission, have to grapple with this issue.

I think that to enter into a debate

without all the proper players is not the proper way to go. I think that we will be discussing a process for that definition as we continue with our work.

The other thing I want to say is I think one of the most difficult issues that we have had to look at is the whole issue of self-government. We know from watching television during the constitutional crisis that the one question non-Aboriginal Canadians asked when Aboriginal Canadians said we want self-government, what will it look like? How much will it cost? What will it mean to us? Whether we like it or not, those questions are still there.

The greater question in the urban centre is what will it look like? We have heard that, as I said yesterday, that close to 60 or 65 per cent of the Aboriginal population have moved to the urban area for many reasons, for employment, for education, for a visit, they've just never found their way back home and others because they wanted to escape family violence, others because they wanted to escape oppression, others because they have no home left in their communities.

When they come to the urban areas, what do they find? We have heard that all over the place.

We have heard that there is much racism in the cities, there is much homelessness, that there is much poverty, there is much jurisdictional problems, jurisdictional vacuums. The Federal Government refuses to recognize you or help you out. The province forgets about you and your own political organization won't represent you if you don't live in their geographic area.

We have been told that in order to resolve these extraordinary problems, extraordinary action is necessary. We heard yesterday someone saying, for example, let's look at how the principles of self-government will apply in the urban area and that is the question that we still have to address. I know that you did attempt to address it and I know it is a big question, but I guess I am pleading with organizations who are in the position to be able to consider these questions, if they could consider them and contact us at a later time.

Having said that, I would like to thank you very much both for your presentation.

MARIO PARADIS: Thank you.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Alors merci.

Alors nous allons suspendre pour dix minutes et nous reprenons avec une présentation de Alwyn Morris.

--- Suspension de l'audience à 16 h 14.

--- Reprise de l'audience à 16 h 33.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Nous allons maintenant reprendre l'audience.

La présentation suivante est présentée par M. Alwyn Morris, Président de la Fondation d'athlétisme et d'éducation Alwyn Morris.

Good afternoon and welcome.

You may proceed whenever you are ready.

ALWYN MORRIS, President of Alwyn Morris Educational Athletic Foundation: I would just like to open in saying good afternoon to you and thank you very much for giving me the opportunity to spend in front of you this afternoon. I know we have about 45 minutes and we have quite a bit of material to go through.

What I have decided to do is not to read directly from the brief, but rather make some references to it because there is a back log of information that surrounds this whole issue of aboriginal sport development, and in particular, probably more importantly,

youth development. So I will make some comments to it, but in addition to that I will be tabling a number of other documents that go in conjunction to my brief, some of which you have now, three of which you do not have. They are my copies, one is a Standing Committee Report and the other is a Federal Task Force report that I will read from as well as give to you at the end of my presentation.

When I decided that I was coming in front of you, I really struggled with the idea of how was I exactly going to take on this challenge and I decided that probably the best thing to do is to maybe give you a little of the background as far as my story, about just trying to get things moving. I guess both of you are familiar that my background is in sport, and particularly, I was part of the Canadian National Canoeing Team for almost 13 years. I got a chance to represent Canada at two Olympic Games as well as get named to the third one which was in Moscow, which was originally of my first, but we didn't go because of the boycott.

In any case, I remember very vividly the time when I was in Los Angeles standing on the podium and as I stood on the podium, I raised an eagle feather in response to honouring my grandfather but in addition to

that, in my own native tradition, as a way of sharing my accomplishment with all Aboriginal people. I began to think about a few things, one of them in particular is that why was I the only Aboriginal person at those Olympic Games? It really bothered me that here I was one of very many, not because of a whole lot of potential, because I think I have lost so many other friends who had much more potential than I did that never made it and unfortunately to this day, many of them have passed on.

So I stood there and I thought, well how can we change this situation and maybe better yet, what is the current situation about aboriginal sport development and that of access into the Canadian sport system? So back in 1986, I decided that I better go about trying to figure out how we can do this and in my own naïveté, I decided that I would go and approach at the time, it was the Department of Indian Affairs to ask if something could be done about trying to set up an organization for aboriginal sport development. Unfortunately I was told no.

I decided then at that point that while I am a bit of a hard head and I decided that something else needed to be done. So what I went about doing is

trying to look for private sources to try to move this whole issue along. I decided that probably the best way to do was to set up a charitable entity and the charitable entity that I ended up setting up is the one that is under my name at this point in time called the Alwyn Morris Educational Athletic Foundation.

But even doing that took two years and the reason that I was told that it took me two years from both Revenue and this was through a legal person that I was working to help prepare the submission for charitable status was that under the clause of Aboriginal Charitable Organizations, there was a different form to fill out and a different process to go through. In addition to that, they said well, we cannot incorporate a charitable status under what they call "athletic" because of the Laidlath decision and therefore, hence the name Educational and Athletic Foundation.

Why that? Well, in this country and in many places in Europe, you find that education and athletic development are teamed and in fact, the response that athletes and young people give when they are teaming both education and athletic development together is that they are better than average students, and in fact, go on to

much greater careers both in sport and in university and onward in life.

So I decided that here is an opportunity, now we had a functional organization that we could go back and approach the private sector to try to get some things moving along, both maybe in the scholarship side and organizing a database. Using the foundation as a process to get recognition from government was again tried.

The way I did that was I went and appeared and this is sort of ironic, Ben Johnson got caught for steroids in 1988 and it was only because of that that the Dubin Enquiry begin and it was through the Dub, the fact that Ben Johnson got caught where I was able to then make an intervention on behalf of the Aboriginal young people in particular for aboriginal sport development with the Standing Committee on Fitness and Amateur Sport.

I would just like to read you two points that are coming from that report. The first one is on page -- it will be marked for you -- 11 and 12 and it just basically goes:

"Somewhat this has criticized the Task Force Report and the Dubin Report because they have no specific reference to native

participation in the field of sport. These witnesses noted that the present legislation on Fitness and Amateur Sport does not give any consideration to Native people. In his brief, Alwyn Morris explained that because of the lack of recreational infrastructure in native communities, young native people cannot develop the competitive skills, spirit and level of fitness required to fully participate in the Canadian sport system. He suggested that the Federal Government allocate special funds for training native athletes until such a time they can constitute a fair proportion of the total Canadian participatory base. It is the view of the sub-committee that native people deserve more attention in the field of amateur sport. Therefore, it recommends that a secretariat be

established to encourage the increased active participation of Aboriginals in national and international sport competitions."

That is the first document I will provide you with as well. In addition to that, there was another recommendation made about just basically being involved in the sport community at large. There are two processes here: one is both on a political level of trying to change where sport is coming from, but in addition to that, is you have a large sport community based of national sport organizations, provincial sport organizations, multisport organizations.

They run a political process all by themselves and as a result of Dubin, they looked into their own backyards, so to speak, to see where they have gone wrong and to see how they could help move things forward. In part, the Standing Committee, again, made the recommendations that,

"... there be a continuing process of consultation involving all elements of the sports community which would allow

sports representatives to meet on a regular basis to discuss matters comparable with their common interests. Members of the Aboriginal communities and other groups who have special concerns and needs should be invited to participate in the establishment of this new process."

This is very important because as we go along and as I go along in my brief, or my discussion here, is that you will see that the sport community did embrace that particular point.

As the Standing Committee Report goes into the Minister's office, there is a process that goes on. The Minister reviews it and then makes some decisions. Well, the decision the Minister made was that he would appoint a Minister's Task Force on Fitness and Amateur Sport to look at federal sport policy. Again, it was not just on specifically aboriginal sport development, but rather on a whole gambit of issues.

Again, working very closely with these people, the report that was provided by the Minister's

Task Force on Fitness and Amateur Sport suggested two things. The recommendations in 65 and 66 say:

"The Federal Government, through Fitness and Amateur Sport Branch, support the creation of an independant sport secretariat for indigenous peoples as a national sport organization with the following conditions:

Funding to be provided for start up of an operation for an initial five-year period, conditional upon the development of goals and objectives to be achieved.

The secretariat be subject to an evaluation process at the end of the fourth year."

In item number 66, it says:

"The Fitness and Amateur Sport Branch in cooperation with this proposed secretariat explore the possibility of obtaining funding for specific sport projects for indigenous peoples from programmes and other government departments whose goals

can be accomplished through sport and active living activities."

That is the second document I would like also to make sure that you have.

Basically what happens from here is that this report is looked upon by the bureaucracy itself and then recommendations are made to the Minister and the Minister then goes forward to Cabinet. This is all happening over the span of about six years. What is going on in the sport community side is that they were holding sport forums and these sport forums were put into place to look at sport policy and how national sport organizations and provincial sport organizations would look at themselves in how they operate and how they operate under the terms and conditions of the present sport system.

Well fortunately as it was said in the second recommendation I read from the Standing Committee, they said that Aboriginal people had to be included in those processes and we were. In fact, right up to the last sport forum which was Sport Forum III, the sport community at large embraced the fact that there had to be something done in the aboriginal sport community. In fact, what happened is when we looked at the whole process

of revamping sport in Canada as the Dubin Report indicated it should be, you have something called a group of sport organizations getting together to set up this new organization and how it would constitute itself.

The way it was affirmed in Sport Forum III was that Aboriginal people would be given 16 seats and the 16 seats would be representative bodies from the 12 geographical locations in this country as well as four seats that would belong to the secretariat. This is very important because as this thing goes on, you see that this is the first real chance that Aboriginal people have to have input into this development of sport policy.

But probably more importantly, just in having those 16 seats was that we were given a seat on the Executive and the Executive was constituted as to having eight members. Again, this was a major coup on our behalf as far as we were concerned because again, the sport community embraced us and we were very happy about that.

Well now we have a problem. We have a sport community that embraces us and yet the ministers themselves can't make a decision on it. All this is really very, very ironic and I say that in all honesty because

back in 1972 when Fitness and Amateur Sport was put into place, it was directed, it had a mandate in 1972 to undertake a five-year experimental programme to assist native people to develop sport and recreation programmes. This was back in 1972. This is without ministers' Task Force, without Standing Committees, this was all happening before. This is one of the documents you have in front of you, it is the third document.

The factors were very clear. It says, "Sport and recreation are fundamental ingredients to the establishment of a sense of community and belonging among a group of people. Success by a team of a sporting event provides a sense of pride for the whole community. The native community in Canada is one of the such disadvantaged group that because of cultural differences and often remote isolated locations have not had the same opportunity for participation in sport and recreation as other Canadians.

Native groups in particular lack the leadership skills and that is premised on the issue of coaches, recreational directors and administrators that are needed to maintain an ongoing sport and recreation programme."

Probably one of the worst parts of this whole situation is that the document I am reading from was dated November 5th, 1980, it was a discussion paper about how this whole process of native sport should happen. From 1978 where monies did go and then it was actually constituted as monies going -- in 1977 and 1978 when the first phase of this native sport development happened, 1.4 million dollars was moved from an A base out of the Department of Indian Affairs to the Ministry of Sport. Once it is moved under A base it then falls under Sport Canada's mandate.

In 1978 and 1979, one million five hundred and ninety-one thousand dollars was put into the second year. The third year, 1.1 million was put in. The fourth year, 1980-81, 1 million was put in.

This document we are reading from is a

suggestion which now says well where do we go from here? Under it, it says, Option 1 and it goes into all the fundamental facts, but probably the most important thing under this one it says:

"The result of reducing the recreation sport opportunities would likely increase Native social problems."

I just can't believe -- when I got hold of this document, I just could not believe what was going on. When we have suicide rates in Davis Inlet and I remember so strongly when we were sitting at the Health Round Table in Vancouver, when the Chief could not even speak because of what was going on. Then you read the paper about Big Cove and you read about what is going on at Fox Lake and everywhere else in this country. Yet, this was part of a document that talked about sport development and the removal of those things, what would happen.

It was clear and they are continuing to happen. They were happening then but now we have got this massive wave and yet we still have recommendations, we don't have anything else. So what do we do? Well, we went to the Minister back as all this was unfolding and

we said, well, look, those recommendations of the Task Force, we want to help you make a better case in Cabinet. Would you be interested in help funding a project where we would put together a document that would look at an implementation plan?

So we did this. In the implementation plan that you have in front of you now -- under the Table of Contents, there is no covering sheet to this and I apologize for that -- was given to the Minister in December of 1992. I am yet to receive a letter of acknowledgement that they received this. Yet the Minister himself provided the monies to do this, not only the Minister of Fitness and Amateur Sport, but the Minister of Indian Affairs.

So now we have two ministries that provided the basis for monies to look at an implementation plan that has 18 recommendations in it of which is in my brief, which you have, and I don't want to get into them all because I think that that is something for maybe questions and answers later on. Now, we are in April and yet, still nothing is done. So I guess what brings me partially here today is to say, well how can you help? Can you help? Can you help support what we have been doing?

We were asked the question, what kind of support do you have? I said not only do I have the entire sport community out there saying something has to be done, but I have -- in my brief I submitted, you have letters from the four national organizations of support in the back of your document, from the Native Council of Canada, from the Assembly of First Nations, from the Métis National Council and from the Inuit Tapirisat of Canada.

In addition to that, one of the co-chairs of this Royal Commission helped sign a resolution that was passed back in April 27, 1991 when we had one of the sport forums and if I can just read a couple of the "whereas" here, it is really important. It says:

"Whereas we recognize the Assembly of First Nations as a political institution for First Nations people, and

Whereas the continued development of a First Nations sport structure is essential for youth development,

Therefore be it resolved that the Assembly of First Nations endorses and recognizes the First

Nations Sport Secretariat and its action plan, and

Be it further resolved that this development will be directed under the tenureship of Alwyn Morris."

I don't know how much ground we can go. I don't know how much more we can do in this light, knowing that we have had this historic background of this whole need, we had it happening, it fell apart for whatever reason, it was not continued, we reinstitute this actually because of Ben Johnson's getting caught for steroids and here I am in front of you today.

What can you do? Can you support us? Can you help us make sure that something gets pushed through Cabinet? I mean this is an awful time, I understand that. We are into a leadership debate, we are into a federal election coming up, but nevertheless we need your support. We have to be able to do something.

I guess that is one part of why I am here. The other side is this: we have approached the Royal Commission on a number of fronts, to investigate what is going on and we have had a number of conversations with a number of the people of the Royal Commission and when

we had these conversations, we knew that the Royal Commission was actually doing some work in this area and we were quite happy about it because it gave us some support that said, look, they are looking at the question.

A report was commissioned by the Royal Commission and given to a Dr. Neil Winthers from the University of Manitoba and he came out with a number of recommendations. He looked at the broad base of activities that were going in the aboriginal community as far as sport and recreation, in addition to that, about what he was doing with the flying camps and everything.

Those are really important. They are very, very good. They are very good, but at the same time, I look at them and I say, is it any different than what I have been doing for the last 10 years? I have gone into so many aboriginal communities and talked with kids and what you do is you give them a vision of hope. That is important, but at the same time, the minute you leave, you give them a moment of despair. You raise expectations and if you do those things, it just kills them because yet you have all this great activity happening because people come in to do these things and then they leave.

One of the things I remember going into

the communities when I first got involved with working with the native kids, was that they were saying, are you coming back? Is there going to be follow-up? It hurts you and you say, yes, I want to do that, but chances are this was going to be the first and last time you are going to see them. Unfortunately, that has not been the case in every chance that I have had, but it has been the case predominantly.

So when the Royal Commission was looking at it, we were quite happy. The report was put forward. There was a group called Connexus Research that was given a contract to look over what happened as far as Dr. Winthers' report and it came up and suggested a number of things and basically said, yes, this is what is going on. But in overall, something has to be looked at even further.

Now you have two things in front of you and I believe I have scooped a few things here and I apologize for that, but nevertheless, there are two things. One thing I would like to read, and this is from page 42 from a document that will be going out shortly, it says -- and this was based on the urban community and I understand that, but this is something that rings true

for the on-reserve community as well, it is broad-based and it goes on, it says,

"Consistently, participants associated the lack of recreational facilities and programmes as primary reasons for addictive and criminal activity in young people. If recreational activities existed, they existed for older people who have the financial resources to be self-entering. Friendship centers were seen as the primary source of collective recreation but were seriously hampered in their efforts to provide recreation because unfortunately recreational sports programming does not generate a lot of revenue."

It goes on to say:

"But when young people find neither employment nor recreation, they have a greater tendency to use mind-altering

substances to alleviate their boredom and depression.

Participants questioned on how unlimited resources could be found to incarcerate aboriginal young people but not to provide recreation and sport to steer them away from incarceration. In addition beyond the resourcing issue, many participants felt that adults must be more involved and willing to donate freely of their time, knowledge, experience and resources to develop young peoples' interests in the skill of sport.

Sport and recreation were viewed as an essential to developing self-esteem and healthy lifestyles."

This is great, but when we look at those issues of sport recreation opportunities and facilities, there is a major void again. The void is this: if you are going to make recommendations, they have to be built on something. We can't just say that this has to be

something we do, but we have to provide the background.

There is a need for a huge inventory of what is out there. We don't know what is out there as far as facilities; we don't know what the O and M of those facilities are; we don't know in what condition they are; we don't know how many under AFA arrangements out of the Department of Indian Affairs are facilities as far as gyms that are connected to schools are going to be built; we don't know if they are going to be accommodating the rise in population for those communities, we don't know.

There are all those questions that are out there and yet we have some recommendations, we have some ideas, but the other piece of the puzzle is not there. I don't mean to be critical because I don't envy your positions because everybody comes at you with a thousand things, and you have to synthesize everything. But what I am envious is that we have a chance to do some good here. We have some real chances to be taken seriously to make the kind of changes that are needed and necessary, not only in the aboriginal community, but with government because government line departments work in line departments. They have no vision, they keep very solid to what their mandate is and the criteria is so stringent

you can't get anything out of that.

Yet, we seem to be moving in the direction, but we don't want to take that next step or we don't seem to want to take that giant step and it needs to be done. When I look at what I have gone through over the last probably nine years of working in the community and pulling out the finances out of my own pocket, I get really upset when I see that things seem to be going in the direction and every time we seem to be making that giant step forward, we pull back.

We recommended that more parents need to put more time in. Well, I think I am at the end of my string, I am at the end of my rope. I don't know how much more time I can put into this. It has been eight years, personally $60,000. How much more can we do? That is why you are so important to what we need to achieve here.

In ending -- and I hope you will take the opportunity to grill me here because I think I need to be grilled as far as questions because this is when maybe even more background will come out and this will really help in the overall situation -- I think that when we come down to an issue and we look at the cost of human

life, and I hate to bring it to that point, but it sort of came up in that Health Round Circle in Vancouver and we said, are we clinical approach or are we preventative approach?

Every time we talked about that, we always said, well, never shall the two ever come to co-exist, that there needs to be a healthy balance between the two and always said, well we need to always look at the clinical end, we don't want to go to preventive because that seems to be quite a large policy shift from what we have. I am one who said, well look, I have always gone the extra mile to see what else could be done.

I guess I am pleading with you to try to see if you can go the extra mile to see what else can be done in regards to looking at aboriginal sport development, youth development and in particular, as we looked at the sport and recreation area, about what else can be done. I think we have kept the focus on keeping this community and the aboriginal community at large together and we have all focused some attention here.

We actually have a directorate set up in the Yukon now. There is a directorate set up in British Columbia, one in Alberta, Saskatchewan will be dependant

upon how well the North American Indigenous Games are successful this summer. We have something happening in Manitoba now. Ontario seems to be coming but they are relying on the Federal Government to make the first move. The province of Quebec is waiting for the Federal Government to make the first move and the Atlantic provinces are in the same boat.

That is where we stand. I would love to be able to go to Sport Canada or the Minister and say, well by the way, if we transferred 1.5 million dollars from Department of Indian Affairs back in 1978 or 1977 to Fitness and Amateur Sport Branch and went to an A base, then I guess what is owed to us over the last 14 years, at one million dollars a year is 14 million dollars so we can get our act off the ground.

It is really kind of sad that in our recommendations when we said in implementation, we were looking at somewhat of a paultry sum in consideration of the 14 million dollars that seem to be lost in space is $500,000 to move things.

With that, I would just like to conclude by saying that I hope you will take the opportunity to ask me some questions. Thank you very much.

COMMISSIONER RENÉ DUSSAULT: Thank you.

As it was said by somebody else before, commitment is part of the foundation of eloquence, you certainly have been quite eloquent because you are obviously dedicated to the project.

So we thank you very much for taking the opportunity to meeting with the Commission and raising this issue of the would-be aboriginal sport secretariat, but also of the whole spectrum of problems that an organization or a unit like this one would aim at facilitating the solutions.

I must tell you that we have been, as you know, visiting many, many communities from north to south, east to west, in the Territories and each of the provinces. We were struck by the lack facilities, sport and recreational facilities, also by the lack of concern that has been part of the system in the last 15 or 20 years. Because with the number of young people, not only in the communities but generally speaking, it is quite obvious that this is a top priority. It is obvious for the Commission that sport facilities, recreation are a key to many, many of the problems that are there with the young people, young Aboriginal.

That being said, I would like to start in making sure we were given your brief over the weekend, but the annexes were tabled today and I want to be clear as to what is involved here. On page 3 of your brief, you mention that your foundation was commissioned in December 1992 by the Minister of State for Youth.

ALWYN MORRIS: Yes.

COMMISSIONER RENÉ DUSSAULT: Do we have this report?

ALWYN MORRIS: Yes, you do. It's this one without the covering sheet.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: That's the one.

ALWYN MORRIS: That's the one.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: Unfortunately, I didn't have an opportunity to look at it, but that was the first question when I read the brief that I would like to look at the report. So I understand that in this report, you have a budget?

ALWYN MORRIS: Basically, we looked at this and in a round about way, we had to justify the means to the end and say, in other words, who are we, what kind of relationships are we going to have with both the sport

community and our own community, how we would look at ourselves as being set up as far as having a model and a working relationship with all the regions in this country. We had to put in our goals and objectives and how provincial funding guidelines would be put in place.

We tried to be as extensive as possible in giving the Minister as much information as he possibly would have needed to make the plea on behalf -- in this light if he was asked questions of what this aboriginal secretariat would look like, if he had any idea, that there was some background and that we were not going to fall off the table as it had happened it seems back in November, 1980 as in this discussion guide, that I tabled with you as well today that was back in 1977-78-79. There some monies that were put towards Aboriginal Sport Development and that was somehow absorbed and lost but never really accounted for in the end.

So, we knew that that had happened and we wanted to make sure that we would look at it as a comprehensive view of what the secretariat would look like and put budgets in, etc. We have even put in our document as what the qualification and guidelines for selection for even staffing that we would need to put into place.

So again, it is pretty well all encompassing.

I guess there is a point that I would maybe just like to bring up and it goes back to something I said back in Vancouver. I remember sitting at a table saying, you know, you went to a number of communities yourself and you saw the lack of facilities and somehow you asked the question, well maybe why, why don't we see this? You have to say, well if you look at funding guidelines and alternate funding arrangements, if you have an alternate funding arrangement, then you can look at moving funds around maybe to build something. But if you're not in that position, you don't have a line item to build for recreational facilities.

Even so, if it comes down to it, what is more important in the community and it comes down to this: is community infrastructure as far as water, sewage and housing more important than developing something for young people? The question becomes obviously yes, they'd rather have a house and something that is going to make them healthy in the perspective of saying that they have a roof over their head, but there is no monies on the other side to make sure that there is a continuation.

In existence right now, out of the

Department of Indian Affairs, I believe that each band receives up to -- and it's a per capita funding basis -- I think the largest sum of monies that go out of the Department of Indian Affairs is $4,000 for sport and recreation.

That is so little. It sort of brings back the whole question of we have a number of ministries out there that seems to be taking care of a lot of the needs, but nothing that seems to be focused in on making sure that aboriginal youth have some opportunities.

COMMISSIONER RENÉ DUSSAULT: When was this report tabled to the Minister?

ALWYN MORRIS: It was tabled in December of 1992. I believe it was the last week of December because we were pushed. Originally I believe he was supposed to go to Cabinet in January, so we were pushed to get it to him and that was when it was tabled to him.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: I'm just trying to understand the date. In your brief you say, "In response to the extent of the support for an aboriginal sport secretariat, the Alwyn Morris Educational Foundation was commissioned in December 1992.

ALWYN MORRIS: That is when we signed

the contract. Actually, we began discussions on this in October.

COMMISSIONER RENÉ DUSSAULT: That is correct. This report that you tabled to us was given to the Minister when? When was it tabled?

ALWYN MORRIS: I think it was December 27th, 1992. I mean we signed the contracts in order to get the work done. The work was done before we even got the contract and that is --

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: So the Government has this report in hand since the end of last year.

ALWYN MORRIS: Very much so, since December, yes.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: The second question was did you have any answer from the ministers? Nothing, no acknowledgement of receipt or...?

ALWYN MORRIS: The only acknowledgement I received was from the Department of Indian Affairs that said -- I'm sorry, I don't have that letter with you and if that is something you would request, I will bring it -- it said basically that, thank you very much for the report, however we have no monies at this time for line

items of this sort and this was in order the Commission report was a one time grant only.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: I understand that you have the support of four national organizations through the letters that are there, but reading your brief, I wondered whether the sport secretariat was in your mind, more focused or mainly focused on reserve.

ALWYN MORRIS: Not at all. In fact, what we have is when we put a group of people together that we called at the point in time we needed to pull some people together, I tried to do as much investigation as I could to find out who was out there. As we stand here today, we have the head people from the Métis community, the people who are off reserve, and people from the Native community, all of which were participants in Sport Forums I, or I believe at the point was II and III and we are moving into Sport Forum IV in June.

It doesn't just deal with the on reserve at all. For decided reasons that have come to you probably for the last number of months is that there is a growing population that is moving off the reserve but access into programmes is non-existent and as it states in your own document here, is basically the friendship centres that

seem to be the guard or the cardholder in providing off reserve type of activities for sport.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: Obviously we are going to read your report that you are giving to us today, but I am on page 65 on the budget and you mention a five-year budget and you call that the Aboriginal Fitness Sport and Recreation Circle.

ALWYN MORRIS: Yes.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: Could you expand a bit? The total budget is for 2.08 million.

ALWYN MORRIS: Over five years, yes.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: Over five years. It is akin to the secretariat that you have in mind or what do you propose, is it the permanent body or...?

ALWYN MORRIS: There's maybe some confusion in names. Basically as we did our research, we found that as we looked at what should this thing be called, that would best identify us to the community at large and that is when we ended up with the Aboriginal Fitness and Recreation Circle as opposed to the secretariat.

We were also told by the Minister that we were not allowed to be called a secretariat because

that meant different things to different people and there was this whole movement away from it and we agreed that while we don't need to have the name secretariat besides it wasn't really an aboriginal, something that people could associate with and the circle was, so therefore, that is where that was brought in.

Basically, the budgets in front of you were just O and M budgets, basically just to get operational, to move forward, to start to do something with regard to helping the communities and the grassroots people get access to information. That was in conjunction with our relationships with the sport community at large.

Maybe what I would like to do is just bring your attention in what we said is that there are a number of things that are happening in this country, are ready whereby the aboriginal community probably has little or no information on and if you sort of give me a second here, I will pull it up. It is not something I thought about, but now that you brought it up, what I would like to do is just go through the number of programmes that are there that I am sure that a number of the communities in this country don't even now.

This is part of the reason why in the

rationale behind developing the need for this secretariat was just to make sure that the communities would have a chance to access this type of information and the coaching associations and everything else. This is what is out there right now in the sport community and it is quite lengthy -- and I apologize for that -- but this is what is out there:

The Canadian Parks and Recreation Association has developed guidelines to help municipalities establish policies for providing major services to people with disabilities. Why reinvent the wheel if the wheel is already there? Let's just access what they have.

Again, Canadian Red Cross Society initiatives under their fun and fitness programme, a leadership programme for older adults.

Fitness Canada, seven minute video because their young active living Canadian children and youth, a blueprint for action.

Active Living Alliance for children and youth operates a clearing house for resources and the resources are pamphlets, they are videos, they are how to build a programme, how to associate and make networking.

Fitness Canada's Children and Youth Development of a booklet with more than 75 innovative physical activity games and sports. We talked about facilities. Well, not all those communities have them, but if they have access to at least what they can possibly do through accessing this kind of information, then at least they will have something else to be creative with.

Fitness Canada meets regularly on the Council of Ministers of Education and there was just one held. Actually there was a meeting held in Edmonton just recently and there is another one that is going to be held on this scale where we see that education has to play a major role in providing opportunities. It is there. Where do the kids spend most of their time? It is in the school system and what seems to be the facilities in the aboriginal community are associated with the school, the gym.

So there needs to be a more coordinative approach in providing opportunities in that school system and in particular how can those skills be taught to maybe enhance the development of an aboriginal athlete to move through a system and maybe another Gino Orchecort (PH), Ted Mullen will be developed and onward.

The Children and Youth Development and Youth Unit Support join Fitness Canada for quality daily physical education programmes, and its student leadership development program is another one of them.

The National Fitness Leadership Advisory Committee had a three year plan. It contains a profile of NFLC members, outlines how the committee and functions of other agencies.

The next one is the Skills Programme for Management of Volunteers. It is something that you yourself looked at, a cooperative federal-provincial-territory leadership programme.

It just goes on. I don't want to get into it. It just goes on and on and on.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: Obviously we could be at it for many hours. I will have a last question for now.

The Circle that you recommend, would this be a governmental entity or would it be a non-profit organization funded by the Government? What is it?

ALWYN MORRIS: Basically what it becomes is that -- what we are trying to have happen here is that under the current system, under the nation sport

organizations, the control of those organizations happens out of Sport Canada. In other words, Sport Canada hands down the criteria of how you are going to work. What we found, including back in 1980, they found was that this was necessarily the best way to do it in the aboriginal community.

What we suggested is that we will have relationships with you, the Sport Canada, as its parent body that looks over sport in Canada, but yes, we are also going to have relationships with the national sport organizations and provincial sport organizations, etc., but also out there right now, there is a number of activities and organizations that are aboriginal-built. We are going to have those relationships with them. We don't want to be caught and put in a corner and say, well you are now a national sport organization and that's all.

So yes, we would become somewhat of a head office that is government funded at this point, but -- this is where sometimes it may get a little confusing -- is that the Education Athletic Foundation is still in place. It has a play a fundamental role in developing a database.

If I can explain, what we are looking

at developing right now is every aboriginal community in this country is hooked up by computer network. What we are looking to develop is a database whereby the students, the teachers and communities at large can enter into a database through an E-mail system where they can get information on training, get information on nutrition, get information based on kids can access how to train on a day-to-day basis.

That is where the Educational Athletic Foundation will come very, very much part of this system as a whole. It cannot find itself as being separate. It has to be one and all. So the secretariat or the Circle itself is a government bureaucracy of which one arm or tendon of the arm is the Foundation itself. It provides certain activities and opportunities that are jointly combined to make sure the system stays together.

The Foundation finds its own resources to do certain things and that is under charitable status. Unfortunately, the secretariat cannot become a non-profit organization because the Canadian Revenue and that whole system will not allow for that to happen. So it is dependant solely on government sourcing like the other 67 or 87 different national sport organizations do at this

point in time.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: So again, according to your project, the secretariat would be a governmental unit.

ALWYN MORRIS: A governmental unit, yes, it would be.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: I think that obviously what we will have to do is to go through all these documents. What I can say for now for one is that sport and recreation facilities are a top priority. It appears to this Commission as a top priority for young aboriginal people and starting from there, it is certainly an area where we will want to make recommendations.

The question is whether we could make some interim recommendations on an issue like that and without blocking the overview and the interrelations with other aspects of our mandate. It is always a question we have to ask and also what is the best approach. What we are going to do is certainly go through your report, your documentation and we will get back to you because we will probably need some additional questioning and information to share with you. It will obviously take too much time to do right now, the more so that we have

not read all the documentation that you have tabled with us, but the principle is quite clear.

Mary.

COMMISSIONER MARY SILLETT: Thank you very much Mr. Dussault.

I would like to thank you very much Alwyn for the work that you have done in the area of aboriginal sports and I think that we have to recognize the role that you have played for being a very good positive image for the youth in our communities and I think we need many more of those.

Having said that, I would like to just say that we have not had the opportunity to really review your paper, but I will ask just some very general questions. One of them is -- I can understand why Mr. Dussault asked the question as to whether this paper was geared more to band or on-reserve Indians because I think the language clearly on page 4 and 5 is written in such a way that if you didn't have any additional information, you would begin to believe that the target population for this proposal is clearly status Indians and I guess that that language can be broadened somewhere along the line.

ALWYN MORRIS: This has been an

evolutional process in itself. You have to start somewhere and back six or seven years ago, that is where it started and it has come a long way and I think it has probably a little ways to go, but nevertheless, I guess the points are that this is quite broad and encompassing the needs of aboriginal community at large.

I don't stand in front of you to say well this should only be on-reserve Indians.

COMMISSIONER MARY SILLETT: Having said that, I guess one thing that really struck me especially when we went to the remote aboriginal communities, is the fact that many youth said we have a lot of problems in our communities, there is a lot of suicides, there is a lot of drugs and alcohol and there are many things that we need in order to resolve our problems.

There are many, many things, one of them was the call for recreational facilities, just a gym maybe added to the school. I was wondering if your proposal would have that result in the communities.

ALWYN MORRIS: I think one of the important things that happens out there unfortunately is that under the line departments and in particular if you look -- unfortunately we have to talk about Indian Affairs

-- if you look at the capital process for building, if you are a community of under I think it is 300 or 400 or 500, somewhere around there, you can't get a school and if you can't get a school, then you can't get a gym because your kids go off.

There are so many of those isolated communities that may have a one room school house, a library that is attached to it and if they are lucky, they have a community hall and the community hall is the focus point. So I think what we are trying to suggest here in the development of this entity is to say, look it, there are a lot of things that are happening in downtown Ottawa and policies are being made all the time and changes are made, but never ever does it seem that the aboriginal community and this particular sport community, that has in order to help broaden the basis of that policy in order to try to get things happening.

I don't want to be confused here saying that we are a political organizations because that is the last thing I want. I know what politics have done, it burned me in 1980. I think that what we are there to try to do is that there has to be a coordinative body for a lot of information, information coming from the

communities. If there are needs out there, then we need to be able to go out there and say yes, we are a representative body, yes we have coordination work with the community and the provincial entity that is out there as well as the national organizations and yes that is who we represent and that is how we want to make sure that we are able to help influence that policy decision.

It goes all the way down the road. Again, if you look at everything that is happening in Ottawa through the Brighter Future's process, the Pathways to Success process, all those things that are out there and there are monies being spent, but in the end of the day, how much is really being affected into those communities? Is there a plan and who decides it?

When we looked at this and with your help and others, because this has to grow, it has to grow, it is going to be evolutionary as I said, it is going to have to be a very clear road that says, yes, we are going to be able to make sure that somebody, if it's the Department of Indian Affairs saying well this is what you are going to get for a gym and this is what you are going to have and then we'll say, well, wait a minute, that doesn't address the need and to try to help broaden that.

Maybe it needs lottery dollars from the province that could kick in and that investigation is still going to go on.

COMMISSIONER MARY SILLETT: I can see what you are saying now. You are going to implement the overall policy and the overall priorities and that will translate into infrastructures for the communities.

Like Mr. Dussault said, I think we have a decision-making structure within the Commission. There are only two of us. You have submitted your request, you have asked us a question we can't answer without the rest of the guys, so we have to meet with them and we will get back to you.

ALWYN MORRIS: Thank you.

If I may just add one other thing. I hope that when we do get a chance to talk that we can maybe expand and I really have to go back to the need that there has to be this large scale inventory done. If we don't move into that direction, then I think we are going to fall short again.

Thank you very much.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: Thank you for coming and sharing with us.

Je voudrais maintenant demander au Comité national directeur de l'organisation des Conférences constitutionnelles des étudiants en droit du Canada, le représentant du Comité de venir nous rencontrer.

CAMILLE BOLTÉ, Président du Comité national directeur de l'organisation des Conférences constitutionnelles des étudiants en droit du Canada: Merci beaucoup monsieur Dussault et madame Sillett.

D'abord au sujet du mémoire --

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Est-ce que vous pouvez d'abord, pour les fins de la transcription vous identifiez?

CAMILLE BOLTÉ: Oui, alors moi, je suis M. Camille Bolté et je suis le responsable et le président de l'organisation elle-même. Et M^lle^ Pion, elle était la représentante régionale pour le Québec lors de la conférence constitutionnelle.

Alors M^lle^ Pion va d'abord commencer pour ce qui est de l'introduction et un certain contenu du mémoire et moi je vais continuer ensuite pour une autre portion du mémoire et M^lle^ Pion va finir avec les recommandations du mémoire.

DANIËLE PION, Représentante du Québec:

le 26 mai 1993 **Commission royale sur les peuples autochtones**

Bonjour.

Lors de la deuxième conférence constitutionnelle des étudiants en droit du Canada à laquelle j'ai participé à Sherbrooke du 4 au 7 mars dernier, nous avons eu l'opportunité en collaboration avec plusieurs étudiants autochtones d'aborder des questions qui ont été soulevées aussi par la Commission royale, et ce, dans le même objectif qui est de résoudre la problématique autochtone.

Le droit à l'autonomie gouvernementale qui est la pierre angulaire de nos discussions est un concept qui est abordé par la Commission royale dans sa documentation en faisait référence à l'histoire des relations entre la Couronne et les autochtones. L'interprétation qui en est faite nous a laissés un peu perplexes. La Commission royale interprète ces relations entre la Couronne et les autochtones comme étant un signe de reconnaissance de gouvernement autochtone autonome puisque de longue date.

Pourtant si on essaie de regarder l'histoire de ces relations-là d'une autre facette, juste en regardant les différentes législatures qui existent, soit l'article 91(24) de la Loi constitutionnelle de 1867

qui établit la compétence fédérale sur les autochtones, ainsi que la Loi sur les Indiens ou encore le concept de fiduciarité du fédéral sur les autochtones, et bien toutes ces législations nous portent à interpréter les relations entre la Couronne et les autochtones comme plutôt un compromis de politique et ça nous pousse à nuancer la signification de ces relations-là. Ça nous pousse aussi à peut-être diverger de la position de la Commission royale qui elle entend établir à partir de là une reconnaissance d'autonomie gouvernementale aux autochtones.

La qualité des relations entre la Couronne et les Autochtones nous laisse entrevoir aussi un probable déséquilibre entre les partis puisque nous percevons mal comment on peut entrevoir une égalité entre les partis lorsque une des partis est assujettie à la compétence d'une autre. La nature des relations entre le gouvernement et les autochtones doit donc être plutôt perçue comme un partenariat dans le développement économique et politique du Canada.

Le droit à l'autonomie gouvernementale n'est pas un fait selon nous que l'on doit analyser par l'intermédiaire de l'histoire mais plutôt un fait contextuel. Le droit international reconnaît un

gouvernement autonome selon trois critères: la légitimité, la légalité et l'effectivité. L'effectivité est un critère sur lequel nous nous sommes penchés puisqu'il soulève un problème majeur selon nous.

L'effectivité d'un gouvernement autochtone futur nous laisse présager des conflits directs entre les pouvoirs autochtones et les pouvoirs des gouvernements de paliers supérieurs, tels le fédéral et le provincial. Il serait donc plus pratique de faire un parallèle entre un gouvernement autochtone, ses responsabilités et pouvoirs et les responsabilités et pouvoirs des municipalités, des gouvernements municipaux si on veut.

Alors Camille, si tu veux continuer.

CAMILLE BOLTÉ: Alors, pour ce qui est de la question des droits inhérents qui a souvent été abordée dans le cadre de la Commission, plusieurs recommandations et revendications de la part des autochtones vont dans le sens d'une reconnaissance de ces droits inhérents ou c'est même la Constitution.

La Commission fédérale en parallèle avec les relations de la Couronne avec ses tribus autochtones et pour démontrer que souvent ces droits ont toujours

existé et que dans le fond, les reconnaître ne serait que justice. Nous pensons que les droits inhérents sont des droits qui doivent être appréciés non pas nécessairement dans la nature même du droit, mais plutôt se poser la question si ce sont des droits, comment dirais-je, ne sont pas momentanés et instantanément que l'on peut constater dans une période dans le temps.

Si on se pose par exemple la question à savoir est-ce que les droits linguistiques sont des droits inhérents tels que constitutionnalisés aux articles 20 et suivants de la Charte canadienne des droits et libertés. Cette question-là -- plusieurs personnes, il y a des nationalistes fervents diraient oui, nos droits sont inhérents et nous les avons toujours eus. Mais le jour où on peut envisager qu'une infime partie de la population parlerait français au Canada, verra-t-on encore l'importance de reconnaître ces droits tels qu'ils apparaissent dans la Charte canadienne?

À ce niveau-là donc, si les autochtones réclament un droit à l'autonomie gouvernementale, nous sommes conscients que c'est un progrès par rapport à la situation actuelle. Mais de là à la catégoriser de droits inhérents comme étant fondamental par rapport à d'autres

droits, nous avons plus de réticence à ce niveau.

La Commission, dans son document, sur les commentaires en droits constitutionnels, faisait état de deux schémas, suggérait, en fait proposait deux schémas qui avaient été abordés dans le cadre de ses discussions et à ce sujet, nous croyons que le schéma numéro un est le schéma qui probablement entraînerait le moins de litiges entre les différents paliers de gouvernement et donc qui serait celui qui est le plus susceptible de recevoir l'avale des autres paliers de gouvernement parce que lorsqu'on parle de modifications constitutionnelles, il ne faut pas oublier que toutes modifications constitutionnelles requièrent le sentiment de cette province dans certains cas ou l'unanimité dans d'autres cas plus le sentiment du gouvernement fédéral.

Donc, un gouvernement qui n'affecterait ou affecterait le moins possible les pouvoirs des autres paliers de gouvernement serait probablement celui qui recevrait une écoute plus attentive.

Maintenant si on aborde le droit à l'autodétermination des peuples, la question de ce que nous croyons, et nous avons constaté d'ailleurs avec plusieurs discussions avec les autochtones, c'est que

c'est pas encore là un droit qui est uniforme au niveau des revendications. Chaque communauté, par exemple, les Hurons dans leurs revendications réclament non pas un droit au gouvernement autonome, mais beaucoup plus un droit à l'autodétermination des peuples eux-mêmes.

Si on constate d'une part dans le document encore que vous nous avez présenté sur la Constitution qui faisait état des discussions au niveau des Nations-Unies quant au droit à l'autodétermination des peuples, une nuance devrait être apportée quant, comment dirais-je, à la portée de ce droit parce qu'on en est encore à une étape préliminaire au niveau de ces discussions et avant que tous les états réunis à une assemblée générale reconnaissent le droit à l'autodétermination des peuples autochtones, nous pensons qu'il va y avoir plusieurs modifications pour ne pas dire même peut-être que le dossier ne risque pas de se retrouver complètement sur les tablettes.

Maintenant si on aborde la question des tribunaux parce que plusieurs représentants autochtones réclament dans certains cas que la question autochtone des gouvernement autonomes, si elle ne débouche pas sur un accord entre les gouvernements et les autochtones, à

ce moment-là, dans l'entente de Charlottetown, par exemple, on prévoyait qu'au bout de cinq ans, le parti autochtone, par exemple, pourrait invoquer leurs droits devant les tribunaux pour que les tribunaux statuent sur le droit au gouvernement autonome autochtone.

Dans les documents qui ont été produits par la Commission, plusieurs recommandations vont dans le sens de suggérer que le droit soit automatique, c'est-à-dire qu'il n'y ait pas de délais de cinq ans, mais qu'on puisse tout de suite en appeler aux tribunaux si jamais les gouvernements avec les autochtones n'arrivent pas à un consensus à ce sujet, à résoudre le litige. Nous pensons personnellement que d'imposer une décision peut soulever plus de passion et plus de mécontentement non seulement au sein des gouvernements si la règlement favorise les autochtones, mais à l'inverse, si le règlement favorise les gouvernements provinciaux ou fédéraux, et suscite un mécontentement au sein même des autochtones.

Alors de confier aux tribunaux le soin de régler un conflit qui habituellement se règle par la négociation serait pour nous, une solution de court terme et non pas de long terme, parce qu'à long terme les problèmes risquent de devenir pires.

Au sujet de l'article 2.1 de la Convention de la Baie James, en page 8 de notre mémoire, quant à l'effet du droit à l'autonomie de la reconstitution, nous constatons que la création d'un gouvernement autonome autochtone, une des composantes principales de ce gouvernement autonome autochtone, c'est la question du territoire. À ce sujet, on pourrait imaginer facilement deux situations, c'est-à-dire des gouvernements autonomes autochtones avec des territoires tandis qu'on verrait de l'autre part des gouvernements autonomes autochtones qui auraient renoncé à leur territoire dans un contrat ou dans un traité et qui donc seraient des gouvernements sans territoires.

Alors on insisterait à une forme de discrimination et nous pensons qu'à bon droit, les peuples autochtones qui ont cédé leurs droits sur ces territoires pourraient demander si on se fie aux modifications qui sont proposées par la Commission royale quant à l'article 35, et quant à la portée même des ces droits à l'autonomie gouvernementale, on pourrait penser que rétroactivement, par le Bill article 35, on pourrait abroger et annuler la validité de la clause dans l'article 2.1 de la Convention de la Baie James.

Et d'autre part, il faut quand même reconnaître le fait que des montants importants ont été payés en contrepartie de la rétrocession de ces droits sur ces territoires. Alors on peut, encore là, envisager des conséquences qui pourraient envenimer encore plus la situation entre les relations provinciales et autochtones.

Maintenant, M^lle^ Pion va aborder la question de la Charte.

DANIELE PION: La question de la charte, c'est une question très importante si on considère ce qui a été proposé dans le projet d'entente de Charlottetown où on proposait la création d'un gouvernement autonome autochtone incluant une clause dérogatoire à la Charte, une charte qui protège les droits et libertés de tout le monde.

Si on prend en considération les communautés autochtones et leurs problèmes, les problèmes auxquels ils font face, particulièrement dans certaines réserves où on peut constater des conditions sociales déplorables, la situation de la femme est pas tellement enviable non plus, et il y a beaucoup de problèmes de violence conjugale, je crois pas que d'inclure une clause dérogatoire à la Charte si jamais il y avait création d'un

gouvernement autonome, serait souhaitable considérant tous les faits qui sont flagrants.

J'ai été sensibilisée à la cause, mais disons que je connais pas vraiment les statistiques, puis tout ce qu'il faut. Je pense qu'il soit nécessaire d'aller jusque là pour prendre en considération le fait qu'une clause dérogatoire à la Charte n'est pas souhaitable.

Nous avons donc élaboré aussi des solutions à la problématique autochtone et aussi à la problématique métisse puisque les Métis ne sont pas reconnus comme autochtone encore dans la loi constitutionnelle. C'est deux problématiques fort différentes. Les Métis recherchent une reconnaissance au coeur d'une loi constitutionnelle tandis que les autochtones qui sont reconnus dans la loi recherchent plutôt une autonomie.

D'abord je vais aborder la problématique des Métis. Si on essaie de comparer les Métis de l'est et les Métis de l'ouest du Canada, on peut identifier déjà une différence dans leur façon de se caractériser comme autochtone. Les Métis de l'est se valorisent en faisant un rapprochement par rapport aux autochtones tandis que les Métis de l'ouest vont se -- pas valoriser -- mais vont

s'identifier plutôt en faisant un rapprochement avec leur côté français, leur côté européen.

Déjà là, on peut essayer d'imaginer une base d'identification du statut d'autochtone comme Métis qui est assez difficile et ambiguë déjà à ce niveau-là. La problématique et la dynamique des Métis est très différente de celle des autochtones. Un autochtone va invoquer sa culture, son mode de vie, ses traditions pour revendiquer son droit à son autonomie tandis qu'un Métis, lui, recherche encore à être identifié et à être reconnu comme autochtone au niveau de la loi constitutionnelle.

Le parallèle entre les Métis et les autochtones est très intéressant puisque déjà là, les ambitions de l'un et de l'autre sont fort différentes. Nous avons donc fait une proposition considérant que les Métis soient un jour reconnus comme autochtones au niveau d'une loi constitutionnelle canadienne. La problématique des Métis se situe surtout au niveau de leur dispersion sur un très grand territoire. Il y a pas vraiment de réserve métisse, ça n'existe pas, il y a pas vraiment de concentration de Métis à l'intérieur du Canada.

Alors notre première proposition serait de tenter de rassembler le plus de Métis possible dans

un endroit afin de baser leur gouvernement. Secundo, il serait de créer des alliances fortes avec les différents paliers de gouvernement, que ce soit provincial ou fédéral afin de pouvoir établir un dialogue, de fonder de bons rapports visant une saine gestion de leur gouvernement.

En conclusion, dans l'objectif de trouver des solutions durables qui feront consensus à l'échelle nationale et de répondre aux besoins et aux caractères de chacune des nations autochtones, une véritable autonomie gouvernementale est souhaitable. Cependant, il s'agit de savoir si elle est possible. Nous pensons que oui elle est possible, cependant il y a des étapes préliminaires que nous avons pensées, que nous avons jugées essentielles.

Tout d'abord, pour pouvoir considérer un gouvernement autochtone vraiment autonome, il s'agirait d'éliminer toute attitude paternaliste du gouvernement fédéral afin de répondre vraiment à cette volonté d'autonomie des autochtones. Il y a aussi l'abolition de la Loi sur les Indiens que nous suggérons. Nous suggérons aussi l'abolition du rôle fiduciaire du gouvernement fédéral puisqu'il crée un lien de dépendance entre les communautés autochtones et le gouvernement

fédéral.

L'article 91(24) de la Loi constitutionnelle de 1867 qui accorde la compétence exclusive sur les Indiens au gouvernement fédéral nous semble plus vraiment pertinente dans un gouvernement autonome autochtone. La décentralisation de la problématique autochtone nous semble la solution la plus opportune afin de favoriser et d'inciter les négociations entre les gouvernements provinciaux et autochtones tel que le Québec l'a déjà fait lors de la Convention de la Baie James.

Le gouvernement fédéral demeure présent comme arbitre en cas d'impasse dans les négociations entre provinces et autochtones. L'avantage d'une telle solution est d'éliminer le plus d'intermédiaires possibles entre les partis concernés, soit les autochtones et les provinces, qui occupent un même territoire et ainsi, d'arriver à des solutions, des négociations durables entre les deux partis.

Merci.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Alors je vous remercie. Je pense que votre présentation démontre une fois de plus comment toute cette question du droit

d'autonomie gouvernementale demeure complexe et je pense que il est important que diverses organisations dans la société et certainement que les étudiants en droit, comme section de droits constitutionnels comme le vôtre s'intéressent à la question parce que c'est une question qui est dans le débat public et qui va certainement le demeurer pour plusieurs années, même après les travaux de cette commission.

Je voudrais simplement clarifier un certain nombre de choses par rapport aux travaux de la Commission. Au mois de février 1992, nous avons publié un commentaire intitulé effectivement, "Le droit d'autonomie gouvernementale des autochtones et la constitution" et c'était à l'époque dans l'optique où il y avait eu des propositions fédérales de déposées pour une révision constitutionnelle qui devait conduire ultimement à l'entente de Charlottetown.

Nous voulions avant que s'engage la discussion et la négociation surtout, indiquer au gouvernement à l'époque que nous pensions que si on prenait la voie constitutionnelle, c'était une bataille stérile que de dire que le droit d'autonomie gouvernementale serait un droit délégué, qu'on devait reconnaître ce droit-là

quant à sa source comme étant inhérent.

Cependant, on ajoutait que jouant au niveau de la Constitution, on pouvait apporter toutes les limites que les partis jugeaient appropriées et que ça, ça faisait partie de la négociation qui d'ailleurs s'est déroulée pendant sept mois par la suite et qui a donné les textes juridiques qui ont été soumis au référendum du 26 octobre 1992. Hors, c'était dans cette optique-là.

Dans ce commentaire, on faisait état entre autres, de la situation de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 qui a reconnu les droits existants ancestraux et issus de traités et essentiellement on disait que nous pensons qu'on ira pas au premier but d'une négociation réussie, que si on ne part pas d'une base qui est au moins équivalente à ce -- parce qu'on a de bonnes raisons de croire -- qui existe à l'article 35 et c'est une question qui va être débattue tant que la Cour Suprême n'aura pas tranché à savoir est-ce que les droits existants comportent un droit à une autonomie sur les affaires internes des peuples autochtones.

Aujourd'hui, on est dans une situation différente où évidemment il y a eu l'échec constitutionnel

et on doit regarder tout le dossier de l'autonomie gouvernementale dans une optique où il y aura peut-être éventuellement une reprise constitutionnelle, mais à court terme, ça n'apparaît pas être la priorité des gouvernements après l'effort de l'an dernier, et donc d'essayer de voir dans le cas de la Constitution actuelle, quelle est la situation juridique.

Là encore, il est évident que quand on regarde l'état de chacune des communautés des nations autochtones au Canada, il y a des niveaux de développement assez différents et essentiellement on nous dit il y aura pas de modèle unique, pas en canadien, ça serait peut-être idéal et facile pour les non-autochtones mais la variété, la réalité est telle que dans certains cas on va nous dire, nous, c'est le modèle municipal qu'on va prendre; dans d'autres, on va prendre un modèle communautaire.

Alors, il y a à peu près toutes les variétés de possibilités et ce que l'on doit voir au niveau de la Commission, c'est comment, au fond, ces modèles-là pourraient fonctionner en termes, non seulement de pouvoirs, mais également de financement.

Il en demeure pas moins que dans le contexte constitutionnel actuel, la question des droits

inhérents se pose à l'autonomie gouvernementale et je pense pas qu'à cause de l'échec de Charlottetown que le débat est clos. Alors, il est très plausible qu'une grande partie à court terme de l'autonomie gouvernementale va se faire par délégation au niveau de la législation provinciale ou fédérale, mais il en demeure pas moins que la Commission estime qu'on ne peut pas évacuer la possibilité au contraire que les droits inhérents à l'autonomie gouvernementale soit reconnue par l'article 35.

Dans ce cadre-là, ça soulève toute une série de questions et il est évident que l'approche de négociations est plus rentable que l'approche judiciaire et c'est un peu la voie qui avait été prise par les négociateurs de l'entente de Charlottetown.

Alors, tout simplement pour dire également, de clarifier le concept d'autodétermination par rapport au concept d'autonomie gouvernementale, évidemment l'autodétermination est un concept plus fondamental et plus large que l'autonomie gouvernementale. C'est de décider de son destin comme peuple et ce que l'on dit, entre autres, dans le document qui s'intitule, "Au coeur du dialogue" qu'on a publié suite à la deuxième

série d'audiences publiques.

Au niveau de l'élément clé qui touche l'autodétermination, essentiellement on dit à la page 22 que c'est un concept plus vaste que l'autonomie gouvernementale, qu'elle repose sur la volonté d'un peuple de choisir ses institutions qu'ils gouverneront. L'autonomie gouvernementale est l'un des mécanismes par lequel l'autodétermination peut s'exercer.

Et essentiellement ce qu'on dit, c'est que nous, notre lecture de la réalité, c'est que la grande majorité, pas toutes, mais la grande majorité des nations autochtones au Canada font un choix d'exercer leur droit d'autodétermination par la voie de l'autonomie gouvernementale au sein du Canada, et non pas sur le plan international, pas toutes, mais la grande majorité, et c'est ce qu'on a constaté au niveau de nos audiences.

Alors, je pensais utile de ramasser cet état de la situation telle que vue par nous à ce moment-ci. Il est évident que dans votre mémoire vous soulevez un bon nombre de questions. Je pense que vous étiez présent cette après-midi lorsqu'on a eu une discussion avec l'Association des Métis et des Indiens hors-réserves. Nous en aurons une autre avec un autre représentant des

Métis du Québec.

Cependant, je voudrais simplement souligner que depuis 1982, les Métis sont reconnus comme peuple autochtone dans la loi constitutionnelle qui a été adoptée à ce moment-là à l'article 35(2) où on définit les peuples autochtones comme étant les Indiens, les Inuit et les Métis. Là où il y a un point d'interrogation c'est dans la responsabilité fédérale en vertu du paragraphe 24 de l'article 91 où les Indiens sont mentionnés et par une décision de la Cour Suprême, les Inuit ont été ajoutés en 1939 et la question des Métis est débattue. Elle avait été tranchée dans les textes de Charlottetown, mais on revient à la situation antérieure. Alors, c'est au niveau de la responsabilité fédérale que il y a un flottement.

Essentiellement je comprends de votre mémoire que vous favoriser une approche de délégation et une approche qui se situerait davantage au niveau de l'autonomie gouvernementale au niveau des pouvoirs d'une municipalité. C'est une approche qui a été exprimée par plusieurs groupes et un secteur dans la société et c'est une approche qui est certainement légitime, mais peut-être plus simple que la réalité avec laquelle on aura à vivre

dans le cadre du contexte constitutionnel actuel et non seulement des propositions de l'accord de Charlottetown.

Donc à partir de ça, ce que je mentionne c'est que je pense pas qu'on puisse évacuer au contraire, y compris dans le contexte constitutionnel présent, la réalité des droits inhérents. C'est une question qui est majeure et c'est une question sur laquelle la Commission compte et va devoir se repencher dans un contexte non pas comme on l'a fait dans le commentaire à l'époque où la négociation s'ouvrait sur le plan constitutionnel, mais dans le contexte de la Constitution présente.

C'est un peu le commentaire que je jugeais utile de faire après la réception de votre mémoire. Je pense qu'à ce moment-ci il y aurait plusieurs questions spécifiques comme sur l'abolition de la Loi sur les Indiens et du rôle de fiduciaire du gouvernement fédéral. Il y a eu un livre blanc en 1969 déposé qui, essentiellement, voulait faire ça et ça n'a pas fonctionné et ça a soulevé beaucoup d'inquiétudes et de difficultés parce que on avait pas à côté amener la contrepartie de qu'est-ce qu'on ferait comme transition et qu'est-ce qu'on ferait comme sauvegarde pour les cultures.

Parce que d'ouvrir sans plus le système des réserves et de dire -- l'industrie forestière hier nous a proposé qu'on le fasse sur une période de dix ans. C'est une question qui est majeure parce que la grande préoccupation des autochtones est celle-ci. On nous dit, écoutez, vous nous avez mis dans une situation qu'on a pas demandée. On veut bien s'ouvrir, mais avant de faire la transition, avant de faire un changement aussi radical que cela, il faut avoir des garanties qu'on fera pas un saut d'une situation donnée à un saut dans le vide sur le plan de la sécurité culturelle.

Donc c'est un débat qui est considérable. Eux-mêmes nous demandent l'abolition de la Loi sur les Indiens parce que ça amène des contrôles trop grands, mais d'un autre côté, on ne veut pas quitter la responsabilité de fiduciaire du gouvernement fédéral. Il y a un certain paradoxe et ça fait partie de la difficulté du dossier que de voir par quoi on va remplacer la Loi sur les Indiens, comment on va aller du côté de l'autonomie gouvernementale et la relation qu'il y a avec la responsabilité de fiduciaire.

On a pas eu beaucoup de propositions sur la façon de remplacer la Loi sur les Indiens à part d'une

façon radicale de dire on l'abolit puis on tombe dans le vide. Pour un, je pense que ça serait absolument pas réaliste. On est certainement preneur de toutes réflexions additionnelles que vous pourriez nous donner sur la façon d'amorcer une transition parce que c'est absolument fondamental.

Je ne sais pas si vous avez réfléchi à ça à ce moment-ci ou si vous comptez le faire dans les prochains mois, mais c'est une préoccupation très, très importante.

CAMILLE BOLTÉ: Juste pour clarifier un point. La question de fiduciarité du gouvernement fédéral envers les peuples autochtones versus le droit à l'autodétermination des peuples ou le droit à l'autonomie gouvernementale, les concilier ces concepts-là, est-ce qu'éventuellement quand des peuples ont un gouvernement, se donnent un gouvernement, de concevoir encore une relation de dépendance telle qu'on la conçoit dans le concept de fiduciarité, est-ce que c'est pas un peu contradictoire?

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Tout à fait les États-Unis vivent la même difficulté. Je pense que il est assez clair que lorsque les peuples autochtones

auront une base économique d'autosuffisance économique, à ce moment-là le débat sera plus le même du tout sur la responsabilité fiduciaire.

La difficulté vient du fait qu'actuellement il y a très peu de base économique. Il y en a dans certains cas, mais la grande majorité, la base économique est pas là et c'est là tout le débat de la Commission. Si on veut aller vers l'autonomie gouvernementale, il faut trouver, et il n'a pas une seule méthode d'accroître dans une large mesure l'autosuffisance économique.

CAMILLE BOLTÉ: Avez-vous déjà songé à regarder de façon plus approfondie la Convention de la Baie James comme modèle de contrat entre des non-autochtones et des autochtones parce que les responsabilités sont partagées. Par exemple, les territoires de chasse, de trappe et de pêche, il y a des comités qui sont créés et par les autochtones et par les non-autochtones pour régler les différences qui pourraient survenir entre les non-autochtones et les autochtones et pour favoriser aussi le développement économique de ces régions-là.

Cette convention est très détaillée et

suggère parfois des solutions qui, dans la pratique, se sont avérées très efficaces. Est-ce qu'on pourrait pas justement passer du concept de fiduciarité à un concept de partenariat entre les gouvernements d'une part et les autochtones qui vivent sur ces territoires d'autre part, mais pas d'une relation où en cas de défaut, il y en a un qui s'occupe de prendre et de réparer des pots cassés, mais bien dans une relation où les deux sont responsables et les deux favorisent un développement de leurs deux communautés?

À ce niveau-là, la Convention est un exemple qui nous apparaît intéressant.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Vous avez certainement raison de dire que c'est sans doute le traité moderne le plus développé qu'on ait au Canada. Évidemment, on a assisté hier au coup d'envoi à peu près définit du Nunavut (PH) et il y a là toute une réalité, mais encore une fois, essentiellement lorsqu'on parle du rôle de fiduciaire, c'est en relation avec la sécurité économique.

Je pense que les autochtones souhaitent se soustraire d'une relation de dépendance et c'est une réaction normale. La façon de le faire cependant est pas

trop trouvée partout et entre autres, ce qu'on nous dit régulièrement c'est qu'on souhaite ne pas avoir uniquement des montants d'argent forfaitaires, mais on souhaite avoir une participation au développement de la ressource qui va faire qu'on va avoir une autosuffisance économique non pas pour un certain nombre d'années où on sera pas sujet aux aléas un peu de la conjoncture, ce qu'on va faire avec notre argent, mais on va avoir une garantie qui va avoir des fonds, qui vont rentrer.

Les revendications territoriales sur ce plan-là sont extrêmement importantes parce que c'est en partie par là que l'autosuffisance économique va venir, pas uniquement et pas toujours par là, mais en partie par là. Donc, il y a une réflexion qui est considérable, qui est encore à venir sur le plan à la fois de la réflexion sur la responsabilité de fiduciaire, mais également sur l'autosuffisance économique.

Évidemment, il y a des conséquences qui devront être appréciées. On pourra pas juste changer quatre vingt-cinq sous pour un dollar puis dire, le système de la Loi sur les Indiens, maintenant on appelle ça d'autonomie gouvernementale. Si rien a changé entre temps, on aura rien fait et la relation de dépendance

va continuer, la frustration due au contrôle va continuer, etc.

Pour un, je peux pas faire autrement que de vous inciter à continuer votre réflexion et à nous en faire part. On est encore à l'oeuvre jusqu'à l'automne 1994 et je pense que c'est important que ces questions-là soient débattues et qu'on regarde les divers aspects. C'est un dossier qui est complexe mais c'est un dossier aussi qui je pense si on en débat, va pouvoir être beaucoup mieux compris qu'il ne l'est actuellement et ça fait partie des audiences publiques de la Commission d'aider à ce que l'information publique soit accrue sur des questions qui sont assez techniques malgré tout.

Mary.

COMMISSIONER MARY SILLETT: Thank you very much. I am going to concentrate on the three summary pages of your English brief, basically because it was easier for me to read.

I was going to ask, I guess there are some things in here that I have never heard before and I am really sort of eager to increase my understanding on some issues.

I am wondering how do you perceive, for

example, Métis, Status Indians and Inuit under the Indian Act or under Section 91(24)? How do you think they fit in? What is your understanding of how they fit in with those two acts? You can answer in English or in French.

CAMILLE BOLTÉ: Pour ce qui est des Inuit et des Indiens enregistrés au niveau du gouvernement fédéral, pour nous, tout de moins, la Loi sur les Indiens s'applique et devrait s'appliquer. Pour ce qui est de la question métisse, cependant, je dois vous avouer que pour nous, les Métis sont une culture à cheval entre deux cultures. C'est des peuples qui n'appartiennent ni véritablement aux Européens, ni véritablement aux Indiens tel que le conçoit la définition de la Loi sur les Indiens.

Donc, je pense que les Métis doivent rechercher une définition qui leur est propre de ce qui est leur culture à eux et non pas d'essayer de se rattacher à un groupe ou à un autre. En ce sens-là, de donner un gouvernement autonome ou métis sur une région donnée comme par exemple dans le cadre du Nunavut (PH) serait d'après moi la création d'un gouvernement qui correspondrait le mieux aux intérêts des Métis compte tenu de leurs différences de concept qui, disons avec les autres tribus autochtones, les autres peuples autochtones qui eux,

voient l'autonomie gouvernementale de façon -- par exemple, ça peut être les Hurons, les Micmacs ou les Ojibways qui ont une vision complètement différente de la portée des responsabilités de ces gouvernements autonomes.

COMMISSIONER MARY SILLETT: So when you say for example that you see difficulty in establishing self-government institutions for the Métis, it is because of who they are, their definition and where they are located?

CAMILLE BOLTÉ: Le problème entre autres des Métis, c'est qu'ils sont répartis sur le territoire mais pas dans une concentration, dans un milieu donné. C'est très difficile pour les besoins qu'ils ont au niveau de la portée et de l'importance des responsabilités de leur gouvernement, c'est très difficile de créer un gouvernement qui aurait un territoire réparti à plusieurs endroits.

Donc, nous, nous avons l'impression qui s'ils étaient répartis dans un endroit plus spécifique au niveau géographique, ensuite ils pourraient exercer un pouvoir politique supérieur pour ensuite réclamer l'autonomie gouvernementale, mais ça serait une autonomie

gouvernementale qui selon nous, s'apparentrait beaucoup plus à un palier de gouvernement tels les gouvernements provinciaux.

Ça, on se rapporte par exemple à l'histoire. Quand Louis Riel a créée son gouvernement provisoire, c'était un gouvernement qui était considéré comme un gouvernement provincial. Alors, ça a pas du tout les mêmes implications que les revendications, par exemple, de d'autres tribus autochtones qui elles disent, que par exemple, la Loi sur les Indiens est un passage temporaire qui va leur permettre d'accéder éventuellement l'autonomie gouvernementale.

Donc, pour nous, les Métis ont des réclamations qui sont distinctes de l'ensemble des peuples autochtones et c'est la raison pour laquelle nous pensons de leur octroyer un territoire comme le Nunavut par exemple serait quelque chose qui répondrait véritablement aux besoins des Métis. On est conscient aussi du fait qu'il y a des Métis partout à travers le Canada mais de façon plus précise dans les régions des Prairies et dans les trois provinces des Prairies, Alberta, Manitoba et Saskatchewan, il y a beaucoup plus de Métis dans cette région-là et donc, ça serait peut-être un endroit qui

favoriserait beaucoup plus la création d'un territoire.

On a lu d'ailleurs certains documents de mouvement métis qui avait instaurer que leur capitale nationale était Batoche, en fait nationale, en fait tout à fait symbolique, mais on pense que ça fait référence non seulement à un état de faits au niveau géo ou social, mais aussi au niveau historique. Puis à ce niveau-là de créer un gouvernement avec une base territoriale serait pour nous -- différente de celle qui existe en ce moment -- serait pour nous peut-être une solution qui pourrait favoriser le développement de la communauté métisse.

COMMISSIONER MARY SILLETT: I just want to say I think that if the Métis Nation Council were here, they would argue very, very strongly that they definitely did have as a very definite membership and they would tell you that they had a very definite geography. I find that generally, people have no difficulty in talking about self-government when the people who are asking for self-government have a definite territory like for example, it is very easy for Inuit in the North to say, well I was here first and to prove that I was here first, for example, in Nunavut, for example in Northern Labrador, or for example in Nunavik, but I think it becomes more

difficult for people to understand what self-government might mean if you don't have a land base.

We are not only talking about Métis, but other people as well, because earlier, I'm sure you have heard that the majority of aboriginal people now are living not in restricted geographies, in Labrador or they are living in all parts of the cities, so would it be fair for me to say that it is very difficult -- that the Committee foresees difficulty in establishing self-government, institutions for aboriginal peoples without a land base, is that the crux of the issue?

CAMILLE BOLTÉ: I would just like to hear the last part of your question to make sure that I understand.

COMMISSIONER MARY SILLETT: You were saying that you foresee difficulty in establishing self-government, institutions for the Métis. I guess my question was one of I am trying to understand, do you mean self-government, institutions for aboriginal peoples without a land base, like for example, in the big cities, they are all over, everywhere.

CAMILLE BOLTÉ: Disons que c'est parce que les revendications au niveau de l'autonomie

gouvernementale telles qu'on les rencontre les plus souvent, celles qui vous sont présentées à la Commission habituellement font état souvent -- la question des territoires est pratiquement reliée -- on peut pas la dissocier de la question de la portée, des pouvoirs qui sont reliés à la question de la création d'un gouvernement autonome.

Par exemple, les Indiens hors-réserves de leur attribuer des pouvoirs de gouvernement ou la question de savoir si un autochtone vivant hors-réserve et qui décide que selon lui, dans ses moeurs traditionnels, il a pas de stop à tel endroit dans une rue puis qu'il va continuer parce que selon lui il a jamais eu de stop quand il fonctionne dans son univers, mais à l'extérieur des réserves, la portée de ses pouvoirs-là et les personnes qui sont régies par ces pouvoirs-là créent des, comment dirais-je, réactions de crainte et de prudence de la part des non-autochtones qui essaient d'envisager la portée de ces pouvoirs-là.

Et c'est la raison pour laquelle, selon nous, la question des territoires est aussi importante parce que de déterminer un territoire aide souvent à comprendre la portée de ces droits-là et c'est la raison

pour laquelle au niveau de la question métisse, d'établir un territoire spécifique avec un mode de gouvernement qui correspondrait aux besoins de la nation métisse serait d'après nous un compromis qui satisfairait d'une part les Métis parce qu'ils auraient exactement le gouvernement qui les représente et d'autre part, les non-autochtones qui eux sauraient exactement où s'arrêtent et où commencent les pouvoirs de ce gouvernement.

Donc, c'est pour ça que la question du territoire est, pour nous, très importante. C'est de déterminer, dans le fond, c'est de permettre et d'éviter les conflits de législation entre les divers paliers de gouvernement.

DANIELE PION: L'idéal serait que les Métis puissent transporter leurs pouvoirs d'est en ouest du Canada. Un Métis ayant un pouvoir "x" dans l'est du Canada, qu'il soit au centre du Canada ou à l'ouest, il devrait pouvoir le garder sauf qu'à un moment donné, ces pouvoirs-là vont être confrontés aux autres pouvoirs des provinces. Et puis est-ce que les Métis de l'est et les Métis de l'ouest vont avoir les mêmes pouvoirs? À un moment donné, ça peut devenir anarchique un peu ce système-là.

C'est pourquoi on se rattache toujours à la question territoriale lorsqu'on parle des Métis entre autres.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Nous vous remercions de l'attention que vous avez portée au dossier et à l'échange de points de vue que vous nous avez permis d'avoir. Je réitère que c'est un dossier qui est avec nous pour un moment, et nous sommes preneurs de toutes réflexions additionnelles de votre part. Nous sommes intéressés.

Merci.

Alors ceci nous amène à la dernière présentation de la journée, l'Alliance autochtone du Québec, le local St-Jérôme. Je demanderais à la représentante de venir nous rencontrer.

MARGUERITE CARDIN, Sage, Alliance autochtone du Québec: Je vais parler au nom de l'Alliance autochtone de St-Jérôme.

L'Alliance autochtone regroupe Indiens et Métis vivant hors-réserves. Nous avons plusieurs locaux mais je représente pas l'Alliance dans sa totalité, mais simplement de certains problèmes qui existent au niveau de notre organisation. Il y en a que c'est des

points généraux, des fois c'est plus local.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Madame, oui, vous êtes Marguerite Cardin, c'est ça.

MARGUERITE CARDIN: Oui, Marguerite Cardin du Centre de St-Jérôme de l'Alliance autochtone.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Merci. Alors vous pouvez y aller.

MARGUERITE CARDIN: Le plus gros problème qui se pose pour les autochtones hors-réserves, c'est le problème de l'identité. Il y a plusieurs membres parmi nos membres qui sont des Indiens pur race, et qui ne peuvent pas obtenir leur statut d'Indien, soit que les baptistaires ont été faussés, les généalogies ont été faussées ou que les enregistrements n'ont pas été faits correctement.

Nous avons un membre, la secrétaire, M^me^ Simon, sa mère c'est une Canard Blanc, son père un Simon, et malgré tous ses papiers, les plusieurs fois qu'elle est allée à Ottawa, on lui a toujours refusé ses papiers parce qu'elle a proposé, a décidé que son nom c'était pas Canard Blanc, c'était Leblanc, qu'elle avait changé ça, parce qu'elle voulait se faire passer Indienne.

Alors il y a pas un privilège spécial

de plus à être Indien parce qu'il y a beaucoup de préjugés, on souffre beaucoup de préjugés, souvent de ridicule de la part des blancs et que c'est pas une étrangère, une blanche, qui est au bureau qui devrait décider qui est Indien ou pas Indien puis c'est pas le gouvernement qui devrait décider qui est Indien, pas Indien, Métis ou quoi.

Il devrait avoir une section soit dans le ministère ou autre, eux, qui peuvent accepter les Indiens sans être obligés de faire des généalogies jusqu'à Adam et Êve et qu'on puisse avoir notre identité même s'il y en a beaucoup parmi les Indiens qui veulent avoir leur identité comme Indien sans réclamer aucun droit autre que celui d'être Indien.

Tant qu'à la question métisse, il y a des Métis puis moi je viens d'entendre ces jeunes-là et je dis, mon Dieu, c'est malheureux, mais ils n'ont aucune expérience, que c'est bien beau de voir des papiers, de décider tout sur papier, mais l'expérience est quand même celle qui est la vécue et qui est la réalité. C'est-à-dire que les Métis du Québec n'appartiennent pas tous à une même nation. Il y a pas de nation métisse au Québec parce que nous avons beaucoup de nations indiennes et que les Métis peuvent être autant Métis mohawk, Métis huron, Métis

algonquin ou Métis autre chose qui arrive que ce n'est pas le même Métis que dans l'ouest où il y aurait un groupe de Cris ou de Sioux, qu'il va y avoir un groupe ethnique de base.

Alors ce qui arrive souvent chez les Métis, le plus gros problème c'est aussi de se faire accepter mais c'est pas le problème de vivre à cheval sur deux cultures, moi, ça m'a jamais dérangée, je suis pas Métis, mais je suis Métis dans le sens que j'ai plusieurs nations indiennes à l'intérieur de moi et parmi les Algonquins et les Mohawks, bien j'ai préféré prendre la tradition mohawk parce qu'elle était plus en harmonie avec moi et ma façon de penser et surtout qu'il y a beaucoup de morales chez les Mohawks.

Est-ce qu'on vous a donné le Crédo des Iroquois?

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Oui.

MARGUERITE CARDIN: Il faudrait lire ça, vous allez savoir comment les vrais Mohawks, les traditionalistes, sont élevés. Nous avons des lois qui sont à l'intérieur de nous, c'est notre éducation et comme nous sommes élevés de cette façon-là, les autres lois ne sont plus nécessaires parce que nous avons une éthique

et une morale.

Il faut pas oublier que les lois de la Constitution des six nations a servi de base pour la Constitution américaine et que la Charte des Nations-Unies pour les droits et les libertés de la personne ont été pris à partir des lois de Mohawks. Alors quand souvent j'entends les blancs dirent, il faudrait que les Indiens suivent les lois des blancs, bien je veux dire pourquoi n'écoutez-vous pas ou n'étudiez-vous pas un peu nos lois parce que vous auriez peut-être d'autres choses à apprendre aussi.

Donc les besoins ne sont pas la même chose pour les Métis de l'ouest que ceux d'ici. La plus grande plainte qu'on puisse partager ensemble est non seulement l'identité mais surtout notre culture. On aimerait qu'on puisse avoir accès à notre culture. C'est-à-dire que on puisse avoir des sages, des vieux, des "elders" comme on appelle qui puissent venir nous donner des conférences des différentes cultures, des traditions, faire des démonstrations et aussi avoir la possibilité d'apprendre notre langue.

Puisque le multiculturalisme qui est si généré envers tous les autres groupes ethniques, à leur

donner tant d'argent pour qu'ils soutiennent leurs principes, leur langue et leur culture, leur folklore, pourquoi n'en aurait-il pas pour nous, pour les gens hors-réserves? Je n'en vois pas nulle part. Là j'ai fait une demande au gouvernement. Je ne sais pas si on va pouvoir avoir des fonds mais ils ont reçu 42 millions au Québec à donner, je sais pas, pour la culture mais je ne sais pas si nous autres, les pauvres Indiens, on va en avoir. On est toujours les derniers à passer en tout.

Je trouve aussi que dans les délibérés pour le "self-government" l'autodétermination des réserves, les gens parlent souvent, ah c'est épouvantable ce qui se passe dans les réserves, les femmes sont battues, etc. Et je regrette de dire que ceci est la civilisation blanche sur une réserve. Ceci n'existe pas dans les traditions amérindiennes parce que la femme chez les Amérindiens est à respecter au plus haut point, même que dans la tradition mohawk, c'est un système matriarcal, c'est une mère de clan qui décidait tout et que la femme était égale dans les autres sociétés, chez les Algonquins, dans les grandes nations algonquines, les femmes étaient égales. Les enfants étaient respectées, il n'y avait pas de viols, il n'y avait pas de boisson, puis il n'y avait

pas de violence.

Donc le problème des Indiens ne vient pas des Indiens mais bien souvent comme les gens le disent, chez nous, des robes noires parce qu'ils ont montré aux hommes qu'ils étaient macho puis c'est un système patriarcal archidaïque et que ça tout changé notre société. Il faudra revenir dans les réserves, dans les territoires à la tradition des anciens et puis qu'on redonne la dignité et la fierté à l'Indien qu'il y avait autrefois.

C'est ça le gros problème, c'est de voir qu'il n'y a pas d'issus à revenir dans nos valeurs qu'on avait. C'est plus tragique encore que des territoires ou de l'argent parce qu'avec l'argent, on ne peut pas acheter ça, c'est une chose qu'on a à l'intérieur de soi, le respect. Autrefois, il n'y avait pas de vieux qui étaient négligés. Les gens y voyaient parce que nous avions une vie communautaire.

Aujourd'hui, tout est négligé, les enfants, tout, tout, tout. Il faut en revenir à nos valeurs morales d'autrefois parce qu'actuellement c'est pas une civilisation que nous avons, c'est une dégradation. Ceci fait rire de nous par tout le monde. Regarde ça cet Indien, ce soûlard, c'est ce qu'on dit, regarde moi

ça ce que ça a l'air et là on est ridiculisé, puis c'est pas nous.

Ensuite moi, j'aimerais une chose, c'est que le gouvernement fasse sortir tous les dossiers des archives, des prêtres, sulpiciens, jésuites et etc., et qu'on refasse l'histoire du Canada telle qu'elle s'est passée et non les versions imaginées qui nous sont offertes, comme Kateri Takakweta (PH) ou les martyrs canadiens, qu'on dise dont la vérité et comme ça on passera pas de chaud, pour ces mots du sauvage, de cruel, de barbare.

Et les Indiens quand ils défendaient leur pays, c'était des cruels et des barbares mais les blancs n'ont jamais dit quand l'Europe à cette époque-là, toutes les petites armées avaient un château avec un donjon et une chambre de torture. La torture n'est pas venue des Indiens. Naturellement ils se défendaient, mais simplement, il faut reconnaître la défense et la cruauté comme telles.

Ensuite moi, j'ai trouvé assez étrange qu'il y a des blancs ici, ils viennent donner leurs opinions comment nous, nous dirigeons, nous devrons être dirigés, comment nous allons nous, nous administrer. J'ai même

vu des immigrés que les ancêtres n'ont jamais rien participé à ce pays, venir nous dire quoi faire. Je me souviens pendant la crise, ah bien que les Indiens, on les prennent puis on les envoie à l'Ungava. Les Mohawks ne sont pas des gens de l'Ungava, ce sont des cultivateurs, fait qu'on cultive rien à l'Ungava, pourquoi est-ce qu'ils n'y vont pas eux-autres? On ne leur a pas demandé de venir ici. On n'a pas besoin de l'opinion de Vandersan, Lopez ou Cherios (PH), non, c'est pas ça. C'est aux Indiens eux-autres mêmes, c'est aux Métis eux-autres mêmes de décider ce qu'ils veulent.

Et si les Indiens ou les Métis veulent vivre en réserve, bien c'est que les Métis sachent de quelle nation ils sont et à ce moment-là, se rattacher à la réserve de leur nation pour les territoires s'ils veulent vivre de cette façon-là, mais si ils veulent vivre dans la ville -- parce que moi, j'aimerais pas vivre sur une réserve, j'ai ma tradition mohawk de Longhouse qui est spirituelle dans mes lois, dans mon comportement, dans mes croyances, dans ma spiritualité mais j'aime bien moi aussi à vivre avec mon frigidaire. J'aimerais pas faire comme les ancêtres, partir dans le bois, le bois c'était ton Jean Coutu, ton Métro, ton Zellers, c'était tout le bois, parce

que je n'ai pas été élevée comme ça. Je peux me servir très bien des deux cultures en même temps, le bien-être d'une civilisation et la culture de mes ancêtres.

En parlant de la culture des ancêtres, je vais venir à un point que j'aime pas beaucoup à parler parce que je trouve que c'est pénible. Quand les Indiens font une cérémonie, il y a toujours un ridicule dans les médias et que pourquoi qu'on laisse les Arabes se promener avec leurs guenilles sur le nez, puis on leur donne des salles dans les écoles pour qu'ils se lèvent le cul en l'air dix fois par jour à faire leurs prières et puis que l'autre se promène avec des couches, des tables, n'importe quoi, des nappes sur la tête, on les respecte ceux-là, c'est des étrangers, ils ont droit à leur culture.

Mais quand nous autres on sort notre foin dans notre sweet grass et puis qu'on joue du tambour, qu'on fait notre rituel ou qu'on fait notre danse pour une cérémonie où qu'on dit Niawa meegwich (PH), bien qu'est-ce que ça veut dire ça. Non, ils n'expliquent pas que nous autres on ne prie pas, on ne demande pas à Dieu de nous donner quelque chose, le Créateur nous a faits, il sait ce qu'on a besoin. On le remercie de ça, on le remercie de l'opportunité d'être ensemble, de parler. On remercie

ces choses-là.

On devrait avoir des programmes de télévision, de radio où on explique aux blancs ou à toutes les autres races qui habitent le pays actuellement ce que c'est notre culture, notre façon de penser puis qu'on cesse d'être toujours ridiculisé puis nous passer pour des sauvages parce qu'on a quand même notre spiritualité fort avancée. Elle est pas si primitive que ça parce qu'on n'a même pas d'idolâtrie dans notre culture, on n'a pas de polythéisme, on est monothéiste. Donc, on est quand même des gens très avancés dans notre culture.

Si physiquement on avait pas la même civilisation disons que les Européens, ça ne voulait pas dire que dans notre temps qu'on était pas avancé puisque on avait le respect puis que la liberté des droits. Je sais qu'au début de la colonie, ce qui a plus impressionné les -- ce qui a embellir on devrait dire les blancs, c'est qu'ils disaient les Indiens n'ont pas de roi, n'ont pas de loi et n'ont pas de foi. Pourquoi? Parce qu'on en avait pas besoin.

On a de la foi, mais elle n'est pas sous des dômes parce que c'est une foi logique. On est pas obligé de mettre des lois pour obliger de penser d'une

façon. On avait pas besoin de roi parce que nous autres, tout le monde est pareil, on fait le cercle. Il n'y a pas un qui est plus haut que l'autre. Il faut apprendre aussi que les êtres sont égaux. Pourquoi est-ce qu'on a fait une charte des droits de la personne si on ne le reconnaît pas alors?

Et que on n'avait pas de loi et de roi, on n'a pas besoin de roi, on n'a pas besoin de loi parce que notre loi, on la promet en-dedans notre vie, c'est ça la loi. La meilleure loi c'est pas dire un stop sur un poteau, ça c'est correct. Ça, c'est une loi d'ordre pour la sécurité publique.

Mais les vrais lois, c'est notre comportement personnel, c'est l'honnêteté, c'est le respect des uns et des autres, c'est le respect de soi-même, c'est le respect des autres, le respect des vieux, c'est le respect de l'environnement et c'est pour ça qu'on a toujours parmi les millénaires qu'on a habité cette planète, la vie était toujours belle sur la planète. Dans 400 ans, la race blanche a détruit toute la planète, il n'y a plus d'air, il n'y a plus d'eau, il n'y a plus de terre, il n'y a plus rien qui bouge. Ça va être détruit avant longtemps. Alors, il faut revenir à ces

principes-là, je crois.

On a souvent parlé des traités et puis que j'avais été respectée. Mais je me demande pourquoi qu'on respecte pas les traités. C'est une chose que si les gens donnent la parole, la parole est donnée, l'écriture est là. On aura eu deux traités, on a parlé qui avaient été annulés, mais les deux traités dans le fonds ne couvraient pas tous les Indiens du Canada, ça couvrait des nations qui habitaient les frontières.

C'est comme on disait, bien je te donne ma parole mais je te la retire. Et comment peut-on avoir foi en des gens qui passent leur temps à signer des papiers et ne pas le faire. Ils ne respectent rien. Quand il y a fait le Wampum à deux rangs, il était bien question que les deux nations co-habitent ensemble et sans interférer l'une sur l'autre, mais là, c'est le paternalisme, c'est de mettre les Indiens dans un état défentaliste (PH) et de les amoindrir le plus possible, puis après ça leur nier leurs droits, dire, bien ils ne sont pas capables de s'administrer, regardez comment ils se comportent.

Il faut apprendre aussi qu'il n'y a pas le même concept pour l'argent puis la richesse chez les

Indiens et chez les blancs. On n'a pas la même échelle de valeurs. Ça, c'est une chose bien important qu'il faudrait apprendre. Mais malheureusement les gens vont l'apprendre pareil parce qu'ils n'auront plus d'argent tout à l'heure la façon que ça s'en va et ça s'en vient d'un état de dégradation.

Mais comme je vous dis, la valeur chez l'Indien n'est pas la même chose, c'est pas la fortune qui compte, c'est la valeur morale et les vertus, et c'est une chose bien importante. Si on avait plus ça aujourd'hui, on aurait bien moins de meurtre, de délinquance, de violence, de vol et il n'y aurait pas tant de gens qui se saoûleraient puis se drogueraient et finiraient au suicide parce qu'il n'y a plus d'issus.

Alors moi je crois que j'aimerais que le gouvernement aide beaucoup plus du côté de la culture, de garder nos traditions le plus possible, de les encourager et cesser de nous voir toujours comme des gens non-civilisés, des sauvages qui comprennent rien. Nous avons une très grande philosophie de vie, nous avons l'intelligence, nous avons su survivre durant des millénaires dans des conditions assez difficiles que le blanc lui-même n'aurait pas survécu si on ne l'avait pas

aidé.

Souvent, souvent, souvent, malheureusement, les blancs oublient que si ça n'avait pas été des Indiens, ils n'auraient jamais pu mettre les pieds puis vivre longtemps en Amérique. Ce qui est pitoyable pour nous, peut-être pas moi personnellement, mais pour beaucoup de nos gens parmi les Indiens, c'est l'état misérable qu'ils vivent car à côté d'eux, les gens abusent, vivent dans la richesse avec les propriétés qui appartiennent à tous les Indiens.

J'ai couvert tous les sujets que je voulais. Mais moi, l'importance ça serait qu'on change l'image des Indiens, le stéréotype de celui qui se promène puis qui scalpe tout le monde et qu'on le remette comme un être humain comme il était autrefois avec sa vie familiale et puis ces moeurs, ces coutumes, qu'on apprenne à le respecter et puis qu'on aide à continuer cette civilisation-là parce qu'elle est quand même valable puisque en Europe, il s'est formé des groupes amérindiens où les gens vont en fin de semaine vivre à l'indienne et que l'être indien c'est pas juste être allé à la chasse et à la pêche. C'est autre chose. C'est une façon de penser, c'est une façon de vivre, c'est une philosophie.

C'est souvent que les gens critiquent les Indiens, ah sa vie de chasse et de pêche, sa vie sous la tente, regarde-moi ça ces maudits sauvages-là, mais quand ils font ça, la chasse et la pêche puis aller vivre sous la tente, ils appellent ça une vacance. Il faut croire que c'était pas si mal comment nos ancêtres vivaient.

Je veux dire que c'est maintenant la conclusion de mon exposé. S'il y a des questions à poser ou des idées à mettre.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Madame Cardin, je voudrais vous remercier pour le témoignage que vous avez pris la peine de venir faire devant la Commission.

MARGUERITE CARDIN: Ça me fait plaisir.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Vous nous avez transmis également comme vous l'avez mentionné au départ le Crédo des Iroquois qui est un texte qui vient de John Collier du bureau of Indian Affairs des États-Unis.

MARGUERITE CARDIN: Oui, je l'ai traduit.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Alors nous

allons également le verser au dossier, à la transcription.

Évidemment, vous nous avez dit beaucoup de choses en peu de mots sans doute. Je pense que la remarque que vous avez faite sur l'importance de bien comprendre ce qu'est l'autre et la réalité de l'autre est peut-être la plus fondamentale dans tout ça, ce qui actuellement est difficile. C'était dans la vie moderne qui est la nôtre et dans le dossier que la Commission a à regarder, c'est d'essayer de voir comment, au fonds, trouver des pistes de rapprochement et de compréhension entre les autochtones qui sont très divers et la population non-autochtone au Québec et au Canada.

Évidemment, ça passe par l'information. Peut-être que ma question serait si vous avez une recette additionnelle à nous communiquer pour faire en sorte que cette compréhension-là soit plus grande, qu'il y ait un désir de comprendre et d'écouter ce que l'autre dit, on serait certainement très intéressé que vous nous en fassiez part.

MARGUERITE CARDIN: C'était par la communication puis d'apprendre à écouter comment l'autre personne pense aussi. Puis quand j'ai dit il devrait y avoir des émissions de radio et de télévision, plutôt de

télévision parce que ça capte plus l'imagination, et qu'on explique le mode de vie, le mode de pensées. Ça, ça frapperait plus le public. Aussi faire des audiences peut-être entre les enfants, des enfants blancs aillent dans les réserves, les enfants des réserves aillent visiter les blancs, faire une communication, une alliance.

Il y a une chose que j'ai oublié de dire tout à l'heure. C'est qu'ici au Québec, il y a deux millions et demi de personnes qui seraient de descendance amérindienne. Dans bien des cas, il y a des gens qui ont été assimilés, ils ont du lavage de cerveau. Moi, je trouve ça toujours bizarre quand je vois des enfants dire, mes grand-parents, c'est des Indiens, moi je suis Canadien Français. Il n'est pas Canadien Français, c'est l'école qui le fait Canadien Français.

Je ne sais pas combien de fois, moi, dans des recensements, j'ai dit je suis Indienne, mais vous n'aimeriez pas à ce qu'on vous fasse passer comme Canadienne Française, j'ai dit non, je suis Indienne. Je ne peux pas renier mes ancêtres. Fait que là, c'est ça la même chose. Ici au Québec, fait que si le gouvernement prenait les deux millions et demi de québécois qui sont d'Indiens ou Métis, et les prenait comme Indien

ou Métis, il y aurait déjà la moitié de ses problèmes au point de vue de territoire, parce qu'il en occupe déjà assez. Fait que il ne pourrait pas dire, bien on en réclame plus, donc vous êtes dessus. C'est une suggestion, ça, c'en est une.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Alors je vous remercie. Je vais demander à ma collègue, Mary Sillett, de vous dire quelques mots.

COMMISSIONER MARY SILLETT: Thank you very much.

I think that you waited very long to make your presentation and I am going to begin by first telling you a story. In Labrador, I guess I was considered fairly young to be involved in politics and at that time, I sat on the Board of Directors of the Labrador Inuit Association as did my mother, as did my grandfather. There are three generations, but I was adopted by Grandfather and he was a Chief, elder of my community and I grew up with him.

I remember we were at a meeting one time and he said something that I felt was so, so, so wrong, but yet I felt like I could not speak because I had been taught from the womb that I was never ever to speak out against my elders. I struggled with that but I did say

something to him when I talked back to him at that meeting, he said, the meeting is over and he never ever talked to me again and he died that way. I spent those many years saying, please, talk to me and then I wonder now why I had to beg because I was right.

I think that one of the things is that the reality for me is that as we have heard so many people talking, we have heard women talk about they have been abused, sexually, physically, emotionally by their own fathers, by their own brothers, by their own people, by their own leaders. Many times, many women cannot say what happened to them because of the values of aboriginal society. We are told no, do not challenge your elders, it is our way to be strong, it is our way to keep things silent and it is no one else's business.

This whole issue of non-interference has really affected me. I know women from my community who will spend the rest of their lives in hospitals because they were being beaten. Everyone in the community knew about it, they let it happen and I feel somehow that no more, no more. I think we have to stand up and say, yes, those kinds of things are happening in our community and we cannot hide behind culture, we cannot use that as an

excuse, it is happening. This is 1993, we do not live like we did in 1400's or 1500's.

I am wondering what has to be done, what has to be done in our communities so that elders listen to us. What has to happen in our communities so that women and children are no longer afraid to speak out and to challenge and to ask? What has to happen so that women don't have to run away from their communities because of the oppressive conditions that exist there?

MARGUERITE CARDIN: What you have just said, but exactly the mixture of two cultures because beating never happened before the white man came. No man would beat a woman because they were equal. This is the problem with two cultures, what the white man brought. The woman in France or in Europe was a possession. They don't respect it the way we do.

So you were stuck with this influence of the Europeans and your tradition of not talking back, you are stuck with that. You have to make a point of balance between the two, know when to talk and not to talk. If you have to denounce that, this is not a situation which is right, that is not the same thing as talking back to a person. They are abusing, you know.

Where there is abuse, it has to be denounced. They were doing right and you were criticizing, it would be a different story, but you are not doing right. This does not belong to our culture. But don't mix the two cultures in the same thing when things happen like that. Denounce it, you have to learn to speak out and come up and say, this is not our way, this is not our tradition and this has to go.

Because the rape never happened before. There was no such thing as rape. There was no such thing as alcohol because most of the time, beating and rape come from alcohol or drugs and we did not have drugs or alcohol. Ann Surrey (PH), I don't know if you heard of her, she is a great writer in China. She once said, the white man came. In one hand he had the bible and the other hand, he had the gun. He came with the bible in one hand and the opium in the other hand. The same thing happened here, except it was alcohol.

It culted the generation of China until the days of Communism where they cleaned up the place, but here we have to find a way to clean up the place also. Why don't they stop people from going there and selling liquor. Somebody is selling that liquor, somebody is

bringing those drugs. This is where we have to stop it, at the roots, where it can come in.

Just now, it is tragic, there are too many of our young people who are committing suicide, it is not good. It is not good. We have to find a way out of it. And it won't come so much from outside as it will from inside. We have to do work ourselves in many places in the Prairies, in the west. They have taken their own lives into their hands and they are coming out with it. This is what has to be done because it is very sad.

Of course, every time an Indian dies of suicide, people say, ah one less. Because most people think I am struggling, I am labouring, I am paying taxes for those people staying there getting drunk. They don't work, they don't do anything, but they don't know that the problems, as I said, we need communication, we have to tell what is going on. We have to open up.

See, Indians are very shy and they have to overcome this. I know. In my place, nobody would talk. They come and tell me stories but I was a teacher, so I have the guts to talk and I was often lecturing throughout the world. I was a very well known specialist in my line. I have talked a lot on television and radio

so I am used to talk in public. We have to face it, the way it is, but we have to find our solution and we have to go to the roots of the problem.

First, there is too much alcohol. It is because people have nothing to do and they don't feed themselves with anything. They don't know what to do with their time, they have to be busy with something, occupied. This is where we have to go, get them back in the tradition, teach them something, make them busy or something and get that liquor and drugs out of the place.

Also we should try to find out among young people what they want to do in life, so that they can have a future, give orientation where they can go and study or do something and not to always feel ashamed of being Indian. Why don't we start a slogan, "I'm proud to be Indian." As I said in French, je rougis pas d'être rouge.

This is what we have to do. There are a lot of things, a lot of work to do, a lot of work to do. **PIERRE TAILLON, Directeur, Alliance autochtone, Local St-Jérôme:** Mon nom est Pierre Taillon, je suis un des directeurs du local 72 St-Jérôme à l'Alliance autochtone dont M^lle^ Cardin fait partie des elders et mon

opinion est la suivante: c'est que même dans la société actuelle, on est confronté avec des valeurs, des anciennes valeurs, disons.

Malheureusement on est, comme disait M^me^ Mary Sillett, on est mal servi par les personnes en fonction parce qu'il y a des abus de pouvoirs et de politiques. Un petit exemple, par exemple, notre collège des médecins qui protège toujours les leurs, lorsqu'il y a des fautes professionnelles contre les personnes, abus sexuels et ainsi de suite.

Moi, ce que je peux dire à Madame et ce qu'on peut se donner comme ordre de pouvoirs, c'est de toujours dénoncer, ne jamais arrêter de dénoncer. On a des poumons, on a une tête, on a des yeux, on a des mains, on écrit, on parle, on communique, on se révolte. Si on était placé dans une situation de discrimination, qu'on voit la réalité blanc sur noir, il faut exercer notre droit de discrimination et de purification. Sinon, on va être aussi coupable qu'eux-autres. Peu importe les conséquences, que ce soit physique ou social ou quoi, il faut se révolter.

On sort d'une époque, je dirais bien, moyenne-âgeuse, on rentre dans le new age et c'est

difficile de changer d'étoffe, ou dire, bien, regarde donc ça, c'est comme lorsqu'on a commencé à se promener en automobile. Il y avait la vitesse, il y avait la technologie qui nous était offerte, mais on ne savait pas trop la piloter, on a eu beaucoup d'accidents jusqu'au temps qu'on apprenne à la manipuler cette technologie-là. La même chose s'applique avec nos conditions sociales, la même chose s'applique avec notre développement personnel. C'est tout.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: En terminant, je voudrais vous remercier d'être venus faire cette présentation et de nous permettre de terminer la journée sur une réflexion un peu plus profonde. Je pense que c'est une contribution très importante. Merci Madame; merci, monsieur Taillon.

--- Suspension de l'audience à 18 h 50, pour reprendre le mercredi 27 mai 1993